

RAPPORT DE LA

vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick

volume III
audit financier

2020

AUDITOR GENERAL
OF NEW BRUNSWICK



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Publié par:
Le Bureau du vérificateur général
Province du Nouveau-Brunswick

février 2021

ISSN 0382-1420



Président de l'Assemblée législative
Province du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Conformément aux paragraphes 15(1) de la *Loi sur le vérificateur général*, j'ai l'honneur de soumettre le volume III de mon rapport de 2020 à l'Assemblée législative.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments respectueux.

La vérificatrice générale,

A handwritten signature in blue ink that reads "Kim Adair-MacPherson". The signature is written in a cursive, flowing style.

Kim Adair-MacPherson, FCPA, CA, IAS.A

Fredericton (N.-B.)
février 2021

Table des matières

Chapitre 1 – Audit financier – Messages clés de la vérificatrice générale

Résumé.....	3
Introduction.....	5
Remerciements.....	8
Constatations et observations clés.....	9
Recommandations et réponses	12

Chapitre 2 – Excédent annuel

Troisième excédent de suite.....	21
Pourquoi l'excédent a-t-il changé par rapport à l'exercice précédent ?.....	24

Chapitre 3 – Dette

Comment la dette nette diffère-t-elle de la dette consolidée ?.....	27
Dette nette de 2020.....	28
Rapport entre la dette nette et le PIB du Nouveau-Brunswick.....	31
Dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick.....	34
En quoi consiste le plan du Nouveau-Brunswick pour réduire la dette nette?.....	36
La dette consolidée atteint un nouveau sommet historique.....	37

Chapitre 4 – État de la situation financière du Nouveau-Brunswick

Que nous disent les résultats financiers de 2020 sur la situation financière de la Province?.....	41
La province peut-elle maintenir ses programmes existants ?.....	42
La province est-elle flexible dans sa capacité d'augmenter les impôts et les taxes et d'emprunter?.....	43
La Province est-elle vulnérable du fait de sa dépendance aux sources de recettes externes?.....	44
Résumé des indicateurs financiers.....	45
Détails à l'appui des indicateurs de durabilité.....	47
Détails à l'appui des indicateurs de flexibilité.....	56
Détails à l'appui des indicateurs de vulnérabilité.....	60

Chapitre 5 - Résultats de notre audit des états financiers de la province du Nouveau-Brunswick

Résumé.....	67
Vestcor a refusé un accès sans restriction aux renseignements sur les pensions à la vérificatrice générale.....	68
La <i>Loi sur l'administration financière</i> est désuète.....	70
Capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités	72
La province n'a pas de politique officielle sur la fraude.....	74
Il faut améliorer le suivi des fonds recueillis par les écoles.....	75

La province possède d'importants systèmes de TI désuets.....	76
Que fait la province au sujet de ses systèmes de TI désuets ?.....	77
Que fait la vérificatrice générale pour auditer le nouveau système PRE ?.....	78
Systèmes informatiques audités dans le cadre de l'audit des états financiers de la province.....	78
Nombreuses faiblesses dans le système TI	79
Chapitre 6 - Résultat des audits des états financiers des organismes de la Couronne	
Voici ce que nous avons constaté dans nos audits des organismes de la Couronne.....	85
Organismes de la Couronne audités pendant l'année.....	86
Chapitre 7 - Pandémie de la COVID-19	
Quels programmes d'aide financière le gouvernement a-t-il mis en œuvre?.....	93
Chapitre 8 – Risque de contamination dans les logements publics	
103	
Chapitre 9 – Évaluations foncières de Service Nouveau-Brunswick	
Pourquoi produisons-nous des rapports sur les évaluations foncières?.....	111
Améliorations nécessaires en ce qui concerne les processus de contrôle de la qualité.....	112
Retards dans la validation des données des évaluations accélérées de 2017.....	114
Processus requis pour la surveillance et le suivi des nouvelles inspections visuelles des propriétés.....	114
Améliorations nécessaires en ce qui concerne l'examen du travail des évaluateurs et du personnel d'évaluation.....	115
Améliorations à apporter aux mises à jour des systèmes et à la conversion des données.....	117
Améliorations nécessaires des contrôles d'accès aux systèmes.....	118
Annexe I –Données étayant.....	119
Annexe II –Perte par suite de fraude, défaut ou d'erreur.....	125

Chapitre 1

Audit financier – Messages clés de la vérificatrice générale

Contenu

Résumé.....	3
Introduction.....	5
Remerciements.....	8
Constatations et observations clés.....	9
Recommandations et réponses	12



Volume sur les audits financiers

Rapport de la vérificatrice générale – Volume III – 2020

Nos constatations

Excédent pour 2020

- L'excédent annuel pour 2020 a été de 49 millions de dollars; il s'agit du troisième excédent annuel consécutif.
- Les revenus ont augmenté de 195 millions de dollars, principalement en raison de l'augmentation des transferts du gouvernement fédéral.
- Les dépenses ont augmenté de 219 millions de dollars, en raison surtout de hausses dans les secteurs du travail et de l'emploi et dans d'autres ministères.

Réduction de la dette nette

- La dette nette a diminué de 37 millions de dollars pour s'établir à 13,9 milliards, une première baisse depuis 2007.
- Le ratio de la dette nette au PIB a diminué de 1,2 % pour se fixer à 36,6 %, mais il demeure l'un des plus élevés parmi les provinces comparables.
- La dette nette par habitant a diminué de 200 \$ pour s'établir à 17 900 \$.
- Le gouvernement a fixé des objectifs pluriannuels de réduction de la dette nette et du ratio de la dette nette au PIB.

Logements publics contaminés

- Au moins le tiers des logements publics testés contiennent du radon dépassant les niveaux recommandés pour ce gaz.
- 3 645 des 4 516 logements n'ont pas fait l'objet d'un test de dépistage du radon.
- Le plan dépistage du ministère du Développement social est trop lent et ne permet pas d'informer en temps opportun les locataires touchés au sujet des logements contaminés.

Répercussions financières de la pandémie mondiale de la Covid-19

- Au 30 septembre 2020, les dépenses du gouvernement du Nouveau-Brunswick liées à la pandémie s'élevaient à 163 millions de dollars.
- Le suivi des dépenses connexes par le gouvernement peut être amélioré en vue d'inclure d'autres programmes d'aide financière.
- Nous n'avons trouvé aucune donnée probante indiquant qu'une autorisation avait été obtenue de l'Assemblée législative au moment de notre travail.

État de la situation financière de la province

- Légers progrès en matière de viabilité à court terme; une tendance à court terme est passée de neutre à défavorable.
- Les déficits antérieurs et la dette nette empêchent une amélioration de la viabilité à long terme.

Résultats de notre audit de la province du Nouveau-Brunswick et des organismes de la Couronne

- Vestcor a refusé un accès sans restriction à la vérificatrice générale
- La *Loi sur l'administration financière* est désuète
- Inquiétudes concernant la capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités
- De nombreux systèmes de TI clés sont désuets, et la province est en train de les remplacer
- La justification de la constitution de la Société de solutions énergétiques du Nouveau-Brunswick n'est pas claire

Audit financier – Messages clés de la vérificatrice générale

Introduction

1.1 Le présent volume de mon rapport traite de points découlant des audits financiers de la province du Nouveau-Brunswick (la province) et de ses organismes de la Couronne pour l'exercice clos le 31 mars 2020.

Opinion d'audit sans réserve émise le 8 octobre 2020

1.2 Le 8 octobre 2020, j'ai signé avec plaisir une opinion sans réserve sur les états financiers consolidés de 2020 de la province. Une opinion sans réserve, aussi appelée « opinion favorable », indique que les états financiers consolidés de la province sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale trouve encourageants les indices de progrès financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2020

1.3 Je trouve encore une fois encourageants les indices de progrès financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2020, car la province a affiché :

- un excédent annuel de 49 millions de dollars, le troisième excédent consécutif;
- une diminution de la dette nette de 37 millions de dollars, pour la première fois depuis 2007;
- des objectifs pluriannuels de réduction de la dette nette établis par le gouvernement, comme le recommandaient mes rapports précédents.

Un excédent encourageant, mais modeste, surtout attribuable aux transferts fédéraux

1.4 Ces résultats sont encourageants; toutefois, il faut faire preuve de prudence, car le faible excédent annuel est en grande partie attribuable à l'augmentation des transferts du gouvernement fédéral. L'augmentation correspondante des dépenses durant l'année a empêché la province d'enregistrer un excédent annuel plus important.

1.5 À mon avis, pour que la province améliore considérablement sa situation financière, elle devra trouver une façon de freiner les dépenses à l'avenir, d'envisager des augmentations des recettes, ou une combinaison des deux.

***Une dette consolidée
impayée de
18,4 milliards de dollars***

1.6 Je suis aussi toujours préoccupée par le montant de la dette consolidée, qui a atteint un sommet historique de 18,4 milliards de dollars en 2020. Cela représente la dette à long terme que la province est juridiquement tenue de rembourser à l'avenir. Le coût annuel du service de cette dette, qui consiste surtout en frais d'intérêts, s'est chiffré à 643 millions de dollars.

***Vestcor a refusé à la
vérificatrice générale un
accès sans restriction au
dossier d'audit externe
de ses entités de
placement***

1.7 Vestcor m'a refusé l'accès sans restriction au dossier d'audit externe de ses entités de placement (EPV). Les renseignements financiers des EPV sont inclus dans les états financiers de la province et, à mon avis, l'examen de ces renseignements se rapporte à l'exécution de mes fonctions en vertu de la *Loi sur le vérificateur général*.

1.8 Les EPV gèrent certains actifs de placement du Régime de retraite de la fonction publique et du Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick ainsi que de nombreux autres régimes de retraite provinciaux. Ces actifs sont inclus dans les états financiers de la province à la note 11 – Prestations de retraite.

***Solution de rechange
trouvée pour l'audit de
2020 de la province***

1.9 Pour satisfaire à nos exigences en matière d'audit cette année, j'ai collaboré avec le Bureau du contrôleur pour trouver une solution de rechange afin que l'auditeur externe des EPV (auquel l'accès a été autorisé) effectue une mission en suivant les procédures conçues par mon bureau.

***Recherche d'un accès
permanent au dossier
d'audit externe des EPV***

1.10 Bien que la solution de rechange ait permis de régler les problèmes liés à l'audit de cette année, à mon avis, la solution privilégiée est que le bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick (VGNB) ait un accès sans restriction au dossier d'audit externe des EPV, car cela serait plus efficace et rentable pour les contribuables, le VGNB et le Bureau du contrôleur. Par conséquent, je demande que le VGNB ait un accès permanent au dossier d'audit externe des EPV.

***La Loi sur
l'administration
financière est désuète et
ne cadre pas avec les
normes comptables
actuelles ou les
pratiques exemplaires
du gouvernement***

1.11 Comme je l'ai mentionné dans trois rapports antérieurs, j'ai des inquiétudes concernant la *Loi sur l'administration financière* de la province, qui est désuète. À mon avis, la Loi est désuète et ne cadre pas avec les normes comptables actuelles ou les pratiques exemplaires du gouvernement, comme le fait que l'Assemblée législative approuve un crédit avant que les dépenses connexes soient effectuées. J'ai recommandé que le Bureau du contrôleur prenne l'initiative en mettant de l'avant ou en encourageant ce changement attendu depuis longtemps. Le chapitre 5 traite plus en détail de cette question.

Des préoccupations subsistent concernant la capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités

1.12 Je demeure préoccupé par le fait que la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB) ne soit peut-être pas en mesure d'autofinancer ses activités à long terme. Énergie NB a enregistré une perte nette de 16 millions de dollars en 2020 et continue d'être fortement endettée (à hauteur de 4,8 milliards de dollars). Ma mise à jour pour 2020 figure au chapitre 5. Je continuerai de surveiller cette situation à l'avenir.

Des systèmes de TI vieillissants sont toujours en place

1.13 Au cours des huit dernières années, j'ai fait état des systèmes de TI désuets de la province et des risques associés à l'utilisation de cette ancienne technologie. La province est toujours en voie d'obtenir un nouveau système pour remplacer ceux qui sont obsolètes. Je discute des risques liés à la TI et je fais le point sur les progrès réalisés concernant le nouveau système au chapitre 5.

Constatations des audits financiers des organismes de la Couronne

1.14 J'ai formulé des recommandations dans 9 de nos 10 audits des états financiers des organismes de la Couronne. De plus, en 2020, j'ai émis ma première opinion d'audit sur une nouvelle société d'État, la Société de solutions énergétiques du Nouveau-Brunswick. Lors de cet audit financier, j'ai constaté que la justification de la constitution de l'organisme en société de la Couronne n'était pas claire. Je présente mes constatations sur nos audits financiers des sociétés d'État au chapitre 6.

La pandémie mondiale de Covid-19 a entraîné des dépenses de 161 millions de dollars, et ce n'est pas fini

1.15 Au 30 septembre 2020, la province avait dépensé 161 millions de dollars en programmes d'aide financière et en dépenses supplémentaires dans les ministères et organismes gouvernementaux en raison de la pandémie mondiale de COVID-19 qui sévit.

1.16 J'ai constaté que, contrairement à d'autres administrations canadiennes, l'autorisation de dépenser pour les programmes d'aide liés à la COVID-19 et les dépenses supplémentaires dans les ministères, les sociétés d'État et les organismes gouvernementaux n'avaient pas encore été obtenues de l'Assemblée législative au moment de notre travail. J'ai également recommandé au Bureau du contrôleur d'améliorer le suivi des répercussions financières de la pandémie mondiale de COVID-19. Je présente l'information sur les dépenses de la province liées à la pandémie mondiale de COVID-19 au chapitre 7.

Du radon a été détecté dans certains logements publics

1.17 Des 871 logements publics appartenant au ministère du Développement social et ayant fait l'objet d'un test de dépistage du radon, 284 ont dépassé les niveaux prévus par la ligne directrice du gouvernement du Canada sur le radon.

- 1.18** D'après le plan du ministère du Développement social, j'estime qu'il faudra 23 ans pour tester toutes les unités. Au chapitre 8, j'ai formulé des recommandations pour améliorer ce processus et informer en temps opportun les locataires de logements publics touchés.
- 1.19** Les pièces 1.1 et 1.2 présentent une liste des constatations, observations et recommandations présentées dans le présent volume sur les audits d'états financiers.
- 1.20** L'annexe I du présent rapport contient des données financières détaillées sur les principaux aspects des rapports financiers de la province.

Remerciements

- 1.21** Mon bureau est reconnaissant de la collaboration soutenue qu'il reçoit des ministères et des organismes gouvernementaux dans le cadre de ses travaux d'audit financier.
- 1.22** Je tiens à remercier tous les membres du personnel de mon bureau pour leur travail acharné et leur dévouement. Ils forment un petit groupe de professionnels déterminés à exécuter le mandat du bureau et à présenter un rapport de qualité à l'Assemblée législative. Les rapports que je présente aujourd'hui témoignent d'un effort collectif auquel chaque membre de l'équipe a grandement contribué.



Kim Adair-MacPherson, FCPA, CA, IAS.A
Vérificatrice générale

Pièce 1.1 - Tableau des constatations et observations clés

Paragraphe	Constatations et observations clés par chapitre
Chapitre 2	Excédent annuel
2.1	<i>La province a enregistré un excédent annuel de 49 millions de dollars pour l'exercice 2020. C'est le troisième excédent annuel consécutif de la province.</i>
Pièce 2.3	<i>Les recettes ont augmenté par rapport à l'exercice précédent en raison des transferts du gouvernement fédéral. Les charges se sont accrues dans les grands ministères, contrebalancées par des réductions dans les autres.</i>
Chapitre 3	Dette
3.3, 3.4	<i>La dette nette s'est diminuée de 37 millions de dollars et se situe maintenant à 13,9 milliards de dollars au 31 mars 2020. Elle a augmenté de 4,3 milliards de dollars au cours des 10 derniers exercices.</i>
3.9, Pièce 3.4	<i>Le rapport entre la dette nette et le PIB est 36,6% au 31 mars 2020 et a une tendance favorable à court terme.</i>
3.10	<i>Le rapport entre la dette nette et le PIB du Nouveau-Brunswick est supérieur à celui de la plupart des autres provinces de population similaire.</i>
3.14	<i>La dette nette par habitant a diminué à 17 900 \$ en 2020</i>
3.15	<i>La dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick se trouve en milieu de gamme par rapport aux autres provinces ayant une population de taille similaire</i>
3.20	<i>Le gouvernement a établi des cibles pluriannuelles de réduction de la dette nette et de réduction du rapport entre la dette nette et le PIB.</i>
3.22	<i>La dette consolidée a atteint un sommet historique de 18,4 milliards de dollars au 31 mars 2020.</i>
3.25	<i>Les frais du service de la dette étaient 643 millions de dollars en 2020.</i>
Chapitre 4	État de la situation financière du Nouveau-Brunswick
4.1	<i>Notre évaluation d'un indicateur de tendance à court terme a été modifiée de neutre à défavorable depuis notre dernier rapport. Nous avons conclu que la situation financière demeure, dans une large mesure, inchangée en raison du petit excédent annuel et de la légère réduction de la dette nette, compensés par une dépendance accrue à l'égard des paiements de transfert du gouvernement fédéral.</i>

Chapitre 5	Résultats de notre audit des états financiers de la province du Nouveau-Brunswick
5.1	<i>La vérificatrice générale a émis une opinion sans réserve (favorable) le 8 octobre 2020 sur les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2020.</i>
5.8	<i>Vestcor a refusé à la vérificatrice générale l'accès au dossier du vérificateur externe des entités de placements de Vestcor.</i>
5.16, 5.20	<i>La Loi sur l'administration financière est désuète et nous recommandons au Bureau du contrôleur de proposer des changements législatifs en 2021.</i>
5.26	<i>Nous demeurons préoccupés concernant la capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités à l'avenir.</i>
5.29	<i>La province ne dispose pas d'une politique officielle pour prévenir la fraude.</i>
5.38	<i>Nous avons constaté des écarts dans le suivi des fonds recueillis par les écoles.</i>
5.42, 5.43	<i>La province possède plusieurs systèmes de TI désuets qui traitent la majorité du service de la paie de la province et ses paiements aux fournisseurs, aux foyers de soins, aux municipalités, etc. Le remplacement de ces systèmes devrait être une priorité essentielle et la province devrait mettre en œuvre un nouveau système le plus tôt possible.</i>
5.45	<i>La province planifie de remplacer ses systèmes informatiques désuets avec un nouveau système de planification des ressources de l'entreprise.</i>
5.56	<i>Nous avons constaté des faiblesses relatives aux systèmes de TI dans 7 de nos 7 audits de systèmes. Nous sommes préoccupés par la nature, le nombre et la gravité des faiblesses.</i>
Chapitre 6	Résultats des audits des états financiers des organismes de la Couronne
6.1	<i>Pour tous les organismes de la Couronne que nous avons vérifiés, nous avons exprimé des opinions de vérification sans réserve (« favorables »).</i>
6.2	<i>Nous avons formulé des recommandations dans le cadre de nos audits des états financiers à 9 de 10 organismes de la Couronne.</i>
6.7, 6.14	<i>La Société de solutions énergétiques du Nouveau-Brunswick a été constituée en juin 2017. La raison de créer une société d'État n'est pas claire. Les raisons de créer une société d'État n'étaient pas claires.</i>
Chapitre 7	Pandémie de la COVID-19
7.1	<i>Le gouvernement a mis en œuvre des initiatives d'aide financière et a engagé des dépenses supplémentaires en raison de la pandémie de la COVID-19.</i>

7.11	<i>Le suivi des programmes d'aide financière en réponse à la pandémie de la COVID-19 n'est pas terminé.</i>
7.18	<i>Nous n'avons trouvé aucune preuve que l'Assemblée législative avait accordé une autorisation pour ces dépenses supplémentaires reliées à la pandémie de la COVID-19 au moment de notre travail.</i>
Chapitre 8	Risque de contamination dans les logements publics
8.1	<i>Détection de gaz radon dans certains logements publics.</i>
8.16	<i>Le plan actuel du ministère du Développement social est trop lent et doit être amélioré.</i>
8.19	<i>Les locataires touchés n'ont pas été avisés par le ministère du Développement social en temps opportun.</i>
Chapitre 9	Évaluations foncières de Service Nouveau-Brunswick
9.5	<i>Lacunes dans les processus de contrôle de la qualité permettant de vérifier l'exactitude des évaluations foncières.</i>
9.10	<i>Propriétés évaluées en mode accéléré : 70% des évaluations de ces propriétés n'ont pas été validées.</i>
9.13	<i>Nouvelles inspections des propriétés : 32% des propriétés résidentielles n'ont pas fait l'objet d'une nouvelle inspection au cours des 10 dernières années.</i>
9.17	<i>Une grande partie du travail des évaluateurs et du personnel d'évaluation foncière n'est pas examinée.</i>
9.24	<i>Service Nouveau-Brunswick n'a pas officiellement documenté la conversion des données relatives à 273 000 propriétés.</i>
9.29	<i>Faiblesses des contrôles de l'accès aux systèmes dans les domaines de l'examen et de la gestion de l'accès des utilisateurs.</i>

Pièce 1.2 - Recommandations et réponses

Recommandation	Réponse du Ministère	Date cible pour la mise en œuvre
<p>5.14 Nous recommandons que le Bureau du contrôleur collabore avec Vestcor Inc. pour assurer que la vérificatrice générale ait un accès sans restriction à l'information concernant les régimes de retraite. L'accès est nécessaire pour obtenir des éléments probants suffisants et appropriés afin d'exprimer une opinion sur les états financiers de la province, comme l'exigent les articles 11 et 13 de la <i>Loi sur le vérificateur général</i>.</p> <p>5.15 De plus, nous recommandons que le Bureau du contrôleur collabore avec Vestcor Inc. pour trouver une solution permanente qui assure d'obtenir au 31 mars des éléments probants concernant les actifs des régimes de retraite des services publics et des enseignants avant l'audit des comptes publics de 2020-2021.</p>	<p><i>Le Bureau du contrôleur examinera la situation et étudiera les solutions possibles pour répondre aux préoccupations de la vérificatrice générale concernant l'accès à Vestcor, en ce qui concerne l'obtention de preuves d'audit suffisantes et appropriées pour l'actif des régimes de retraite comptabilisés dans les états financiers du gouvernement provincial.</i></p>	<p><i>À déterminer</i></p>
<p>5.21 Nous recommandons que le contrôleur prenne l'initiative de modifier la <i>Loi sur l'administration financière</i> et établisse un échéancier qui assurera l'achèvement des travaux requis en 2021.</p>	<p><i>Le Bureau du contrôleur formera une équipe de projet pour mettre à jour la Loi sur l'administration financière.</i></p>	<p><i>2021-2022</i></p>

Recommandations et réponses (suite)

Recommandation	Réponse du Ministère	Date cible pour la mise en œuvre
<p>5.33 Nous recommandons encore une fois que le Bureau du contrôleur (audit interne) élabore une politique officielle en matière de fraude pour inclusion dans le Manuel d'administration de la province.</p>	<p><i>Le Bureau du contrôleur note que le gouvernement a des politiques en place actuellement, comme la directive AD-6604 – Perte de biens corporels publics, qui couvrent divers aspects de la lutte contre la fraude. Le Bureau du contrôleur reconnaît que l'existence d'une politique distincte en matière de fraude est une pratique exemplaire et élaborera une politique officielle en matière de fraude pour l'inclure dans le Manuel d'administration du gouvernement.</i></p>	<p>31 décembre 2021</p>
<p>5.39 Nous recommandons encore une fois que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance évalue l'utilisation actuelle de la perception des recettes en ligne et l'utilisation du système informatique de trésorerie scolaire. Dans le cadre de ce processus et en collaboration avec le Bureau du contrôleur, le Ministère devrait déterminer le processus optimal de traitement des espèces en ligne. Un système cohérent devrait être mis en œuvre à l'échelle de la province.</p> <p>5.40 Nous recommandons au Ministère et au Bureau du contrôleur de veiller à ce que ce système ait la capacité de rendre compte des fonds recueillis par école et par district. Le Ministère devrait exiger que les écoles et les districts rendent ces rapports publics.</p> <p>5.41 De plus, le Bureau du contrôleur devrait créer dans Oracle des codes distincts pour les fonds recueillis par les écoles, afin qu'on puisse facilement distinguer les dépenses et les revenus.</p>	<p><i>En vertu de la Loi sur l'éducation, les districts scolaires doivent suivre les politiques du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (EDPE). Dans le cadre de la structure de gouverne, chaque direction générale rend compte au conseil d'éducation de son district scolaire. La Politique 101 précise que la direction générale a la responsabilité globale de s'assurer que les exigences minimales de contrôle, comme le prévoit l'annexe A, sont suivies pour les fonds recueillis par l'école. Les politiques s'appliquent à tous les fonds recueillis par les écoles, y compris les recettes amassées au moyen de processus en ligne. Il n'existe pas de système en ligne unique à l'échelle de la province qui peut répondre aux besoins des districts scolaires francophones et anglophones.</i></p> <p><i>Les Politiques 101 et 132 précisent toutes les deux que les directions d'école doivent fournir des rapports financiers relatifs aux fonds recueillis par l'école à leur comité parental d'appui à l'école. Ces rapports incluraient les recettes amassées au moyen d'une plateforme en ligne.</i></p> <p><i>Le Bureau du contrôleur comprend que le codage des fonds recueillis par les écoles est en cours de révision et de mise à jour dans le cadre du projet de planification des ressources organisationnelles.</i></p>	<p>En cours</p>

Recommandations et réponses (suite)

Recommandation	Réponse du Ministère [Traduction]	Date cible pour la mise en œuvre [Traduction]
<p>7.14 Nous recommandons que le Bureau du contrôleur collabore avec les ministères et les organismes afin d'améliorer le suivi des répercussions financières de la pandémie de la COVID-19 sur la province, ce qui pourrait comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le financement du programme (financement approuvé ou indication de ce qui pourrait être dépensé) et ce qui a été dépensé à ce jour; • les autres mesures d'aide financière (baisses des recettes, reports, etc.); • aide fédérale (comme le Transfert canadien en matière de santé). <p>7.15 Nous recommandons au Bureau du contrôleur de rendre compte publiquement de son suivi des répercussions financières de la pandémie de la COVID-19.</p>	<p><i>La province inscrit les répercussions financières de la pandémie de COVID-19 dans son système comptable, comme toutes les autres recettes et dépenses. La mise à jour financière et économique publiée chaque trimestre par le ministère des Finances et du Conseil du Trésor présente les résultats financiers de la province et inclut les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les prévisions et les résultats réels.</i></p>	<p>s.o.</p>

Recommandations et réponses (suite)

Recommandation	Réponse du Ministère [Traduction]	Date cible pour la mise en œuvre [Traduction]
<p>8.17 Nous recommandons que le ministère du Développement social travaille avec le ministère des Transports et de l'Infrastructure pour remédier de façon plus énergique à la présence de radon dans les logements publics.</p>	<p><i>Développement social a fait des tests dans plus de 27 % des quelque 4 600 logements publics du Nouveau-Brunswick. Sous réserve de l'approbation de son budget, Développement social a l'intention de faire passer le nombre de tests à 425 logements par année, ce qui abaisserait à huit ans le temps requis pour détecter s'il y a présence de radon dans tous les logements.</i></p> <p><i>Facteurs contraignants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Le test prend 90 jours et peut uniquement être fait durant les mois d'hiver (quand les fenêtres sont plus susceptibles d'être fermées afin que le test évalue la concentration la plus élevée possible de radon dans le logement), ce qui laisse donc une période de 120 jours pour réaliser les tests (décembre-mars).</i> • <i>Remédier aux problèmes de radon nécessite des services spécialisés et des entrepreneurs qui sont certifiés pour effectuer ce travail. Le nombre limité d'entrepreneurs disponibles limite à son tour le nombre de logements pouvant être traités.</i> 	<p><i>Selon notre plan initial pour réaliser des tests et remédier à la présence de radon, tous les logements allaient faire l'objet d'un test et, le cas échéant, de mesures correctrices, d'ici 2032.</i></p> <p><i>En augmentant notre capacité de détection du radon, nous terminerions en 2028.</i></p>
<p>8.21 Nous recommandons que le ministère du Développement social avise les locataires de logements publics des résultats de test indiquant la présence de radon et du processus de remédiation entrepris en temps opportun.</p>	<p><i>En date de novembre 2020, les locataires de tous les logements dont le résultat du test s'est avéré positif en avaient été avisés par écrit.</i></p> <p><i>Les locataires des logements qui restent à vérifier seront avisés par écrit dans les 60 jours suivant la réception par le Ministère des résultats de test positifs.</i></p> <p><i>Par ailleurs, tous les logements dont le test est positif seront « signalés » dans la base de données d'Habitation NB, et les nouveaux locataires seront informés de l'état de leur logement en ce qui concerne la présence de radon.</i></p>	<p><i>Mise en œuvre</i></p>

Recommandations et réponses (suite)

Recommandation	Réponse du Ministère [Traduction]	Date cible pour la mise en œuvre [Traduction]
<p>9.9 Nous recommandons à nouveau à SNB d'améliorer les processus de contrôle de la qualité utilisés pour vérifier l'exactitude des valeurs d'évaluation foncière avant le cycle de facturation de l'an prochain.</p>	<p><i>SNB a mis en œuvre plusieurs initiatives pour améliorer le contrôle de la qualité au cours de l'année pour nous assurer de l'exactitude de nos évaluations foncières. Avec l'embauche d'un gestionnaire de l'AQ en décembre 2019 puis de vérificateurs de l'AQ en juillet 2020, un examen plus poussé du processus de contrôle de la qualité sera réalisé en 2021.</i></p> <p><i>Notre système actuel d'évaluation de masse assistée par ordinateur ne fournit pas la fonctionnalité pour effectuer un processus de contrôle de la qualité automatisé. Par conséquent, SNB doit effectuer manuellement son contrôle de la qualité (en utilisant des tableurs) jusqu'à ce qu'une nouvelle technologie soit mise en service.</i></p> <p><i>*SNB s'apprête à soumettre une proposition au gouvernement en vue du remplacement du système EvAN actuel.</i></p>	<p><i>En cours</i></p>
<p>9.12 Nous recommandons que SNB procède le plus rapidement possible pour valider les données d'évaluation des propriétés qui ont été évaluées à l'aide des méthodologies de l'initiative de traitement accéléré de 2017.</p> <p>9.16 Nous recommandons à SNB d'élaborer et de mettre en œuvre un processus de suivi de la date des nouvelles inspections visuelles des propriétés. Nous recommandons que cette information soit utilisée lors de la création des plans de travail annuels des évaluateurs.</p>	<p><i>SNB reconnaît l'importance de valider les données d'évaluation des propriétés qui ont été évaluées à l'aide des méthodologies de 2017. Faire des progrès à cet égard sera une priorité en 2021.</i></p> <p><i>Notre système actuel d'évaluation de masse assistée par ordinateur ne fournit pas la fonctionnalité pour effectuer un suivi automatique des nouvelles inspections. Par conséquent, SNB doit compiler ces données manuellement jusqu'à ce qu'une nouvelle technologie soit mise en service. SNB reconnaît l'importance d'améliorer la méthode de suivi actuelle tant pour les rapports que pour l'établissement des priorités des programmes de travail annuels.</i></p> <p><i>*SNB s'apprête à soumettre une proposition au gouvernement en vue du remplacement du système EvAN actuel.</i></p>	<p><i>En cours</i></p>

Recommandations et réponses (suite)

Recommandation	Réponse du Ministère [Traduction]	Date cible pour la mise en œuvre [Traduction]
<p>9.23 Nous recommandons à Service Nouveau-Brunswick de renforcer ses processus de vérification des valeurs d'évaluation des impôts fonciers en utilisant une approche fondée sur le risque pour examiner le travail des évaluateurs et du personnel d'évaluation.</p>	<p><i>Avec l'embauche d'une équipe d'assurance de la qualité, SNB a entrepris diverses activités d'AQ qui englobent un examen du travail des évaluateurs et de la documentation du processus, ce qui a contribué à renforcer les processus de SNB en matière de vérification de la qualité de nos données d'évaluation. SNB continuera à mettre en place de telles activités en appliquant une approche fondée sur le risque.</i></p>	<p><i>En cours</i></p>
<p>9.28 Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick documente ses travaux pour être en mesure de comparer, examiner et valider les valeurs d'évaluation foncière après la mise à niveau des systèmes ou la conversion des données d'évaluation foncière. Nous recommandons que les preuves de ces travaux soient conservées aux fins de vérification.</p>	<p><i>SNB reconnaît l'importance de conserver des preuves des travaux et de documenter ce qui est fait concernant les approbations et les comparaisons de données pour les futures mises à niveau de systèmes et conversions de données.</i></p>	<p><i>En cours</i></p>

Recommandations et réponses (suite)

Recommandation	Réponse du Ministère [Traduction]	Date cible pour la mise en œuvre [Traduction]
<p>9.31 Nous recommandons à SNB d'examiner et de corriger les faiblesses du contrôle de l'accès au système d'évaluation foncière (EvAN) dès que possible. Ces faiblesses ont trait à l'examen de l'accès des utilisateurs et à la gestion de l'accès des utilisateurs pour l'application, la base de données et le système d'exploitation d'EvAN.</p>	<p><i>Notre système actuel d'évaluation de masse assistée par ordinateur ne fournit pas la fonctionnalité pour effectuer un examen automatisé des rôles et de l'accès aux systèmes. Vu les priorités concurrentes en matière de TI, il n'est pas pratique à l'heure actuelle d'investir des ressources dans la préparation de nouvelles listes d'accès des utilisateurs.</i></p> <p><i>SNB étudie d'autres contrôles et mesures qui pourraient être ajoutés à nos procédures actuelles de gestion de l'accès, ainsi que la fréquence des examens de l'accès et la production d'une liste pouvant être utilisée pour les examens de l'accès.</i></p>	<p><i>En cours</i></p>

Chapitre 2

Excédent annuel

Contenu

Troisième excédent de suite.....	21
Pourquoi l'excédent a-t-il changé par rapport à l'exercice précédent ?.....	24

Excédent annuel

Troisième excédent consécutif

La Province a enregistré un excédent annuel de 49 millions de dollars

2.1 Pour une troisième année consécutive, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a enregistré un excédent annuel. Les états financiers consolidés audités de la Province au 31 mars 2020 faisaient état d'un excédent de 49 millions de dollars.

2.2 L'excédent annuel représente une amélioration de 26 millions de dollars par rapport à l'excédent de 23 millions de dollars initialement prévu au budget. Ce résultat s'explique principalement par une hausse des recettes fiscales et des transferts du gouvernement fédéral, et une sous-utilisation des fonds affectés au Gouvernement central et au Service de la dette publique. Cette sous-utilisation a été contrebalancée par une augmentation des charges de Travail et emploi et de Développement social.

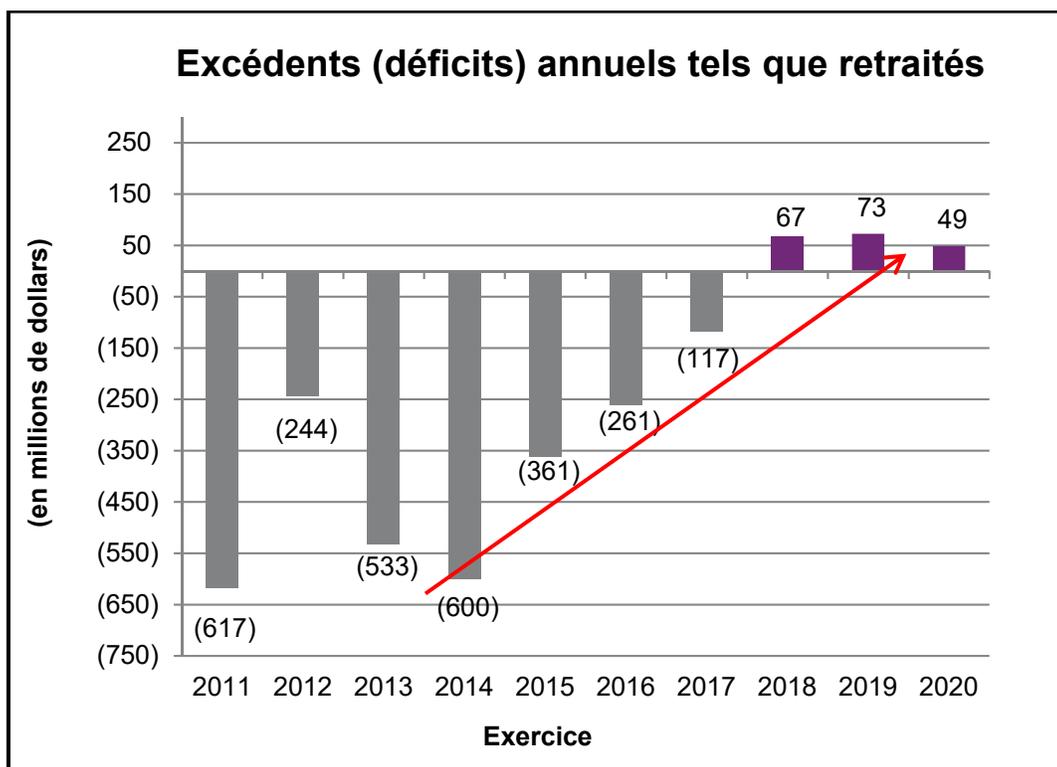
Répercussions financières de la pandémie de COVID-19 inconnues

2.3 L'information financière présentée dans le présent chapitre couvre la période allant jusqu'au 31 mars 2020. Or, de nombreux programmes d'aide gouvernementaux et de nombreuses répercussions économiques de la pandémie de COVID-19 ne sont entrés en jeu qu'après cette date, et leurs effets sur les résultats financiers de la Province par la suite sont encore inconnus. Pour une discussion et une analyse plus approfondie quant aux répercussions financières de la COVID-19, voir le chapitre 7.

La tendance aux excédents se maintient

2.4 Au cours des deux dernières années, nous avons rapporté que le gouvernement enregistrait de modestes excédents. Nous sommes ravis de voir que la tendance se maintient pour une troisième année consécutive. L'historique des excédents et déficits ces dix dernières années est présenté à la pièce 2.1.

Pièce 2.1 - Excédents (déficits) annuels tels que retraités

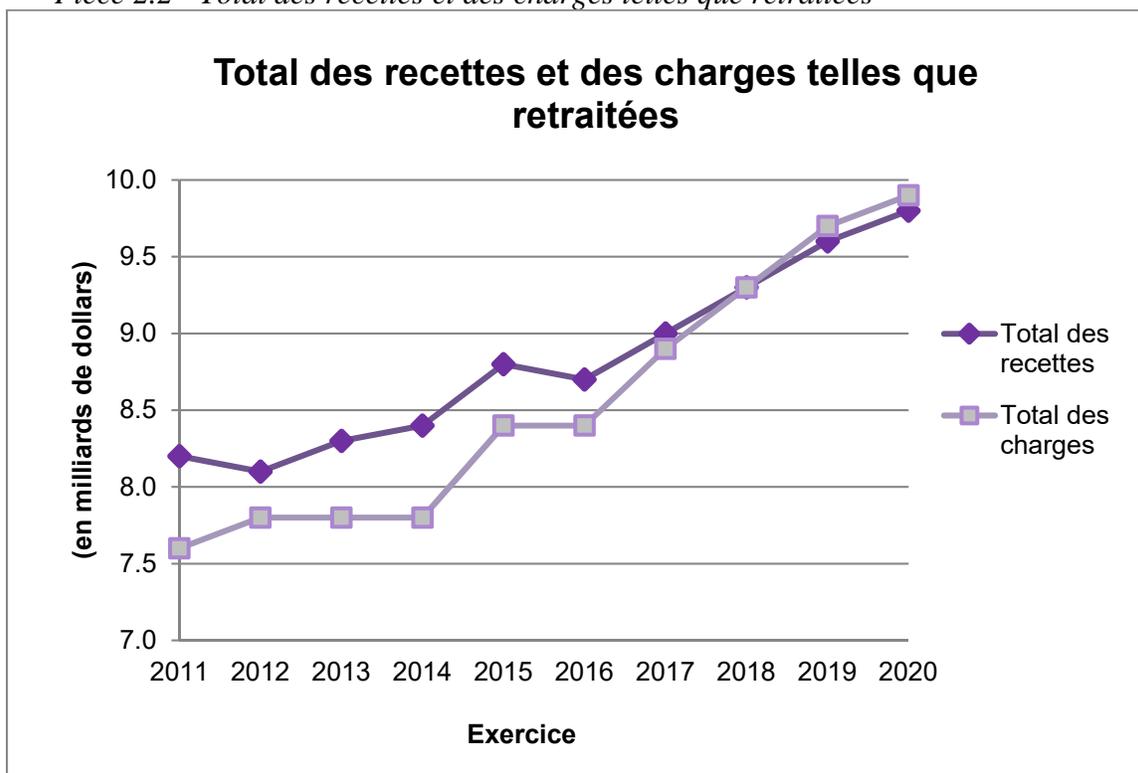


Source: Graphique préparé par le VGNB. Données telles que retraitées – voir l'annexe I pour de l'information à l'appui.

Résultats encourageants, mais faibles par rapport aux charges de 9,8 milliards de dollars

2.5 Bien que ces résultats soient encourageants, l'excédent annuel est très faible par rapport aux charges de 9,8 milliards de dollars. Comme le montre la pièce 2.2, les recettes et les charges ont continué à croître en 2020.

Pièce 2.2 - Total des recettes et des charges telles que retraitées



Source : Graphique préparé par le VGNB. Données telles que retraitées – voir l'annexe I pour de l'information à l'appui.

2.6 Au cours de l'exercice 2020, les recettes ont augmenté de 195 millions de dollars, soit légèrement moins que la croissance de 219 millions des charges. Les deux ont crû d'environ 2 % depuis 2019.

La situation fiscale de la Province est devenue plus complexe

2.7 Bien que nous soyons encouragés par le troisième excédent de suite, les charges continuent à croître. La Province fait désormais face à une situation économique et fiscale comme jamais connue auparavant en raison de la pandémie mondiale de COVID-19. Il est encore plus complexe de trouver un équilibre entre la nécessité d'une reprise économique et les conditions pré-pandémiques tout en améliorant sa situation budgétaire.

Pourquoi l'excédent a-t-il changé par rapport à l'exercice précédent?

2.8 La pièce 2.3 présente au niveau sommaire les raisons du changement dans les recettes et les charges entre le 31 mars 2019 et le 31 mars 2020.

Pièce 2.3 - Analyse de l'excédent annuel de 2020

Analyse de l'excédent annuel de 2020 (en millions de dollars)

Que s'est-il passé depuis le dernier exercice?		Raisons importantes
Excédent de l'exercice 2019	73 \$	
Diminution des recettes provinciales	-11 \$	Recettes en hausse : Impôt sur le revenu des particuliers (+101); Taxe de vente harmonisée (+33); Taxe sur l'essence et les carburants (+28); Impôt foncier provincial (+18). Compensées par des baisses : Impôt sur le revenu des sociétés (-111); Entreprises publiques (-37); Taxe sur le tabac (-18).
Hausse des transferts du gouvernement fédéral	+206 \$	Hausses : Paiements de péréquation fiscale (+149); Subventions inconditionnelles (+35); Subventions conditionnelles (+22).
Hausse des charges	-219 \$	Charges en hausse : Éducation et formation (+76); Santé (+109); Développement social (+58); Travail et emploi (+31). Compensées par des baisses : Services de protection (-24); Transports et Infrastructure (-27).
Excédent de l'exercice 2020	49 \$	

Source : Tableau préparé par le VGNB à partir du volume I des Comptes publics du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2020.

Chapitre 3

Dette

Contenu

Comment la dette nette diffère-t-elle de la dette consolidée ?.....	27
Dette nette de 2020.....	28
Rapport entre la dette nette et le PIB du Nouveau-Brunswick.....	31
Dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick.....	34
En quoi consiste le plan du Nouveau-Brunswick pour réduire la dette nette?.....	36
La dette consolidée atteint un nouveau sommet historique.....	37

Dette

Comment la dette nette diffère-t-elle de la dette consolidée?

3.1 La dette nette et la dette consolidée sont deux formes de dette présentées dans les états financiers consolidés de la Province. Le service annuel de la dette consolidée de la province consiste surtout en frais d'intérêts. La pièce 3.1 présente un tableau expliquant les différences.

Pièce 3.1 - Définition de dette nette, dette consolidée et service de la dette publique

Définition de dette nette, dette consolidée et service de la dette publique

Terme	Montant pour 2020	Définition	Paragraphe
Dette nette	13,9 milliards de dollars	Calcul mathématique comptable présenté comme le total du passif <i>moins</i> l'actif financier.	3.2
Dette consolidée	18,4 milliards de dollars*	Total de la dette long terme sous forme de débiteures que la Province a empruntée et est juridiquement tenue de rembourser.	3.23
Service de la dette publique	643 millions de dollars	Coût annuel du service de la dette consolidée ¹ , qui consiste surtout en frais d'intérêts.	3.25

**La dette consolidée exclut 4,8 milliards de dollars empruntés au nom d'Énergie NB
Source : Tableau préparé par le VGNB. Voir l'annexe I pour de l'information à l'appui.*

¹ Le service de la dette consolidée comprend les intérêts, les intérêts sur les contrats de location-acquisition et les intérêts sur les emprunts à court terme compensés par les revenus des investissements à court terme, l'amortissement des gains et pertes de change et l'amortissement des escomptes et primes qui ont été encourus lors de l'émission des débiteures provinciales.

Pourquoi la dette nette est-elle importante?

3.2 La dette nette est souvent considérée comme un indicateur de rendement clé dans le secteur public parce qu'elle offre un aperçu de la santé financière de la Province. Elle fournit des informations sur les exigences en matière de recettes futures nécessaires pour couvrir les dépenses passées².

Dette nette de 2020

Première diminution de la dette nette depuis 2007

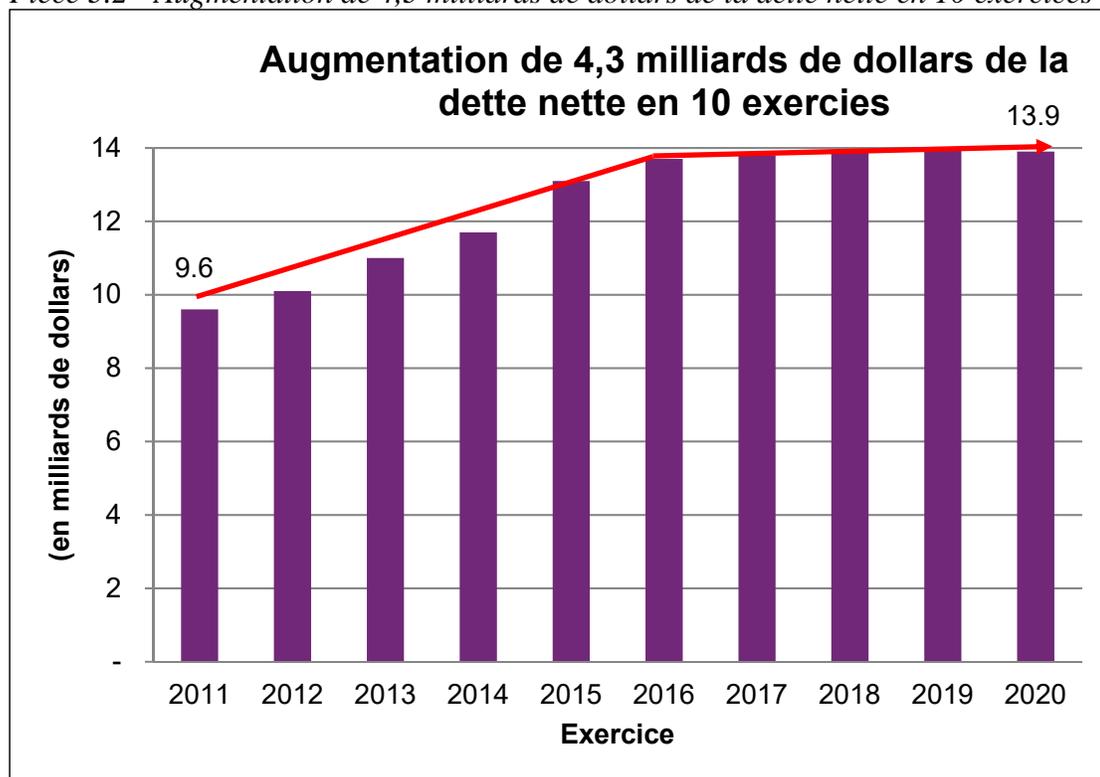
3.3 En 2020, la dette nette a diminué de 37 millions de dollars. Il s'agit là d'une diminution de 0,3 % par rapport à l'exercice précédent, la première depuis 2007. Comme l'illustre la pièce 3.2, cette légère diminution survient après quatre ans de faible augmentation de la dette nette.

La dette nette a augmenté de 4,3 milliards de dollars en 10 ans

3.4 En date du 31 mars 2020, le Nouveau-Brunswick avait une dette nette de 13,9 milliards de dollars. Malgré sa diminution en 2020, la dette nette s'est accrue de 4,3 milliards de dollars au cours des dix derniers exercices, en raison des déficits annuels et de l'acquisition d'immobilisations.

² <https://www.frascanada.ca/-/media/frascanada/psab/news/psab-statement-of-principles-a-revised-reporting-model-for-the-canadian-public-sector-may-2018-fr.pdf?la=en&hash=D42895384A8D7F01CDB4FC0C7AF0EC7683ED62D>

Pièce 3.2 - Augmentation de 4,3 milliards de dollars de la dette nette en 10 exercices



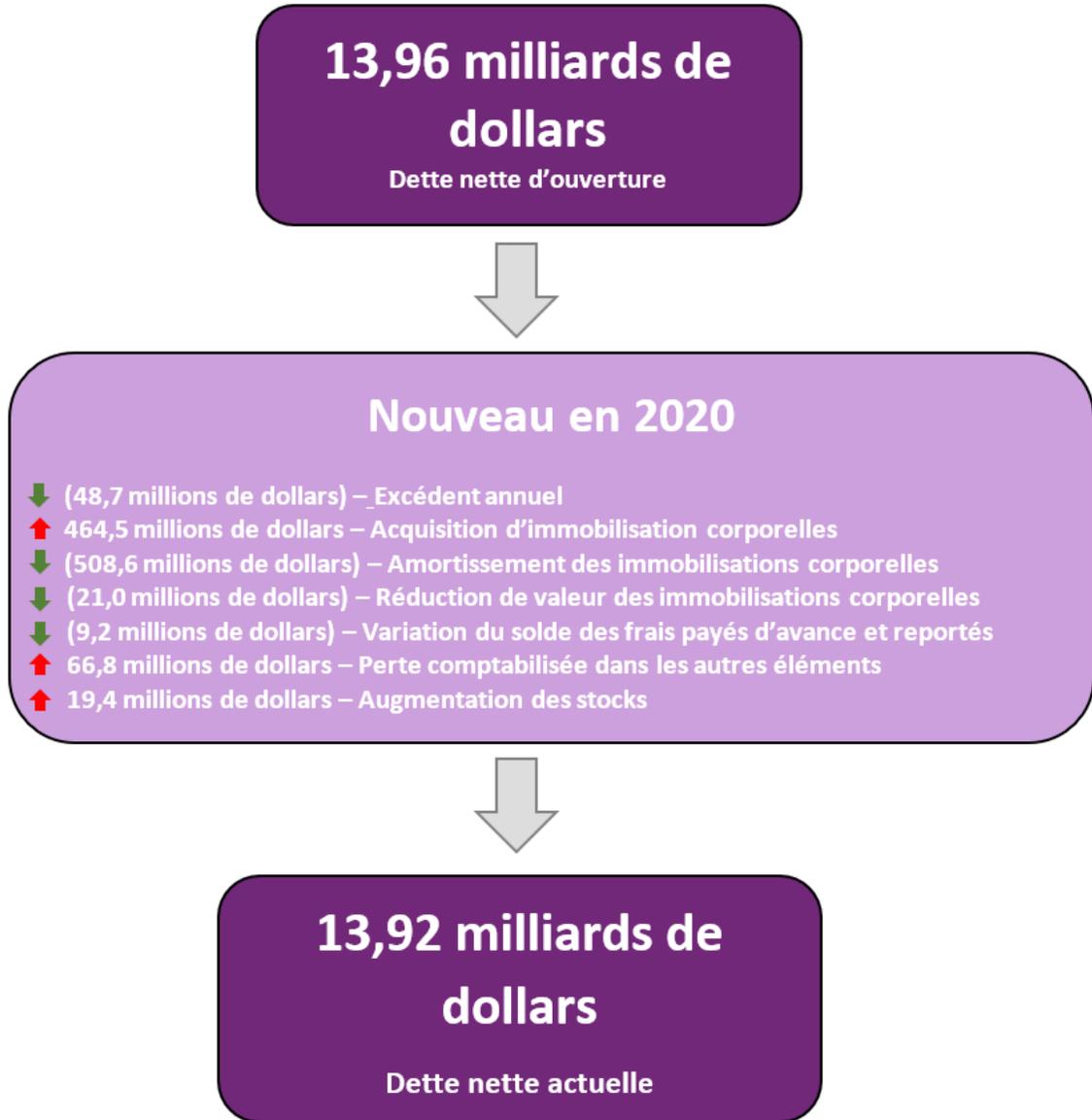
Source : Graphique préparé par le VGNB. Données telles que retraitées. Voir l'annexe I pour de l'information à l'appui.

***L'acquisition
d'immobilisations a une
incidence sur la dette
nette***

3.5 L'excédent annuel ne représente qu'un élément du calcul de la dette nette. L'acquisition et l'amortissement des immobilisations corporelles (p. ex. routes, bâtiments et équipement) et d'autres éléments plus petits constituent les autres composantes du calcul.

3.6 La pièce 3.3 donne des précisions sur les montants qui sont inclus dans le calcul de la dette nette pour l'exercice terminé le 31 mars 2020.

Pièce 3.3 - Comprendre le calcul de la dette nette



Source : Tableau préparé par le VGNB à partir des Comptes publics de 2020

Rapport entre la dette nette et le PIB du Nouveau-Brunswick

Le rapport entre la dette nette et le PIB est un indicateur critique de la durabilité

Tendance à court terme favorable en ce qui concerne le rapport entre la dette nette et le PIB

3.7 Le rapport entre la dette nette et le produit intérieur brut (PIB)³ est devenu un indicateur critique de la durabilité pour les gouvernements. Les gouvernements font souvent référence à la dette nette par rapport au PIB pour expliquer leurs finances au public⁴. Les médias et d'autres analystes la mentionnent aussi dans leurs rapports.

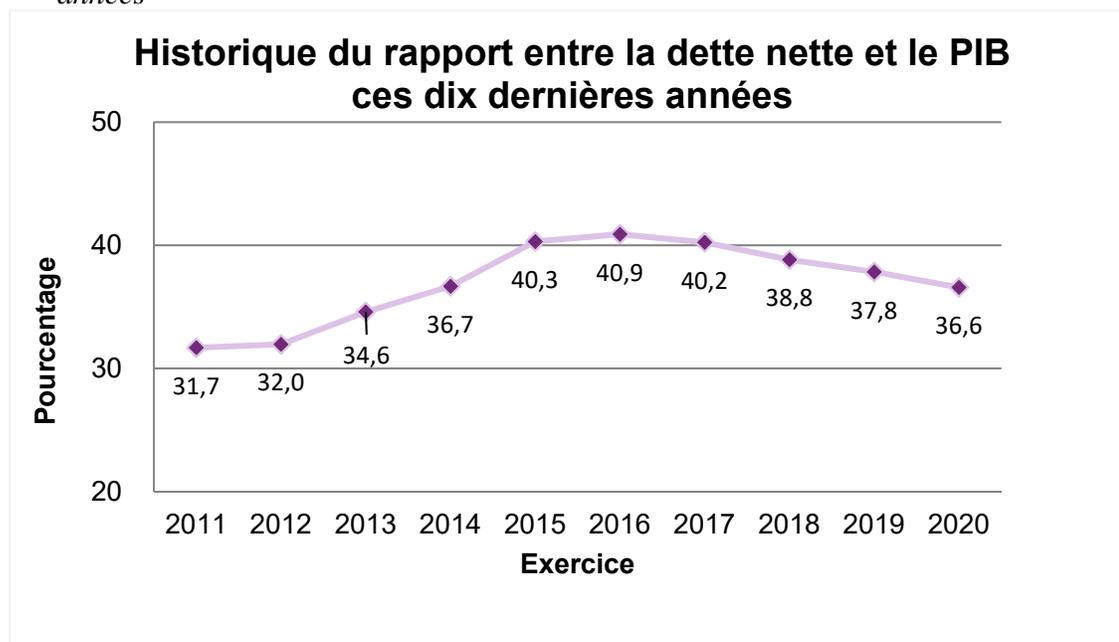
3.8 La dette nette fournit de l'information sur la mesure dans laquelle les recettes futures seront nécessaires au remboursement des charges antérieures. Le PIB mesure les biens et les services produits par une économie. Un faible rapport entre la dette nette et le PIB est donc indicatif d'une économie qui produit suffisamment pour assurer le service de sa dette.

3.9 L'historique du rapport est présenté à la pièce 3.4. Nous observons une tendance négative de 2011 à 2016, période au cours de laquelle la dette nette de la Province a crû plus rapidement que l'économie. De 2017 à 2020, cette tendance commence à s'inverser, la croissance de l'économie prenant le pas sur celle de la dette nette. Le pourcentage en question demeure cependant supérieur au niveau qu'il atteignait durant la première moitié de la décennie. Pour cet indicateur, selon notre appréciation, la tendance à court terme est favorable et la tendance à long terme, défavorable.

3 Le produit intérieur brut (PIB) mesure la valeur de tous les biens et services finaux produits dans une économie au cours d'une période donnée.

4 <https://www.cpacanada.ca/fr/zone-membres/profession-nouvelles/2018/septembre/proposition-concernant-la-dette-nette>

Pièce 3.4 - Historique du rapport entre la dette nette et le PIB ces dix dernières années



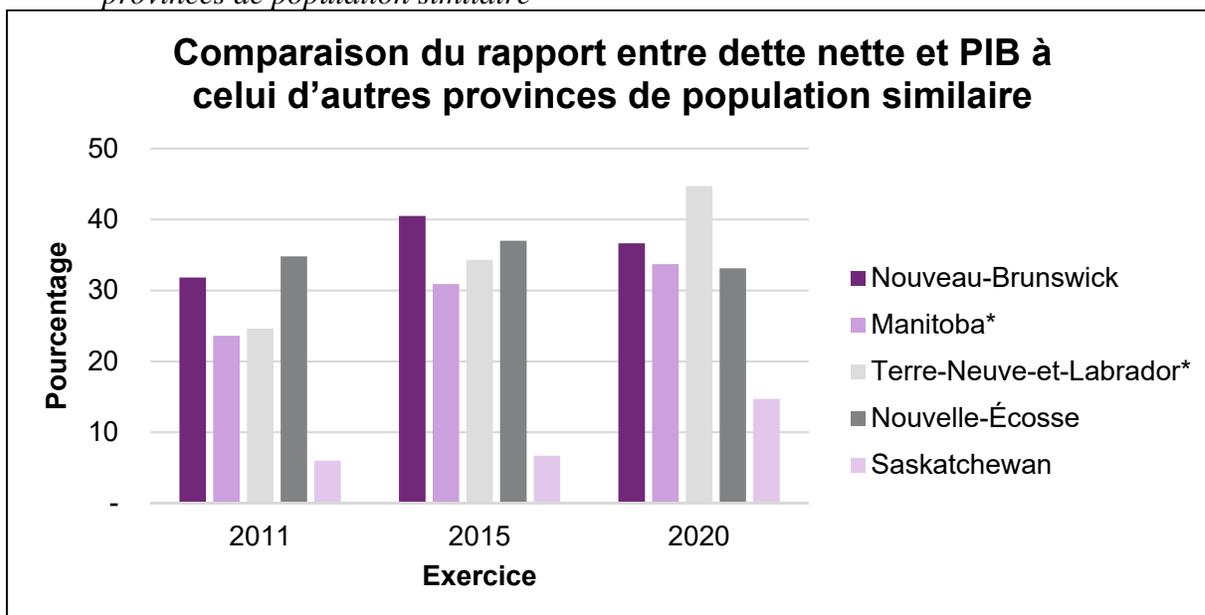
Source : Voir le chapitre 4, pièce 4.10 pour de l'information à l'appui

Rapport entre dette nette et PIB supérieur à celui de la plupart des autres provinces de population similaire

3.10 Le rapport de 36,6 % du Nouveau-Brunswick a été parmi les rapports entre dette nette et PIB les plus élevés enregistrés par les provinces de population similaire, ce qui laisse craindre pour la durabilité dans la réduction/le service de la dette nette. Seule Terre-Neuve-et-Labrador a obtenu un rapport plus élevé, lequel se chiffrait à 44,7 % au 31 mars 2020.

3.11 Une comparaison du rapport entre la dette nette et le PIB des provinces de population similaire, comprenant le Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan, est présentée à la pièce 3.5.

Pièce 3.5 - Comparaison du rapport entre dette nette et PIB à celui d'autres provinces de population similaire



*L'information sur les comptes publics de 2020 utilisée pour le Manitoba comprenait le rapport d'un vérificateur indépendant qualifié.

**L'information sur les comptes publics de 2019 a été utilisée, dans le cas de Terre-Neuve-et-Labrador, pour l'année 2020, les résultats de 2020 n'ayant pas encore été publiés au moment de la rédaction du présent rapport.

Source : Graphique préparé par le VGNB. Voir l'annexe I pour de l'information à l'appui.

3.12 Le rapport entre la dette nette et le PIB du Nouveau-Brunswick a augmenté, passant de 31,8 % en 2011 à 36,6 % en 2020. L'augmentation de 15,2 % du pourcentage en dix ans au Nouveau-Brunswick a été supérieure à la diminution de (4,9 %) qu'a connu la Nouvelle-Écosse et inférieure aux augmentations du Manitoba (42,8 %), de Terre-Neuve-et-Labrador (81,7 %) et de la Saskatchewan (145,0 %).

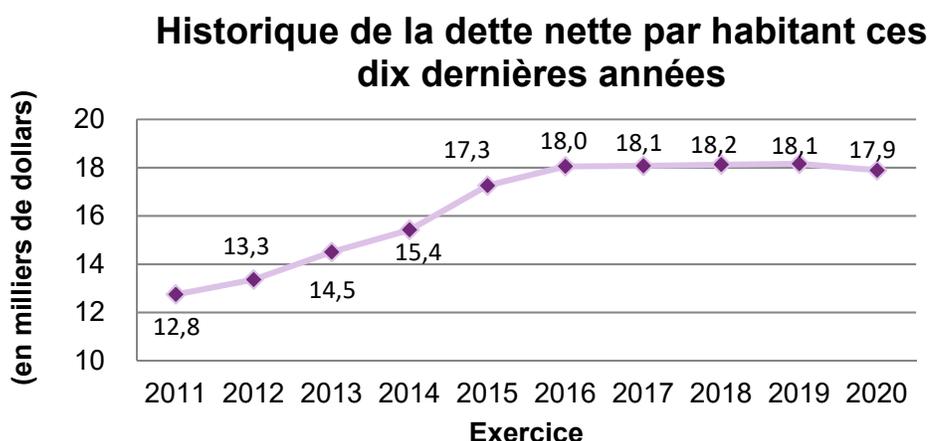
Dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick

La dette nette par habitant, une autre façon d'évaluer la dette nette

3.13 Une autre façon d'évaluer l'importance de la dette nette du Nouveau-Brunswick consiste à la comparer à sa population, ce qu'on appelle également la dette nette par habitant (ou par citoyen du Nouveau-Brunswick).

3.14 La dette nette par habitant de la Province a atteint, en 2018, un sommet de 18 200 \$ pour ensuite redescendre à 17 900 \$ en 2020. L'historique de la dette nette par habitant ces dix dernières années est présenté à la pièce 3.6.

Pièce 3.6 - Historique de la dette nette par habitant ces dix dernières années



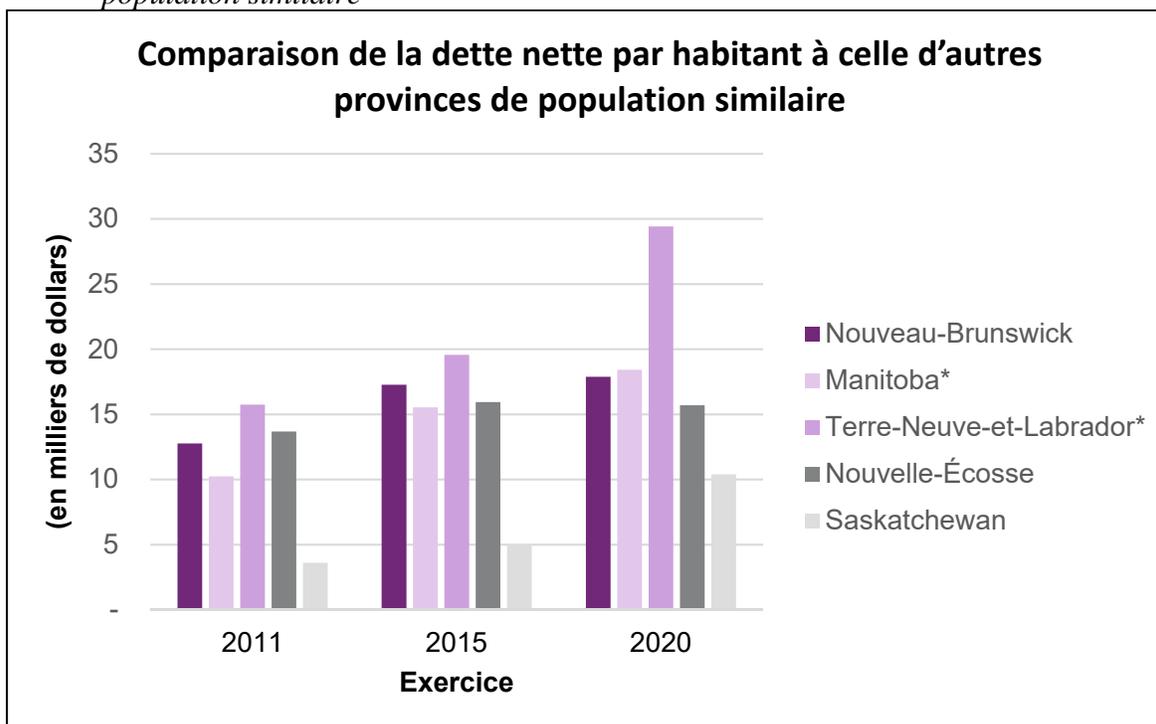
Source : Graphique préparé par le VGNB. Voir l'annexe I pour de l'information à l'appui.

Le Nouveau-Brunswick, en milieu de gamme parmi les provinces de population similaire en termes de dette nette par habitant

3.15 Lorsqu'on compare sa dette nette par habitant à celles d'autres provinces de population similaire, le Nouveau-Brunswick se classe en milieu de gamme. La notion « par habitant » comprend tous les membres de la population comme les adultes et les enfants.

3.16 Une comparaison de la dette nette par habitant des provinces de population similaire, comprenant le Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan, est présentée à la pièce 3.7.

Pièce 3.7 - Comparaison de la dette nette par habitant à celle d'autres provinces de population similaire



*L'information sur les comptes publics de 2020 utilisée pour le Manitoba comprenait le rapport d'un vérificateur indépendant qualifié.

*L'information sur les comptes publics de 2019 a été utilisée, dans le cas de Terre-Neuve-et-Labrador, pour l'année 2020, les résultats de 2020 n'ayant pas encore été publiés au moment de la rédaction du présent rapport.

Source : Graphique préparé par le VGNB. Données telles que retraitées. Voir l'annexe I pour de l'information à l'appui.

3.17 En date du 31 mars 2020, la dette nette par habitant s'élevait à 17 900 \$, soit 5 100 \$ de plus que les 12 800 \$ de 2011. Au cours des dix exercices, le Nouveau-Brunswick a dépassé la Nouvelle-Écosse (15 700 \$), mais sa dette au 31 mars 2020 demeure inférieure à celle du Manitoba (18 400 \$) et de Terre-Neuve-et-Labrador (29 400 \$).

En quoi consiste le plan du Nouveau-Brunswick pour réduire la dette nette?

Réduire la dette nette, un défi pour le Nouveau-Brunswick

3.18 Malgré une légère diminution de la dette nette en 2020, la capacité du Nouveau-Brunswick à réduire cette dette se trouve compromise par une population vieillissante, un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale et une croissance économique au ralenti. Ces difficultés n'ont rien de nouveau et perdurent depuis des années maintenant.

3.19 Le niveau élevé de la dette nette réduit la capacité du gouvernement à entretenir une infrastructure vieillissante, entraînant des reports de l'entretien. La Province pourrait en venir à ne plus pouvoir fournir le même niveau de programmes et de services, comme les soins de santé, l'éducation, les routes, les écoles et les hôpitaux. Une demande encore plus élevée pèsera sur les générations futures pour payer les charges passées.

Le gouvernement a établi des cibles pluriannuelles de réduction de la dette nette

3.20 Nous avons été ravis de voir le gouvernement établir des cibles pluriannuelles de réduction de la dette nette et des cibles de rapport entre la dette nette et le PIB pour les quatre prochaines années. Nous avons recommandé l'établissement de telles cibles dans les rapports antérieurs de la vérificatrice générale.

3.21 Les cibles pluriannuelles sont présentées à la pièce 3.8. Nous précisons cependant que ces cibles pluriannuelles ont été établies avant la pandémie de COVID-19 et n'ont pas été actualisées pour en inclure les répercussions financières.

Pièce 3.8 - Cibles de réduction de la dette nette du gouvernement avant la pandémie de COVID-19

Cibles de réduction de la dette nette du gouvernement avant la pandémie de COVID-19 (en millions de dollars)

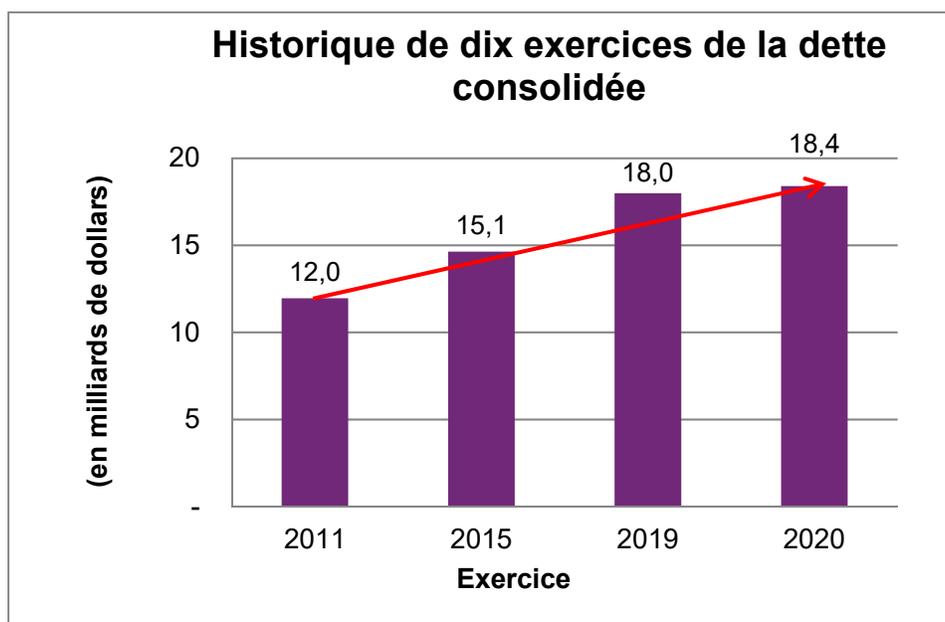
	Budget 2021	Plan pour 2022	Plan pour 2023	Plan pour 2024
Diminution annuelle de la dette nette	129	126	126	149
Rapport entre la dette nette et le PIB	34,7 %	34,0 %	33,0 %	32,0 %

Source : <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/fin/pdf/Budget/2020-2021/BudgetDiscours2020-2021.pdf>

La dette consolidée atteint un nouveau sommet historique

3.22 La dette consolidée du Nouveau-Brunswick aux fins provinciales s'élevait, au 31 mars 2020, à 18,4 milliards de dollars – un nouveau sommet historique. Elle a augmenté de 415 millions de dollars au cours du dernier exercice, et de 6,4 milliards au cours des 10 derniers, comme l'illustre la pièce 3.9.

Pièce 3.9 - Historique de dix exercices de la dette consolidée



Source : Graphique préparé par le VGNB. Voir l'annexe I pour de l'information à l'appui.

La dette consolidée est constituée principalement d'obligations

3.23 La dette consolidée est semblable à l'endettement des ménages, courant au Nouveau-Brunswick. La Province doit faire des paiements d'intérêt sur le solde impayé et rembourser le capital à mesure que la dette consolidée vient à échéance. Le solde impayé de la dette consolidée de la Province est constitué, pour l'essentiel, d'obligations émises sur le marché financier.

3.24 Pour exprimer le solde en termes simples, si la Province remboursait 100 millions de dollars par année, il faudrait 184 années pour rembourser 18,4 milliards de dollars. C'est ce qu'illustre la pièce 3.10. Si nous incluons la dette de 4,8 milliards de dollars d'Énergie NB, nous ajouterions alors 48 années supplémentaires, pour un total de 232 années pour rembourser la dette à ce rythme. C'est là

sans compter les frais d'intérêts annuels, qui sont aussi connus comme service de la dette publique.

Pièce 3.10 - Remboursement de la dette à raison de 100 millions de dollars par année



Source : Préparé par le VGNB

Le service de la dette consolidée a été de 643 millions de dollars au cours du dernier exercice

3.25 Au cours du dernier exercice, le service de la dette (excluant Énergie NB), consistant principalement à payer des intérêts, a été de 643 millions de dollars. Cela représente des frais annuels et ne réduit pas le montant du capital impayé. La pièce 3.11 présente ce coût par année, jour, heure et minute.

Pièce 3.11 - Service de la dette consolidée par année, jour, heure et minute en 2020

Service de la dette consolidée par année, jour, heure et minute en 2020

Par année	Par jour	Par heure	Par minute
643 millions de dollars	1,8 million de dollars	73 mille dollars	1 223 \$

Source : Tableau préparé par le VGNB. Voir l'annexe I pour de l'information à l'appui.

Les frais d'intérêts sont plus élevés que le budget du ministère de la Sécurité publique

3.26 Si les frais d'intérêts étaient un ministère, son budget annuel dépasserait celui du ministère de la Sécurité publique.

Chapitre 4

État de la situation financière du Nouveau-Brunswick

Contenu

Que nous disent les résultats financiers de 2020 sur la situation financière de la province ?.....	41
La province peut-elle maintenir ses programmes existants ?.....	42
La province est-elle flexible dans sa capacité d’augmenter les impôts et les taxes et d’emprunter?.....	43
La Province est-elle vulnérable du fait de sa dépendance aux sources de recettes externes?.....	44
Résumé des indicateurs financiers.....	45
Détails à l’appui des indicateurs de durabilité.....	47
Détails à l’appui des indicateurs de flexibilité.....	56
Détails à l’appui des indicateurs de vulnérabilité.....	60

État de la situation financière du Nouveau-Brunswick

Que nous disent les résultats financiers de 2020 sur la situation financière de la Province?

La situation financière demeure, dans une large mesure, inchangée par rapport à 2019

Répercussions financières et économiques de la pandémie de COVID-19 inconnues en date du 31 mars 2020

4.1 L'une des tendances à court terme pour la Province du Nouveau-Brunswick (ci-après désignée simplement comme la « Province ») est passée, en 2020, de neutre à défavorable, tandis que les autres tendances restaient constantes par rapport à 2019. Nous concluons donc que la situation financière de la Province demeure largement inchangée par rapport au dernier exercice. Bien qu'on ait enregistré, au cours de la période, un petit excédent annuel de même qu'une légère réduction de la dette nette, deux petits pas vers l'amélioration de la situation financière de la Province, il y a également eu un accroissement de la dépendance vis-à-vis des paiements de transfert du gouvernement fédéral.

4.2 Nous sommes arrivés à cette conclusion en analysant douze indicateurs financiers¹ utilisés pour évaluer l'état des finances d'une entité du secteur public. Ils donnent un aperçu plus global de la situation financière de la Province. Veuillez vous reporter à la pièce 4.4 pour un résumé complet de tous les indicateurs.

4.3 L'information financière présentée dans le présent chapitre couvre la période allant jusqu'au 31 mars 2020. De nombreux programmes d'aide gouvernementaux et de nombreuses répercussions économiques de la pandémie de COVID-19 ne sont entrés en jeu qu'après cette date, et leurs effets sur les résultats financiers de la Province par la suite sont encore inconnus. La pandémie a aussi exercé un effet important sur le produit intérieur brut (PIB), une donnée clé

¹ Dans la présente section, nous faisons rapport sur douze indicateurs de la santé financière établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) dans un énoncé de pratique recommandée (EPR). Cette analyse a pour but d'offrir un aperçu plus complet de la santé financière de la province, puisqu'elle permet de déceler les tendances. L'analyse apporte des précisions sur les informations publiées dans les états financiers consolidés audités, car ceux-ci donnent seulement la situation financière de la province à un moment donné.

pour un bon nombre des indicateurs financiers présentés dans ce chapitre. Aucun ajustement découlant de ces effets n'a été apporté dans nos analyses.

Une tendance a changé depuis notre rapport de 2019

4.4 Depuis notre dernier rapport, en 2019, nous avons changé notre évaluation d'un indicateur de vulnérabilité à court terme (paiements de transfert/recettes totales), pour lequel la tendance est passée de neutre à défavorable, la Province devenant plus dépendante des paiements de transfert du gouvernement fédéral. Pour plus d'information, voir le paragraphe 4.62. La modeste dégradation de l'indicateur de vulnérabilité à court terme n'a pas été suffisamment d'importance pour influencer sur notre conclusion globale, selon laquelle la situation financière de la Province serait demeurée stable par rapport à 2019.

La Province peut-elle maintenir ses programmes existants?

Légers progrès à court terme, mais les déficits antérieurs et la dette nette empêchent l'amélioration à long terme de la durabilité

4.5 La capacité de la Province à maintenir les programmes et les services existants sans augmenter considérablement la dette nette s'est améliorée légèrement au cours de 2020 en raison, notamment, de l'excédent enregistré en cours d'exercice. Nous avons donc pu évaluer cinq des sept indicateurs à court terme de durabilité comme étant encore favorables cette année. Les déficits passés et l'importance de la dette nette nous empêchent d'évaluer plusieurs indicateurs à long terme comme étant favorables; nous apprécions donc cinq des sept indicateurs à nouveau cette année comme défavorables.

4.6 La pièce 4.1 présente un résumé des indicateurs de durabilité de la Province. Nous avons évalué la durabilité comme étant plutôt favorable à court terme et largement défavorable à long terme.

Définition de durabilité

4.7 La durabilité indique si la province peut maintenir ses programmes et remplir ses obligations existantes envers ses créanciers sans augmenter le fardeau sur l'économie.

Pièce 4.1 - Tendances des indicateurs de durabilité

Tendances des indicateurs de durabilité

Indicateurs de durabilité	Tendance à court terme	Tendance à long terme
Actif/Passif	Favorable	Défavorable
Actif financier/Passif	Favorable	Défavorable
Dette nette/recettes annuelles totales	Favorable	Défavorable
Charges par fonction/charges totales	Neutre	Neutre
Dette nette/PIB	Favorable	Défavorable
Déficit accumulé/PIB	Favorable	Défavorable
Charges totales/PIB	Neutre	Favorable

Source : Tableau préparé par le VGNB.

La Province est-elle flexible dans sa capacité d'augmenter les impôts et les taxes et d'emprunter?

Tendances largement défavorables

4.8 À notre avis, la flexibilité de la Province dans sa capacité d'augmenter les impôts et les taxes et d'emprunter est toujours largement défavorable à long terme en raison :

- de l'infrastructure vieillissante (comme les écoles, les autoroutes et les ponts qui auront besoin d'être remplacés à l'avenir);
- des augmentations de ses recettes de provenance interne (comme les hausses de la TVH et des impôts sur le revenu des sociétés qui réduisent la capacité de les augmenter davantage à l'avenir).

4.9 Comme le résume la pièce 4.2, nous avons évalué la flexibilité à long terme comme étant largement défavorable.

Définition de flexibilité

4.10 La flexibilité est la mesure dans laquelle le gouvernement peut changer le poids de sa dette ou le fardeau fiscal sur l'économie afin de maintenir les programmes et de s'acquitter de ses obligations envers ses créanciers. Lorsque la flexibilité diminue, un gouvernement est moins en mesure de payer ses charges avec ses recettes de provenance interne.

Pièce 4.2 - Tendances des indicateurs de flexibilité

Tendances des indicateurs de flexibilité

Indicateur de flexibilité	Tendance à court terme	Tendance à long terme
Frais de la dette publique/recettes	Favorable	Favorable
Valeur comptable nette des immobilisations/coût des immobilisations	Défavorable	Défavorable
Recettes de provenance interne/PIB	Neutre	Défavorable

Source : Tableau préparé par le VGNB.

La Province est-elle vulnérable du fait de sa dépendance aux sources de recettes externes?

Tendances de vulnérabilités largement favorables en général

4.11 Malgré un changement négatif dans un indicateur à court terme, passé de neutre à défavorable, à notre avis, la province est moins dépendante des sources de recettes externes à long terme en raison :

- des augmentations de ses recettes de provenance interne;
- de la gestion et du contrôle de son exposition aux fluctuations des devises.

4.12 Comme le résume la pièce 4.3, nous avons essentiellement évalué la vulnérabilité à court terme comme mixte, et la vulnérabilité à long terme, comme favorable.

Définition de vulnérabilité

4.13 La vulnérabilité est la mesure selon laquelle un gouvernement dépend de sources de financement sur lesquelles il n'exerce pas de contrôle ou d'influence.

Pièce 4.3 - Tendances des indicateurs de vulnérabilité

Tendances des indicateurs de vulnérabilité

Indicateur de vulnérabilité	Tendance à court terme	Tendance à long terme
Paiements de transfert/recettes totales	Défavorable	Favorable
Dette en devises/dette nette	Favorable	Favorable

Source : Tableau préparé par le VGNB.

Résumé des indicateurs financiers
--

4.14 Dans la pièce 4.4, nous résumons notre analyse de tous les indicateurs financiers de la Province. La pièce en question montre :

- les indicateurs de chaque catégorie (durabilité, flexibilité et vulnérabilité);
- l'objectif de chaque indicateur;
- la tendance à court terme (deux ans) et la tendance à long terme (dix ans);
- un changement des tendances de l'année précédente; et
- un renvoi au paragraphe, dans le présent chapitre, où nous étudions chaque indicateur plus en détail.

Pièce 4.4 - Résumé des indicateurs financiers

	Indicateur	Objectif	Tendance à court terme	Tendance à long terme	Changement de tendance par rapport à l'exercice précédent	Paragraphe
Durabilité	Actif/Passif	Mesure à quel point le gouvernement finance ses activités en émettant des titres de créance.	Favorable	Défavorable	Aucun changement	4.16
	Actif financier/Passif	Mesure à quel point des recettes futures seront requises pour payer les opérations passées.	Favorable	Défavorable	Aucun changement	4.20
	Dette nette/recettes annuelles totales	Détermine s'il faudra plus de temps pour payer les opérations passées.	Favorable	Défavorable	Aucun changement	4.24
	Charges par fonction/charges totales	Donne la tendance des dépenses gouvernementales au fil du temps.	Neutre	Neutre	Aucun changement	4.28
	Dette nette/PIB	Donne la relation entre la dette nette et l'activité économique.	Favorable	Défavorable	Aucun changement	4.34
	Déficit accumulé/PIB	Mesure la somme des résultats des activités de l'exercice courant et des exercices antérieurs par rapport à la croissance économique.	Favorable	Défavorable	Aucun changement	4.38
	Charges totales/PIB	Donne la tendance des dépenses gouvernementales au fil du temps par rapport à la croissance économique.	Neutre	Favorable	Aucun changement	4.41
Flexibilité	Frais de la dette publique (consolidée)/recettes	Mesure à quel point les décisions d'emprunt passées limitent la capacité de remplir les engagements courants en matière de finances et de services.	Favorable	Favorable	Aucun changement	4.48
	Valeur comptable nette des immobilisations/coût des immobilisations	Mesure la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles utilisées pour fournir des produits et services.	Défavorable	Défavorable	Aucun changement	4.52
	Recettes de provenance interne/PIB	Mesure à quel point les recettes sont tirées de l'économie.	Neutre	Défavorable	Aucun changement	4.56
Vulnérabilité	Paiements de transfert/recettes totales	Mesure le degré de dépendance envers un autre ordre de gouvernement.	Défavorable	Favorable	Changement de la tendance à court terme auparavant neutre	4.62
	Dette en devises/dette nette	Mesure le degré de vulnérabilité du gouvernement face aux fluctuations des cours de change.	Favorable	Favorable	Aucun changement	4.67

Source : Tableau préparé par le VGNB.

Détails à l'appui des indicateurs de durabilité

Définition de durabilité 4.15 La durabilité indique si la Province peut maintenir ses programmes et remplir ses obligations existantes envers ses créanciers sans augmenter la dette consolidée.

Rapport entre l'actif et le passif

4.16 Nous avons encore une fois évalué la tendance à court terme comme étant favorable et la tendance à long terme, comme défavorable.

4.17 Pour trois des quatre derniers exercices, cet indicateur s'est légèrement amélioré, ce qui indique une tendance favorable à court terme. Pour les dix derniers exercices, le pourcentage de la Province est demeuré inférieur à 100 %, indiquant ainsi que cette dernière a financé ses activités par l'émission de dette consolidée. Il s'agit là d'une tendance à long terme défavorable que nous aimerions voir s'inverser.

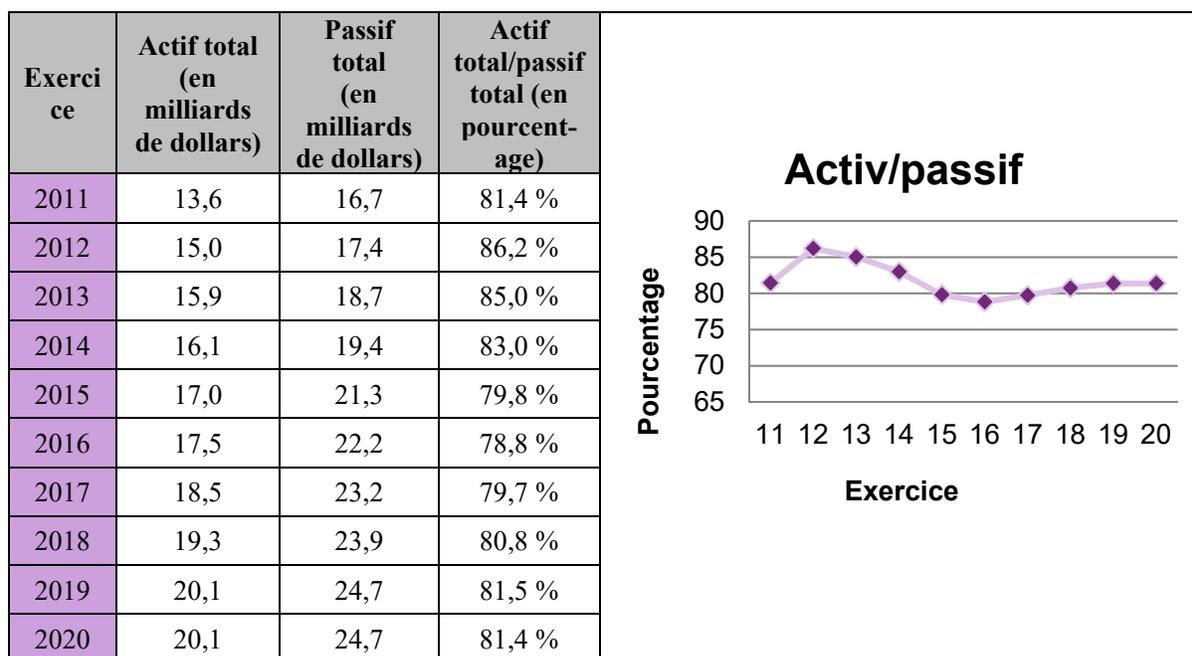
4.18 Nous présentons l'indicateur de durabilité qu'est le rapport entre l'actif et le passif à la pièce 4.5.

Comment lire la pièce

4.19 Un ratio entre l'actif et le passif inférieur à 100 % signale une tendance négative, car la Province a un passif supérieur à son actif. Cela signifie que le gouvernement a accumulé des déficits et a financé ses activités par l'émission de dette consolidée.

Pièce 4.5 - Rapport entre l'actif et le passif

Rapport entre l'actif et le passif



Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués.

Rapport entre l'actif financier et le passif

4.20 Nous avons évalué la tendance à court terme comme étant favorable et la tendance à long terme, comme défavorable.

4.21 Pour les cinq derniers exercices, le pourcentage de la Province pour cet indicateur s'est légèrement amélioré, ce qui indique une tendance favorable à court terme. Le pourcentage est cependant demeuré inférieur à 100 % au cours des dix derniers exercices, ce qui signifie que des recettes futures seront requises pour payer les opérations passées. Par conséquent, nous évaluons toujours la tendance à long terme comme étant défavorable.

4.22 Nous présentons l'indicateur de durabilité qu'est le rapport entre l'actif financier et le passif à la pièce 4.6.

Comment lire la pièce

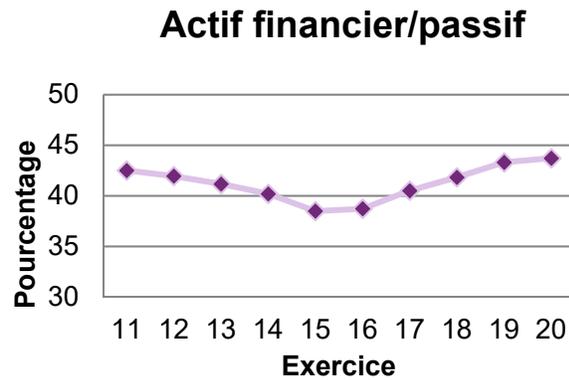
4.23 Un ratio entre l'actif financier et le passif inférieur à 100 % implique que des excédents futurs seront nécessaires pour payer les opérations et les événements passés et

représente une tendance défavorable. Un pourcentage croissant indique une tendance favorable à court terme.

Pièce 4.6 - Rapport entre l'actif financier et le passif

Rapport entre l'actif financier et le passif

Exercice	Actif financier total (en milliards de dollars)	Passif total (en milliards de dollars)	Actif financier total/passif total (en pourcentage)
2011	7,1	16,7	42,5 %
2012	7,3	17,4	42,0 %
2013	7,7	18,7	41,2 %
2014	7,8	19,4	40,2 %
2015	8,2	21,3	38,5 %
2016	8,6	22,2	38,7 %
2017	9,4	23,2	40,5 %
2018	10,0	23,9	41,8 %
2019	10,7	24,7	43,3 %
2020	10,8	24,7	43,7 %



Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués

Rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales

4.24 Nous avons évalué la tendance à court terme comme étant favorable et la tendance à long terme, comme défavorable.

4.25 Le ratio entre la dette nette et les recettes annuelles totales de la Province s'est accru de 2011 à 2016. En 2020, le pourcentage a diminué pour atteindre 140,4 %, car la dette nette est demeurée à peu près au même niveau que l'exercice précédent, tandis que les recettes totales ont augmenté.

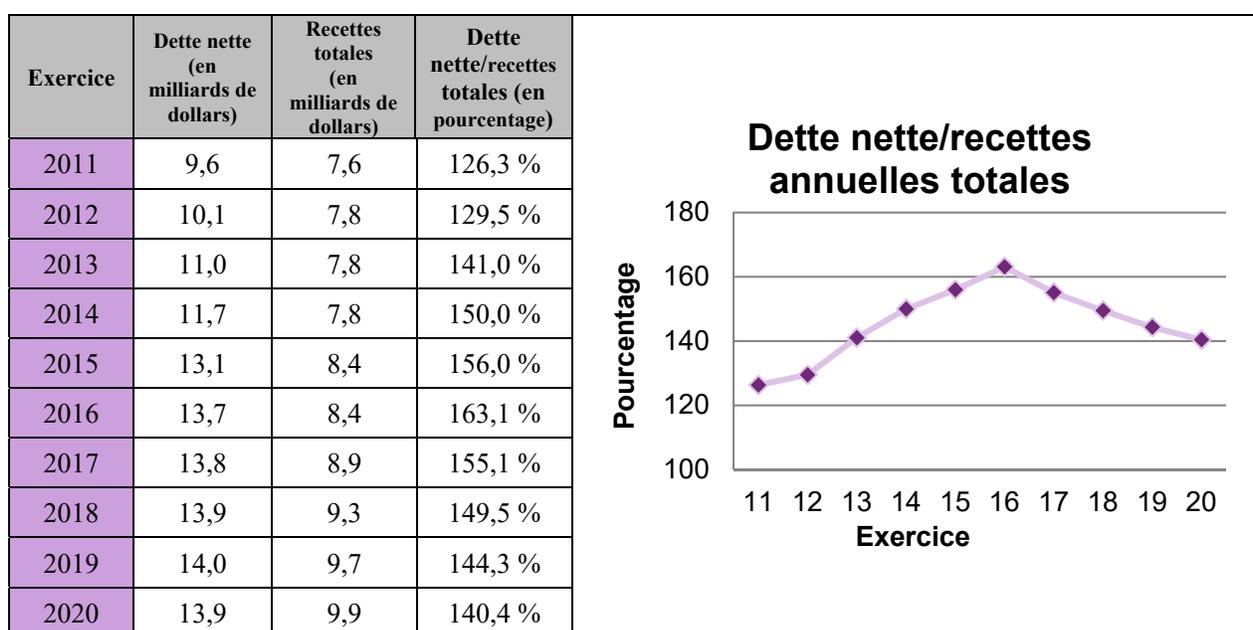
4.26 Nous présentons l'indicateur de durabilité qu'est le rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales à la pièce 4.7.

Comment lire la pièce

4.27 Un rapport croissant entre la dette nette et les recettes annuelles totales dénote une tendance négative, car la Province aura besoin de plus de temps pour éliminer la dette nette. La dette nette donne une mesure des recettes futures qui seront nécessaires pour payer les opérations et les événements passés.

Pièce 4.7 - Rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales

Rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales



Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués.

Rapport entre les charges par fonction et les charges totales

4.28 Nous avons évalué les tendances à court et à long terme comme étant neutres, car il y a eu peu de changements dans la façon d'attribuer les charges aux fonctions au cours des dix derniers exercices. Les frais du service de la dette consolidée sont demeurés relativement stables au cours des dix derniers exercices.

4.29 La taille de la dette nette du Nouveau-Brunswick doit être surveillée de près à l'avenir. Le fardeau des intérêts sur

la dette consolidée accapare des ressources qui seraient autrement utilisées pour la prestation de services.

4.30 Nous présentons l'indicateur de durabilité qu'est le rapport entre les charges par fonction et les charges totales à la pièce 4.8 pour 2020.

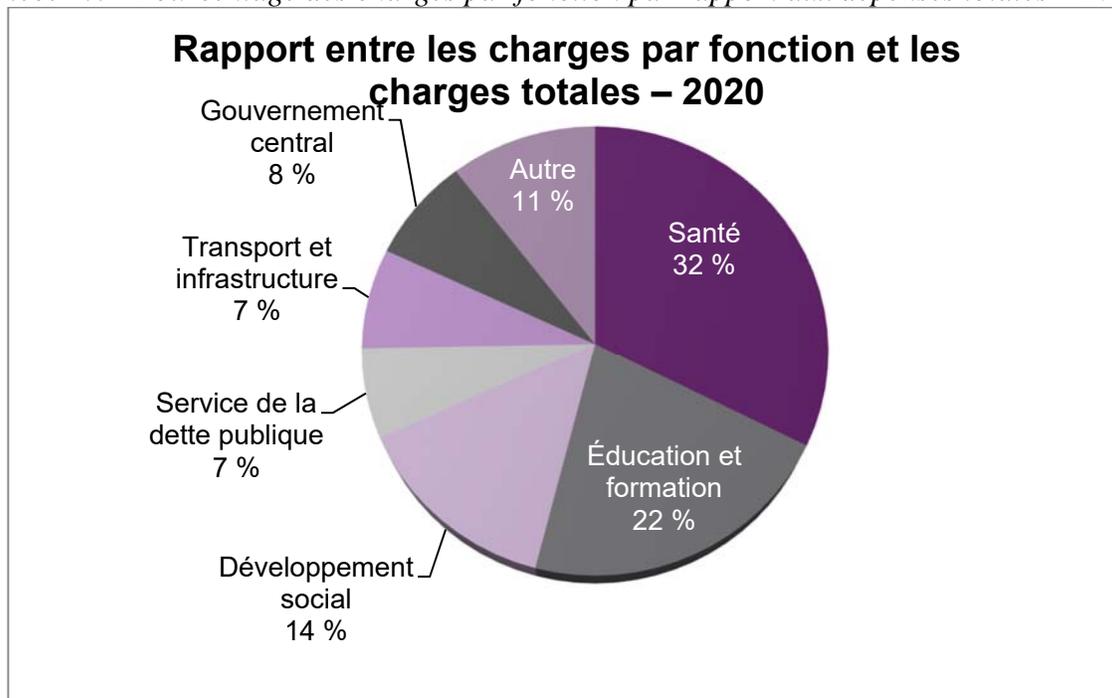
Comment lire la pièce

4.31 On peut lire les deux pièces de la présente section comme suit :

- Dans la pièce 4.8, chaque pointe de tarte représente le pourcentage des charges attribuées à chaque fonction en 2020.
- Dans la pièce 4.9, chaque ligne dans le graphique représente les charges par fonction. À mesure que la ligne progresse, elle montre, par exercice, le pourcentage des charges attribuées à chaque fonction. Lorsque la ligne diminue, la Province attribue moins de ses charges totales à une fonction (c.-à-d. que la fonction reçoit une plus petite pointe de tarte).

Si la Province attribue plus au service de la dette consolidée, cela représente une tendance négative, car elle montre que le coût pour le service de la dette augmente.

Pièce 4.8 - Pourcentage des charges par fonction par rapport aux dépenses totales – 2020



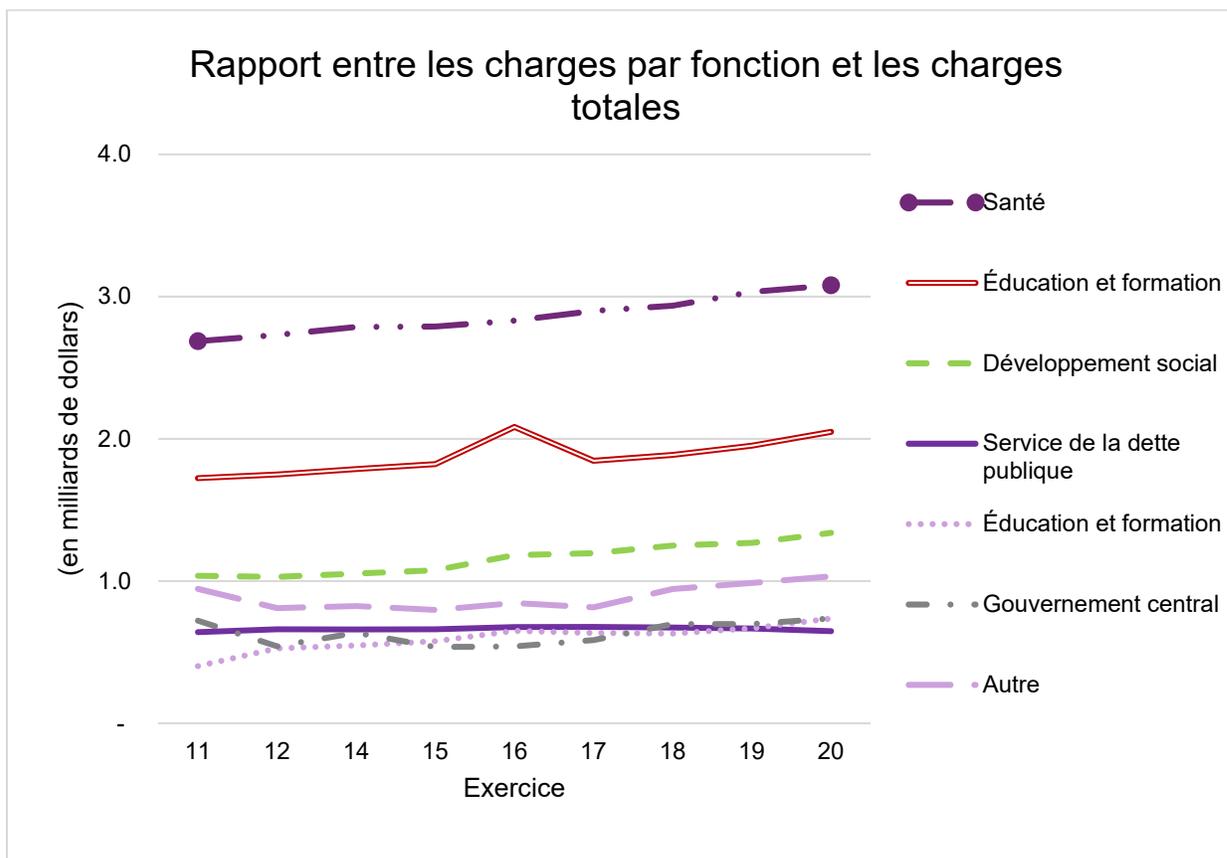
Source : Préparé par le VGNB d'après les Comptes publics de 2020
 « Autres » comprend : services de protection, développement économique, ressources, travail et emploi

4.32 Dans la pièce 4.8, nous soulevons les observations suivantes :

- les charges en éducation et formation et en santé accaparent 54 % des charges totales en 2020, demeurant stables par rapport à 54 % en 2019;
- les charges du service de la dette publique (643 millions de dollars) sont presque aussi élevées que celles des transports et de l’infrastructure (710 millions de dollars).

4.33 Nous présentons l’indicateur de durabilité qu’est le rapport entre les charges par fonction et les charges totales pour les dix derniers exercices à la pièce 4.9.

Pièce 4.9 – Rapport entre les charges par fonction et les charges totales



Source : Préparé par le VGNB d’après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués.
 « Autres » comprend : Services de protection, Développement économique, Ressources, Travail et emploi

Rapport entre la dette nette et le PIB

4.34 Nous avons évalué la tendance à court terme comme étant favorable et la tendance à long terme, comme défavorable.

4.35 Nous remarquons une tendance négative de 2011 à 2016 parce que la dette nette de la Province a augmenté plus rapidement que le taux de croissance économique. De 2017 à 2020, cette tendance commence à s'inverser, la croissance de l'économie prenant le pas sur celle de la dette nette. Le pourcentage en question demeure cependant supérieur au niveau qu'il atteignait durant la première moitié de la décennie. Pour cet indicateur, selon notre évaluation, la tendance à court terme est favorable et la tendance à long terme, défavorable.

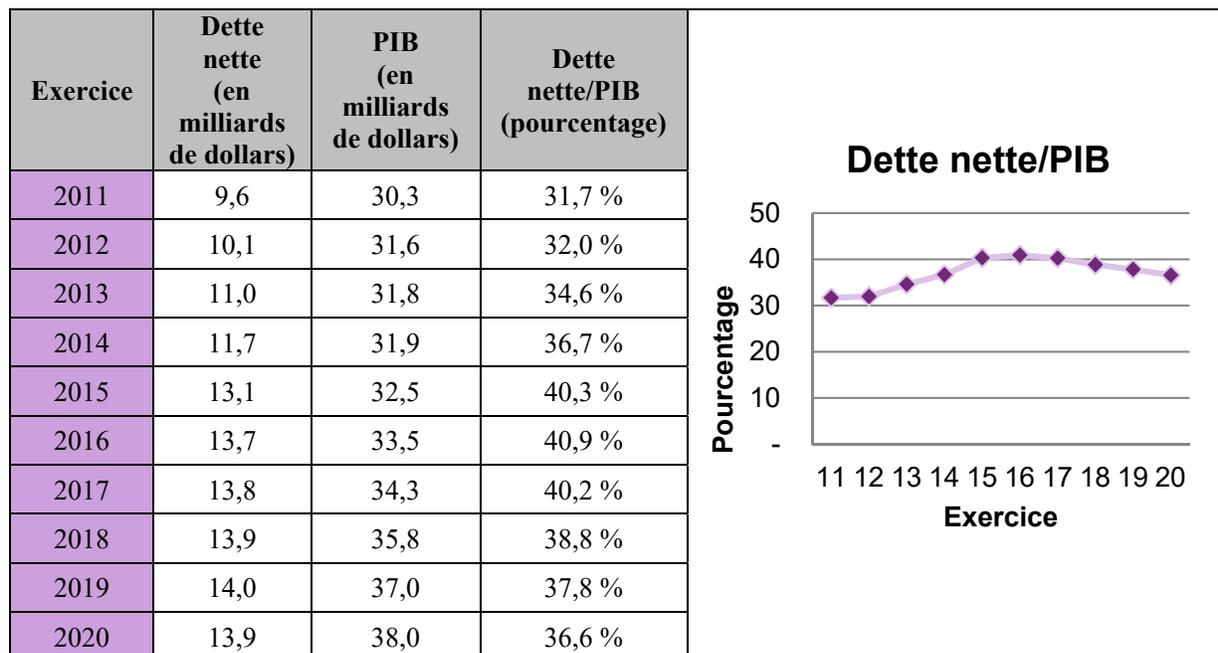
4.36 Nous présentons l'indicateur de durabilité qu'est le rapport entre la dette nette et le PIB à la pièce 4.10.

Comment lire la pièce

4.37 Un ratio croissant entre la dette nette et le PIB signifie une tendance négative, car la croissance de la dette nette (passif moins actif financier) dépasse la croissance du PIB.

Pièce 4.10 – Rapport entre la dette nette et le PIB

Rapport entre la dette nette et le PIB



Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués.

Rapport entre le déficit accumulé et le PIB

4.38 Nous avons évalué la tendance à court terme comme étant favorable et la tendance à long terme, comme défavorable.

4.39 La pièce 4.11 montre une tendance négative de 2011 à 2016, car le déficit accumulé a augmenté plus que l'économie. Nous voyons que cette tendance négative a commencé à baisser de 2017 à 2020. Durant ces exercices, le déficit accumulé n'a pas changé, mais l'économie a continué à croître.

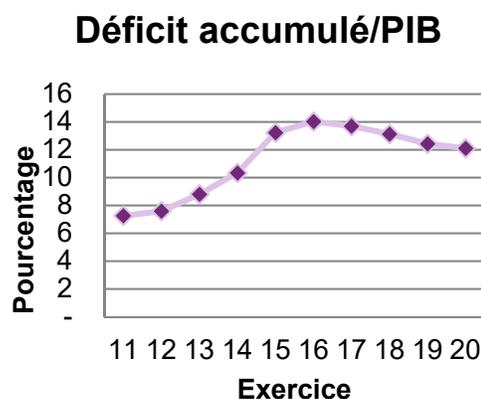
Comment lire la pièce

4.40 Le déficit accumulé donne la mesure dans laquelle les recettes annuelles actuelles et passées n'ont pas suffi à couvrir les coûts annuels actuels et passés de la prestation des services. Un ratio croissant entre le déficit accumulé et le PIB indique une tendance négative, car la croissance du déficit accumulé dépasse le taux de croissance du PIB.

Pièce 4.11 – Rapport entre le déficit accumulé et le PIB

Rapport entre le déficit accumulé et le PIB

Exercice	Déficit accumulé (en milliards de dollars)	PIB (en milliards de dollars)	Déficit accumulé/ PIB (pourcentage)
2011	2,2	30,3	7,3 %
2012	2,4	31,6	7,6 %
2013	2,8	31,8	8,8 %
2014	3,3	31,9	10,3 %
2015	4,3	32,5	13,2 %
2016	4,7	33,5	14,0 %
2017	4,7	34,3	13,7 %
2018	4,7	35,8	13,1 %
2019	4,6	37,0	12,4 %
2020	4,6	38,0	12,1 %



Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués.

Rapport entre les charges totales et le PIB

4.41 Nous avons évalué la tendance à court terme comme neutre et la tendance à long terme comme favorable.

4.42 La pièce 4.12 montre que, de 2011 à 2020, l'augmentation du PIB était supérieure à l'augmentation des charges, ce qui a entraîné une diminution du pourcentage, de 27,1 % à 25,8 %. De 2017 à 2020, cependant, le pourcentage est demeuré relativement stable. Nous évaluons donc la tendance à court terme comme étant neutre et la tendance à long terme comme étant favorable.

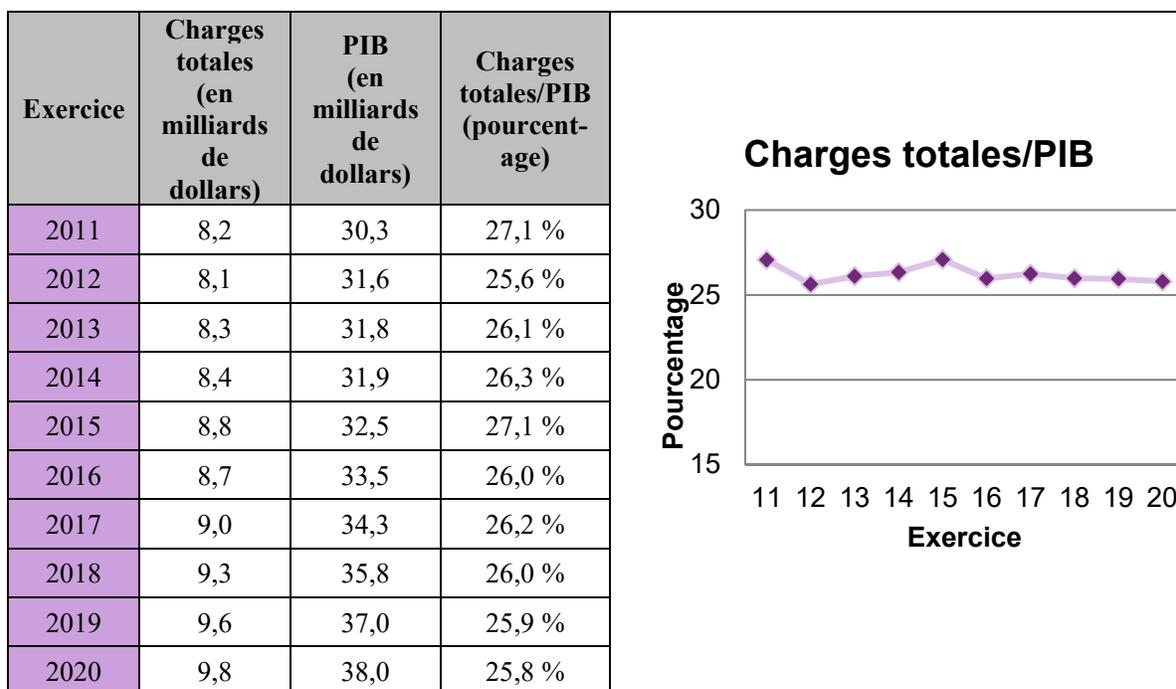
4.43 Nous présentons l'indicateur de durabilité qu'est le rapport entre les charges totales et le PIB à la pièce 4.12.

Comment lire la pièce

4.44 Un ratio croissant entre les charges totales et le PIB dénote une tendance négative, car les charges du gouvernement continuent à croître plus rapidement que l'économie.

Pièce 4.12 – Rapport entre les charges totales et le PIB

Rapport entre les charges totales et le PIB



Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués.

Détails à l'appui des indicateurs de flexibilité

Définition de flexibilité

- 4.45** La flexibilité est la mesure dans laquelle le gouvernement peut changer le poids de la dette ou le fardeau fiscal sur l'économie afin de maintenir les programmes et de s'acquitter de ses obligations envers ses créanciers.
- 4.46** Un des facteurs les plus connus qui influent sur la flexibilité des gouvernements est le coût du service de la dette consolidée. Ce rapport est considéré comme un indicateur de flexibilité, parce que le service de la dette consolidée représente le premier engagement financier du gouvernement et qu'il ne lui laisse aucune flexibilité en ce qui concerne le calendrier de ces paiements.
- 4.47** Le coût du service de la dette est surtout composé des éléments suivants :
- les intérêts sur la dette consolidée de la Province ainsi que les frais d'intérêts sur les contrats de location-acquisition;
 - l'amortissement des gains et pertes de change;
 - l'amortissement des escomptes et des primes consentis à l'émission des débentures de la Province;
 - l'intérêt sur les emprunts à court terme, contrebalancé par les revenus d'investissements à court terme.
- Il ne comprend pas les remboursements du capital de la dette consolidée de la Province.

Rapport entre les frais de la dette publique (consolidée) et les recettes

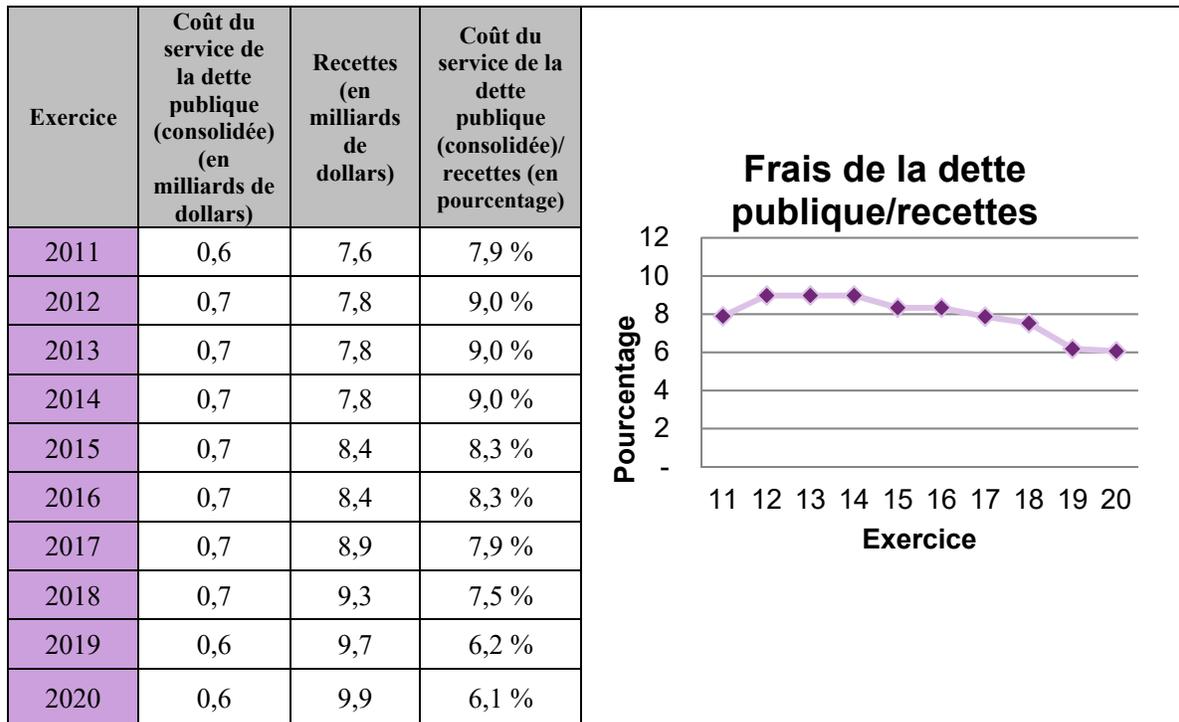
- 4.48** Nous avons évalué les tendances à court et à long terme comme étant favorables.
- 4.49** La pièce 4.13 montre que les frais du service de la dette consolidée en pourcentage des recettes totales de la Province ont diminué en 2020 par rapport aux neuf exercices antérieurs. Cette baisse s'explique par l'augmentation des recettes de la Province en 2020, tandis que les frais du service de la dette consolidée sont demeurés relativement stables.
- 4.50** Nous présentons l'indicateur de flexibilité du rapport entre les frais de la dette publique (consolidée) et les recettes à la pièce 4.13.

Comment lire la pièce

4.51 Un ratio décroissant des frais de la dette publique (consolidée) en pourcentage des recettes dénote une tendance favorable, car proportionnellement moins de recettes sont requises pour le service de la dette consolidée.

Pièce 4.13 - Rapport entre les frais de la dette publique (consolidée) et les recettes

Rapport entre les frais de la dette publique (consolidée) et les recettes



Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués.

Rapport entre la valeur comptable nette des immobilisations et le coût des immobilisations

4.52 Nous avons évalué les tendances à court et à long terme comme étant défavorables.

4.53 La pièce 4.14 montre que la vie utile moyenne restante des immobilisations de la province est d'environ 52,9 %. Par exemple, cela signifie qu'en moyenne :

- une immobilisation avec une vie utile estimative de dix ans aura environ cinq ans de vie utile restante;

- une immobilisation avec une vie utile estimative de vingt ans aura environ dix ans de vie utile restante.

4.54 Nous présentons l'indicateur de flexibilité qu'est le rapport entre la valeur comptable nette des immobilisations et le coût des immobilisations à la pièce 4.14.

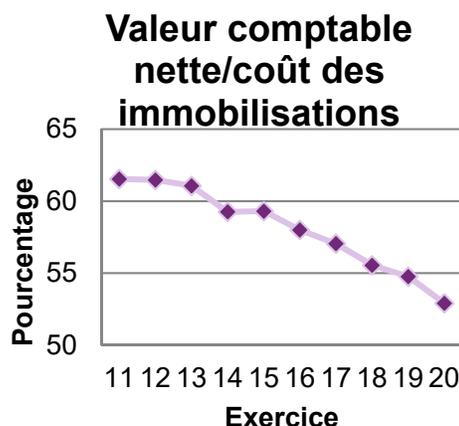
Comment lire la pièce

4.55 Un ratio décroissant entre la valeur comptable nette des immobilisations et le coût des immobilisations indique une tendance négative, car les biens sont amortis (utilisés) plus rapidement qu'ils sont remplacés. Nous tenons à avertir le lecteur au sujet de l'utilisation de cet indicateur. Il est fondé sur une estimation de la vie utile d'un bien.

Pièce 4.14 – Rapport entre la valeur comptable nette des immobilisations et le coût des immobilisations

Rapport entre la valeur comptable nette des immobilisations et le coût des immobilisations

Exercice	Valeur comptable nette (en milliards de dollars)	Coût des immobilisations (en milliards de dollars)	Valeur comptable nette/coût des immobilisations (en pourcentage)
2011	7,2	11,7	61,5 %
2012	7,5	12,2	61,5 %
2013	8,0	13,1	61,1 %
2014	8,0	13,5	59,3 %
2015	8,6	14,5	59,3 %
2016	8,7	15,0	58,0 %
2017	8,9	15,6	57,1 %
2018	9,0	16,2	55,6 %
2019	9,2	16,8	54,8 %
2020	9,1	17,2	52,9 %



Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués.

Rapport entre les recettes de provenance interne et le PIB

4.56 Pour cet indicateur, selon notre évaluation, la tendance à court terme est neutre et la tendance à long terme, défavorable.

4.57 À court terme, le pourcentage des recettes de provenance interne (comme les impôts et les taxes) par rapport au PIB est demeuré relativement stable, ce qui indique que la Province n'a pas augmenté ses recettes par la taxation de l'économie provinciale dans ce laps de temps. Par conséquent, nous avons évalué la tendance à court terme comme neutre.

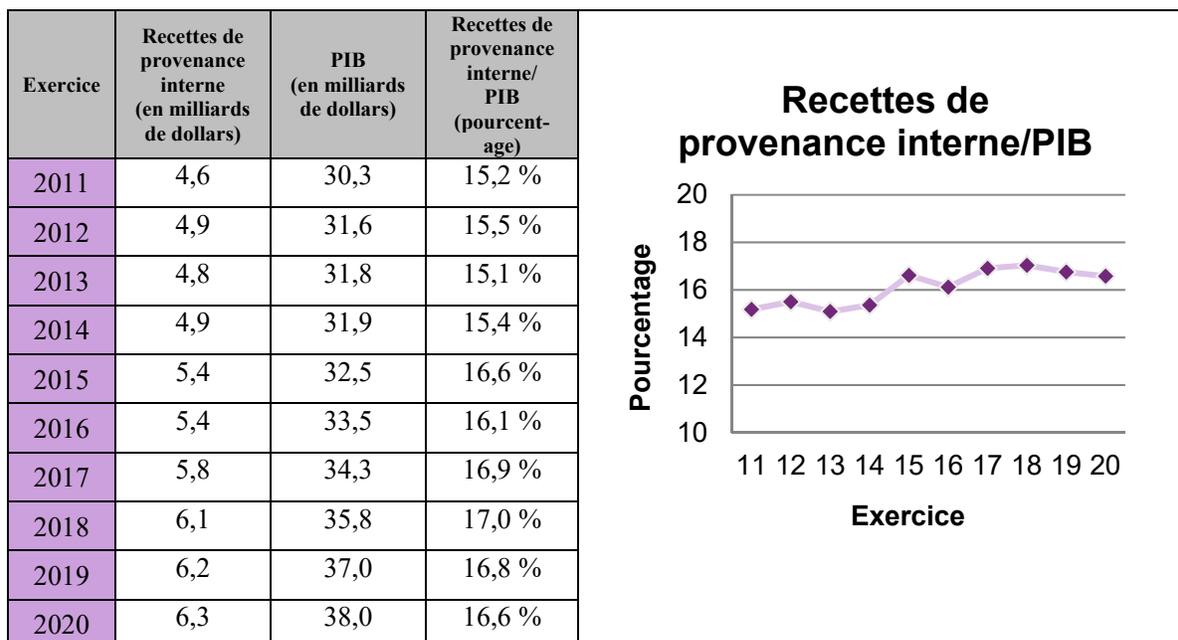
4.58 Nous évaluons toujours la tendance à long terme comme étant défavorable. De 2011 à 2020, le pourcentage des recettes de provenance interne par rapport au PIB s'est généralement accru en raison principalement du fait que le gouvernement a vu augmenter les recettes découlant de la taxe de vente harmonisée (TVH) et des impôts sur le revenu des sociétés et de celui des particuliers.

4.59 Nous présentons l'indicateur de flexibilité qu'est le rapport entre les recettes de provenance interne et le PIB à la pièce 4.15.

Comment lire la pièce

4.60 Un ratio croissant entre les recettes de provenance interne et le PIB démontre une tendance négative, car une plus grande part des recettes de la Province est générée par l'économie provinciale. Cela limite la capacité de la Province de hausser les impôts et les taxes dans le futur, la rendant moins flexible quant aux moyens de générer des recettes.

Pièce 4.15 – Rapport entre les recettes de provenance interne et le PIB

Rapport entre les recettes de provenance interne et le PIB

Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués.

Détails à l'appui des indicateurs de vulnérabilité**Définition de vulnérabilité**

4.61 La vulnérabilité est la mesure selon laquelle un gouvernement dépend de sources de financement sur lesquelles il n'exerce pas de contrôle ou d'influence.

Rapport entre les paiements de transfert et les recettes totales**Changement à défavorable à court terme**

4.62 Nous avons modifié notre évaluation de la tendance à court terme, qui est passée de neutre à défavorable. Nous continuons d'évaluer la tendance à long terme comme étant favorable.

4.63 Nous avons constaté qu'en 2020, environ 1,3 % de plus des recettes totales de la Province ou 200 millions de dollars ont été tirés des transferts du gouvernement fédéral comparativement à 2019, une tendance constante depuis 2018. Voilà qui indique qu'en 2020, la Province a été plus dépendante des paiements de transfert fédéraux et donc, du fait, plus vulnérable. Par conséquent, nous avons modifié

notre évaluation de la tendance à court terme comme étant défavorable.

Aucun changement dans la tendance favorable à long terme

4.64 Nous continuons toujours d'évaluer la tendance à long terme comme étant favorable. Nous avons remarqué que le pourcentage a diminué de 2011 à 2020. Cela montre que la Province était moins dépendante du gouvernement fédéral comme source de recettes à long terme.

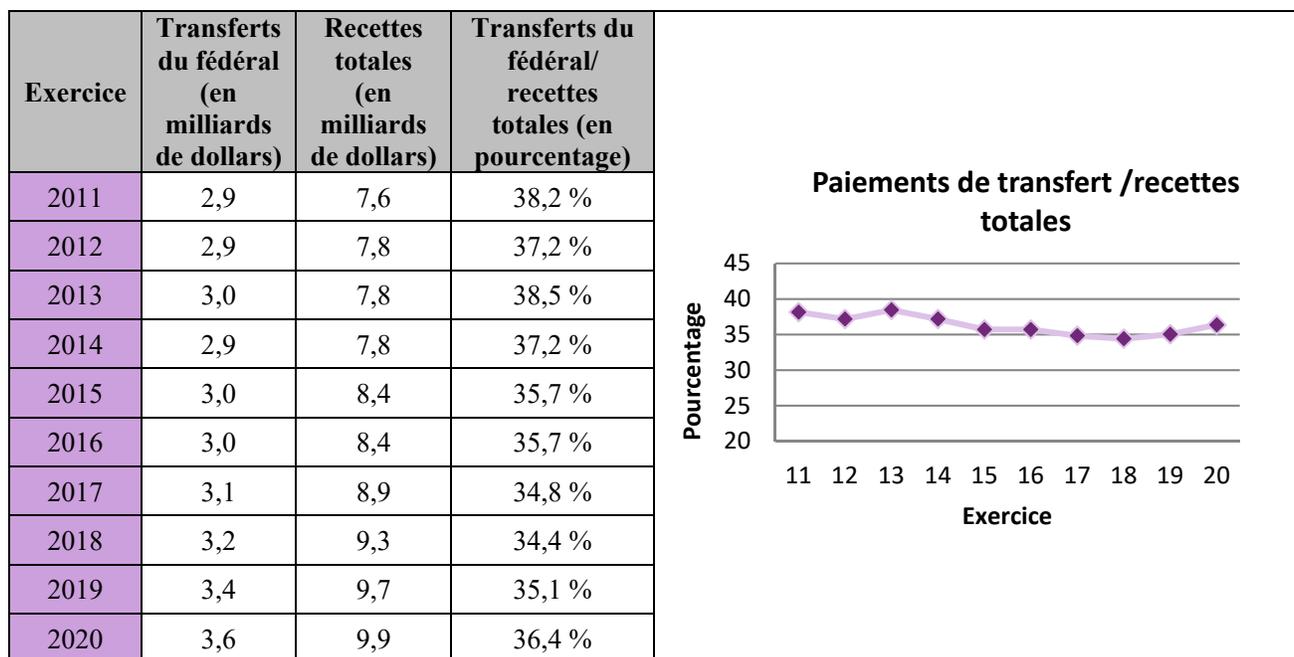
4.65 Nous présentons l'indicateur de vulnérabilité qu'est le rapport entre les paiements de transfert et les recettes totales à la pièce 4.16.

Comment lire la pièce

4.66 Un ratio décroissant entre les paiements de transfert et les recettes totales dénote une tendance positive, car la Province est moins dépendante de sources externes (comme le gouvernement fédéral) pour des recettes. Si le ratio augmente, la Province est plus vulnérable aux décisions du gouvernement fédéral en matière de financement.

Pièce 4.16 – Rapport entre les paiements de transfert et les recettes totales

Rapport entre les paiements de transfert et les recettes totales



Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués.

Rapport entre la dette en devises et la dette nette

4.67 Nous avons évalué les tendances à court et à long terme comme étant favorables. L'efficacité de la stratégie de couverture de la Province nous a amenés à évaluer cet indicateur comme étant favorable.

4.68 Le risque d'exposition de la Province aux fluctuations des devises a été mixte au fil du temps. Le montant de la dette nette en devises s'est accru au cours des deux derniers exercices. Cependant, la Province compense (réduit) ce risque en recourant à une stratégie de couverture efficace.

4.69 La Province se sert de plusieurs solutions de rechange pour réduire (couvrir) le risque associé à la dette remboursable en devises :

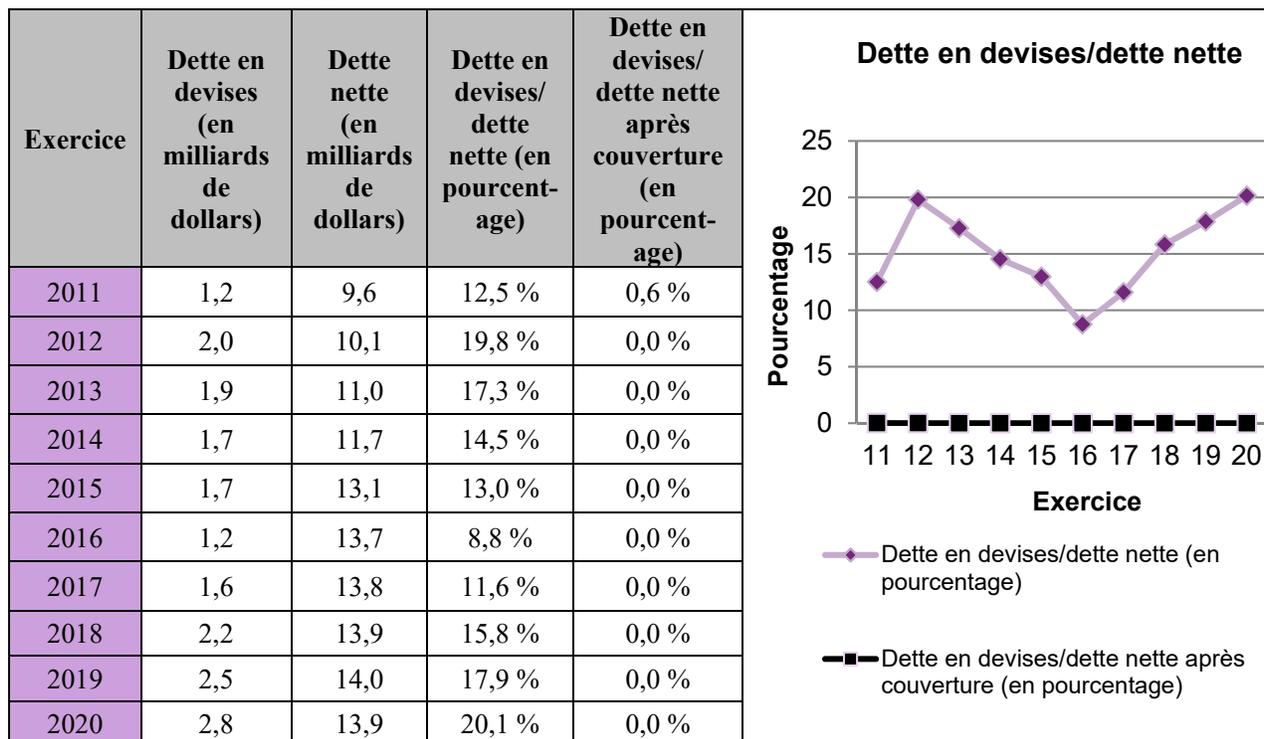
- Accords de swaps qui permettent de rembourser la dette consolidée et de payer les intérêts en dollars canadiens;
- contrats de change à terme (qui permettent à la Province d'acheter des devises étrangères à un prix précis et à une date future déterminée).

4.70 Nous présentons l'indicateur de vulnérabilité qu'est le rapport entre la dette en devises et la dette nette à la pièce 4.17.

Comment lire la pièce

4.71 La pièce 4.17 présente deux pourcentages. Le pourcentage après couverture est celui qu'il convient d'analyser. S'il augmente, alors la Province est plus vulnérable lorsque les taux de change fluctuent, ce qui indique une tendance négative.

Pièce 4.17 – Rapport entre la dette en devises et la dette nette

Rapport entre la dette en devises et la dette nette

Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués.

Chapitre 5

Résultats de notre audit des états financiers de la province du Nouveau-Brunswick

Contenu

Résumé.....	67
Vestcor a refusé un accès sans restriction aux renseignements sur les pensions à la vérificatrice générale.....	68
La <i>Loi sur l'administration financière</i> est désuète.....	70
Capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités	72
La province n'a pas de politique officielle sur la fraude.....	74
Il faut améliorer le suivi des fonds recueillis par les écoles.....	75
La province possède d'importants systèmes de TI désuets.....	76
Que fait la province au sujet de ses systèmes de TI désuets ?.....	77
Que fait la vérificatrice générale pour auditer le nouveau système PRE ?.....	78
Systèmes informatiques audités dans le cadre de l'audit des états financiers de la province.....	78
Nombreuses faiblesses dans le système TI	79

Résultats de notre audit des états financiers de la province du Nouveau-Brunswick

Résumé

- Opinion sans réserve de la vérificatrice générale***
- 5.1** Le 8 octobre 2020, la vérificatrice générale a signé une opinion sans réserve (opinion favorable) sur les états financiers consolidés de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2020.
- 5.2** Cette opinion mentionne que les états financiers consolidés de la province sont présentés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.
- 5.3** Afin de former une opinion sur les états financiers consolidés, nous auditons les programmes et les activités d'importance des ministères et des organismes de la Couronne. Nous auditons aussi les principaux postes de recettes des ministères et un échantillon de leurs charges. Nous examinons également les mécanismes internes de contrôle des systèmes informatiques d'importance.
- Recommandations au Bureau du contrôleur***
- 5.4** Dans le cadre de la plupart des audits, il y a lieu de discuter de certaines constatations avec la direction. Pour l'audit provincial de 2020, nous avons formulé 11 recommandations à l'intention du Bureau du contrôleur. Nous avons résumé ces recommandations dans un rapport présenté au comité d'audit de la province.
- 5.5** Bien que nous estimions important de présenter ces recommandations au contrôleur et au comité d'audit, elles n'étaient pas suffisamment importantes en termes monétaires et qualitatifs pour nuire à notre opinion sur les états financiers consolidés. Nous signalons toutes les constatations importantes dans le présent chapitre.
- 5.6** Bien que nous n'ayons relevé aucune fraude importante, les points soulevés dans nos constatations pourraient entraîner un risque accru de perte ou d'erreur dans les états financiers consolidés de la

province. Il y aurait donc lieu d’y donner suite avant le prochain cycle d’audit.

- 5.7** Dans l’ensemble, le Bureau du contrôleur était d’accord avec nos recommandations et il entend faire le suivi nécessaire dans la prochaine année.

Vestcor a refusé un accès sans restriction aux renseignements sur les pensions à la vérificatrice générale

Vestcor a refusé à la vérificatrice générale un accès sans restriction au dossier de vérification externe de ses entités de placement

- 5.8** Vestcor a refusé à la vérificatrice générale un accès sans restriction au dossier de vérification externe des entités de placement de Vestcor. Vestcor était disposé à accorder un accès restreint avec conditions pour consulter le dossier de vérification externe de ses entités de placement, mais ces conditions étaient inacceptables pour la vérificatrice générale et l’accès n’a donc pas été obtenu.

- 5.9** Ces entités de placement de Vestcor gèrent certains investissements du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick et du Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick. Nous avons demandé l’accès aux renseignements contenus dans le dossier du vérificateur externe pour la vérification des états financiers 2020 de la province.

La Loi sur le vérificateur général accorde au VGNB un droit d’accès pour l’exercice de ses fonctions

- 5.10** À notre avis, le Bureau du vérificateur général (VGNB) est autorisé, conformément à la *Loi sur le vérificateur général*, d’étudier le dossier d’audit externe des entités de placement de Vestcor. L’examen de cette information est, selon nous, nécessaire à l’exécution du mandat que la Loi¹ confère à la vérificatrice générale puisque l’information financière des entités de placement Vestcor est incluse dans les états financiers de la province. Le droit d’accès du VGNB est discuté

¹ *Loi sur le vérificateur général 2011, s.13 « Par dérogation à toute autre loi, le vérificateur général a le droit : (a) à toute heure convenable, d’avoir libre accès aux renseignements se rapportant à l’exercice de ses responsabilités, y compris, même s’ils sont confidentiels ou privés, tous dossiers, documents, registres, accords et contrats. »*

plus à fond dans le rapport de la vérificatrice générale — volume II, chapitre 5.

5.11 Les régimes de pension des services publics et des enseignants du Nouveau-Brunswick sont deux des régimes qui figurent aux états financiers de la province, à la Note 11 — Prestations de retraite. La note 11, qui s'étend sur plusieurs pages, fait partie intégrante des états financiers de la province, car elle fournit des renseignements d'intérêt sur les actifs et les passifs des régimes de retraite du secteur public, lesquels totalisent plus de 14 milliards de dollars. Les entités de placement de Vestcor gèrent les actifs d'investissement des régimes.

***Solution de rechange
pour l'audit financier de
la province pour 2020***

5.12 Pour remplir nos exigences d'audit pour l'année 2020, nous avons collaboré avec le Bureau du contrôleur afin que l'auditeur externe des entités de placement de Vestcor, auquel l'accès a été autorisé, ait effectué une mission en suivant les procédures conçues par le VGNB. Cette solution de rechange pour l'audit financier de la province pour 2020 a entraîné :

- pour les contribuables, des coûts directs d'environ 30 000 \$, soit le montant payé par le Bureau du contrôleur à l'auditeur externe pour auditer les procédures stipulées;
- un investissement de temps additionnel pour le VGNB et le Bureau du contrôleur pour discuter de la situation, correspondre avec la direction de Vestcor et le vérificateur externe, ainsi que pour concevoir les procédures à confier à ce dernier;
- des retards dans la finalisation de l'audit des états financiers de la province, ce qui a entraîné le dépassement de la date limite du 30 septembre, prévue par la loi.

5.13 Bien que la solution de rechange ait résolu les problèmes de la vérification de cette année, à notre avis, la solution privilégiée consiste à permettre au VGNB d'accéder sans restriction, conformément à la *Loi sur le vérificateur général*, au dossier d'audit externe des entités de placement de Vestcor, car cela serait plus efficace et plus rentable pour les contribuables, le VGNB et le Bureau du contrôleur. Par conséquent, la vérificatrice générale demande un accès

continu au VGNB au dossier d'audit externe des entités de placement de Vestcor.

- Recommandations**
- 5.14** Nous recommandons que le Bureau du contrôleur collabore avec Vestcor pour assurer que la vérificatrice générale ait un accès sans restriction à l'information concernant les régimes de retraite. L'accès est nécessaire pour obtenir des éléments probants suffisants et appropriés afin d'exprimer une opinion sur les états financiers de la province, comme l'exigent les articles 11 et 13 de la *Loi sur le vérificateur général*.
- 5.15** De plus, nous recommandons que le Bureau du contrôleur collabore avec Vestcor pour trouver une solution permanente qui assure d'obtenir au 31 mars des éléments probants concernant les actifs des régimes de retraite des services publics et des enseignants avant l'audit des comptes publics de 2020-2021.

La Loi sur l'administration financière est désuète

- Recommandations antérieures concernant la mise à jour de la Loi sur l'administration financière**
- 5.16** Au cours des trois dernières années, nous avons formulé de nombreuses recommandations au Bureau du Conseil exécutif, au ministère des Finances, au Conseil du Trésor et au Bureau du contrôleur concernant la nécessité d'une modernisation de la *Loi sur l'administration financière* (LAF).
- La LAF est désuète**
- 5.17** La LAF est devenue désuète et ne concorde plus avec les normes comptables actuelles ni les pratiques exemplaires en matière de gouvernance, comme l'approbation d'un crédit par l'Assemblée législative avant la signature du contrat correspondant. Cela comprend les crédits pour les contrats pluriannuels, comme ceux inclus parmi les engagements de 5 milliards de dollars inscrits à la « Note 14 — Engagements » des états financiers consolidés de la province pour les ministères et autres entités gouvernementales.

**Recommandations
antérieures**

5.18 Un résumé des recommandations antérieures de la vérificatrice générale est offert ci-dessous.

Juin 2018 — Chapitre 4 :

4.33 Nous recommandons que le Conseil du Trésor dresse et soumette les budgets supplémentaires et les mandats spéciaux avant que les ministères dépassent leurs budgets approuvés.

4.34 Nous recommandons que le Conseil du Trésor apporte des modifications législatives à la *Loi sur l'administration financière* aux fins d'harmonisation avec les pratiques comptables actuelles.

Juin 2019 — Chapitre 5 :

5.54 Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif/le Secrétariat du Conseil du Trésor s'assurent : [...] le besoin d'un crédit avant de dépenser les fonds provinciaux en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

5.85 Nous recommandons que le Secrétariat du Conseil du Trésor/contrôleur provincial examinent et actualisent la *Loi sur l'administration financière* pour :

- la moderniser à l'égard des paiements, des régularisations et de la conformité aux normes comptables pour le secteur public;
- accroître la clarté pour les agents financiers clés qui traitent les paiements à l'échelle du gouvernement pour savoir s'il existe une autorisation budgétaire appropriée;
- prévoir les crédits budgétaires pour les ententes pluriannuelles au moment où les fonds sont juridiquement engagés.

Décembre 2019 — Chapitre 12 :

12.16 Nous recommandons que le Bureau du contrôleur prenne l'initiative de promouvoir la modification de la *Loi sur l'administration financière*. Nous recommandons notamment que le Bureau du contrôleur mette l'accent sur les modifications proposées dans les rapports antérieurs de la vérificatrice générale et établisse un calendrier de mise en œuvre.

- Mise à jour de 2020** **5.19** Nous sommes heureux que le Bureau du contrôleur ait effectué un examen de la Loi à la lumière des recommandations que nous avons formulées dans nos rapports antérieurs, mais il n'a fait aucune proposition de changement législatif au Conseil exécutif, au ministère des Finances ou au Conseil du Trésor.
- Le contrôleur devrait terminer son examen et proposer des changements à la Loi en 2021** **5.20** À notre avis, le contrôleur devrait terminer son examen de la *Loi sur l'administration financière*, y compris consulter les acteurs pertinents et obtenir un avis juridique afin de pouvoir proposer des modifications législatives au Conseil exécutif et au Conseil du Trésor en 2021.
- Recommandation** **5.21** **Nous recommandons que le contrôleur prenne l'initiative de modifier la *Loi sur l'administration financière* et établisse un échéancier qui assurera l'achèvement des travaux requis en 2021.**

Capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités

- Récapitulatif du rapport de 2018 – Préoccupations concernant la capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités** **5.22** Nous avons indiqué dans le volume III du Rapport de la vérificatrice générale de 2018 qu'Énergie NB risquait à notre avis de ne pas être en mesure d'autofinancer ses activités à long terme en raison d'un endettement élevé et d'un bénéfice net annuel nominal.
- Récapitulatif du rapport de 2018 — Comment la province comptabilise ÉnergieNB** **5.23** Nous avons aussi inclus de l'information à savoir qu'Énergie NB est actuellement comptabilisée dans les états financiers consolidés de la province comme une entreprise publique. Cela signifie que seuls les bénéfices ou les pertes d'Énergie NB sont inclus dans les états financiers consolidés de la province.
- 5.24** Si jamais Énergie NB était déterminée à ne plus s'autofinancer au moyen des contribuables, et par conséquent n'était plus classée comme une entreprise publique aux fins comptables, alors ses dettes, actifs, passifs, produits et charges seraient tous inclus dans les états financiers consolidés de la province.

Au 31 mars 2020, Énergie NB peut encore s'autosuffire

5.25 Nous avons passé en revue les travaux du contrôleur concernant la capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités pour l'exercice clos le 31 mars 2020. Nous convenons qu'Énergie NB peut, de fait, autofinancer ses activités à cette date.

Nous demeurons préoccupés, car les facteurs nuisant à la capacité de la société de s'autosuffire continuent de s'aggraver.

5.26 Nos préoccupations se sont toutefois accrues, car la capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités semble se détériorer d'une année à l'autre. En 2020, nous avons constaté :

- une perte nette de 16 millions de dollars;
- si le revenu de placement à la valeur du marché est soustrait du montant net des bénéfices/pertes, qui est non réalisé et fluctue d'une année à l'autre, Énergie NB n'a pas réalisé de bénéfices depuis 2016. Voir le tableau ci-dessous :

Exercice financier	Bénéfice net (perte) déclaré	Bénéfice net sans évaluation à la valeur du marché
2020	(16)	(12)
2019	20	(34)
2018	23	(7)
2017	27	(23)
2016	12	13

- cette année encore, Énergie NB n'a pas réussi à atteindre le ratio d'endettement de 80/20 requis pour se conformer à la *Loi sur l'électricité*. D'après son plan d'action à long terme, la société ne remplira cette exigence qu'en 2027;
- d'importants investissements en capital demeurent à l'horizon pour l'entité. Ils incluent la remise à neuf du barrage de Mactaquac, la taxe carbone et les compteurs intelligents, lesquels entraîneront probablement une augmentation de sa dette;
- une décision récente d'Énergie NB de reporter la hausse de tarifs approuvée de 1,9 %, prévue pour le 1^{er} avril 2020, limitera encore davantage sa capacité de rembourser sa dette dans les années à venir.

Continuer de surveiller Énergie NB et faire rapport l'an prochain

5.27 Nous demanderons encore au Bureau du contrôleur de préparer une analyse sur la capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités l'an prochain. S'il devait en ressortir qu'Énergie NB n'est plus autosuffisante, il

s'en suivra d'importants changements dans la manière dont elle est comptabilisée dans les états financiers de la province.

- 5.28** De plus amples renseignements à ce sujet et sur les conséquences éventuelles de tels changements figurent dans le rapport de 2018 de la vérificatrice générale (volume III, chapitre 3).

La province n'a pas de politique officielle sur la fraude

Aucune politique de prévention des fraudes

- 5.29** Nous avons de nouveau constaté qu'il manque une politique sur les fraudes au manuel d'administration de la province. Notre examen intergouvernemental a révélé que d'autres gouvernements provinciaux, dont ceux de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse, ont une politique officielle en la matière.
- 5.30** La fraude dans le secteur public est préoccupante, car elle peut entraîner la perte de fonds publics et, conséquemment, entacher la confiance du public dans la capacité du gouvernement à sauvegarder les biens publics.

Une politique gouvernementale réduirait le risque de fraude

- 5.31** Une politique réduirait le risque de fraude puisqu'elle aiderait les ministères et les organismes de la Couronne à la prévenir et à la détecter. Une telle politique pourrait contenir entre autres :
- une liste des risques documentés de fraude;
 - des procédures écrites pour la prévention, la détection et le signalement des fraudes;
 - Le besoin d'une formation au personnel pour le sensibiliser au problème.
- 5.32** Depuis notre recommandation de l'an dernier, le Bureau du contrôleur (audit interne) a inscrit l'élaboration d'une politique officielle sur la fraude à son plan de travail pour l'exercice 2021. Comme ce plan n'est pas encore terminé, nous offrons à nouveau une recommandation officielle à cet effet.

Recommandation

- 5.33** **Nous recommandons encore une fois que le Bureau du contrôleur (audit interne) élabore une politique officielle en matière de fraude pour inclusion dans le Manuel d'administration de la province.**

Il faut améliorer le suivi des fonds recueillis par les écoles

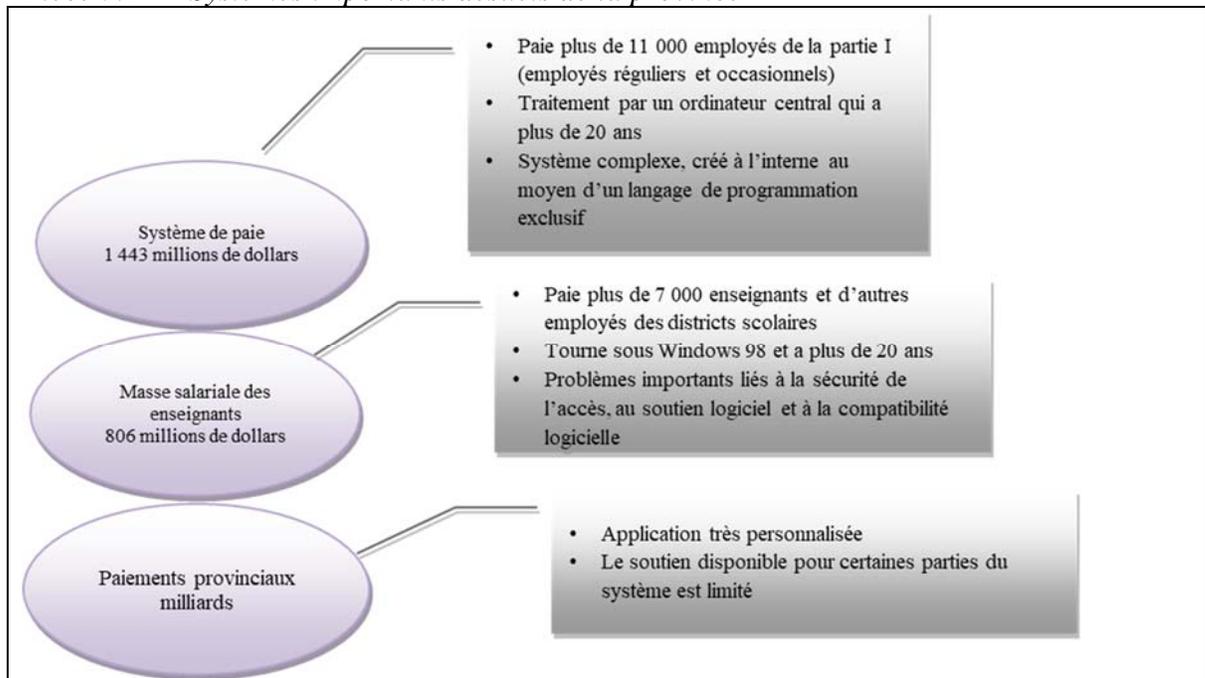
- | | |
|---|--|
| 5.34 | Le suivi des fonds recueillis par les écoles est un problème de longue date, déjà signalé par le Bureau du contrôleur dans les rapports d'audit de 2006 à 2011. |
| Que sont les fonds recueillis par les écoles? | <p>5.35 On entend par le terme « fonds recueillis par les écoles » les sommes recueillies au profit des élèves d'une école par son personnel, les élèves, leurs parents ou les membres de la collectivité.</p> <p>5.36 Ces fonds sont plus vulnérables au vol ou à la mauvaise gestion que d'autres opérations financières, parce qu'ils comprennent un volume élevé d'opérations en espèces et qu'il y a dans les écoles peu d'employés formés pour administrer des fonds.</p> <p>5.37 Les districts scolaires et les écoles doivent mettre en place des procédures et des mécanismes appropriés pour la sauvegarde de ces biens et définir clairement les responsabilités relatives aux revenus, dépenses, actifs et passifs de leurs activités de collecte de fonds.</p> |
| Incohérences dans le suivi des fonds recueillis par les écoles | <p>5.38 Au cours de notre audit, nous avons encore une fois relevé des incohérences dans la manière dont les différents districts scolaires surveillent les fonds recueillis par les écoles. Le flou qui entoure les diverses responsabilités a compliqué l'accès à l'information requise pour notre audit, qui a donc nécessité plus de temps et de personnel du Ministère.</p> |
| Recommandations | <p>5.39 Nous recommandons encore une fois que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance évalue l'utilisation actuelle de la perception des recettes en ligne et l'utilisation du système informatique de trésorerie scolaire. Dans le cadre de ce processus et en collaboration avec le Bureau du contrôleur, le Ministère devrait déterminer le processus optimal de traitement des espèces en ligne. Un système cohérent devrait être mis en œuvre à l'échelle de la province.</p> |

- 5.40 Nous recommandons au Ministère et au Bureau du contrôleur de veiller à ce que ce système ait la capacité de rendre compte des fonds recueillis par école et par district. Le Ministère devrait exiger que les écoles et les districts rendent ces rapports publics.
- 5.41 De plus, le Bureau du contrôleur devrait créer dans Oracle des codes distincts pour les fonds recueillis par les écoles, afin qu'on puisse facilement distinguer les dépenses et les revenus.

La province possède d'importants systèmes de TI désuets

Des systèmes importants sont désuets 5.42 Une défaillance des systèmes importants de technologie de l'information (TI) de la province nuirait à la plupart des gens du Nouveau-Brunswick. Nous signalons depuis huit ans que la province a beaucoup de systèmes devenus désuets. La pièce 5.1 liste les principaux, les sommes qu'ils traitent et les risques associés.

Pièce 5.1 - Systèmes importants désuets de la province



Source : Le VGNB a préparé la pièce d'après les informations fournies par SNB et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (non auditées)

- 5.43** Ces systèmes désuets traitent la majorité du service de la paie de la province et ses paiements aux fournisseurs, aux foyers de soins, aux municipalités, etc. Le remplacement de ces systèmes devrait être une priorité essentielle et la province devrait mettre en œuvre un nouveau système le plus tôt possible.
- 5.44** L'exploitation de plusieurs systèmes en double occasionne une perte de temps pour les membres du personnel et peut donner lieu à des paiements en double aux employés et aux fournisseurs. Nous avons observé que SNB (Service Nouveau-Brunswick) exploite trois systèmes de paie et de paiements distincts. Nous avons aussi constaté que SNB a effectué des paiements en double de la paie et à des fournisseurs en raison de l'exploitation de plusieurs systèmes.
- La duplication des systèmes peut occasionner un doublement des paiements et des efforts.*

Que fait la province au sujet de ses systèmes de TI désuets?

- 5.45** La province prévoit de remplacer ses systèmes désuets et en double par un nouveau système PRE (planification des ressources de l'entreprise). On nous a informés que le nouveau système sera déployé par étapes et que la première étape est prévue pour décembre 2020. Il s'agit d'un jalon important.
- 5.46** Le calendrier de déploiement du PRE n'a pas été établi au-delà de décembre 2020. À chaque étape, de nouveaux modules (p. ex., les comptes créditeurs et la paie) viendront s'ajouter au PRE. La province continuera d'utiliser les systèmes désuets existants jusqu'à ce que le déploiement du nouveau PRE soit achevé.
- 5.47** Le nouveau système présentera trois avantages :
- Il sera plus efficace, car il remplacera beaucoup des systèmes désuets de la province.
 - Il préviendra les défaillances, car il s'appuiera sur du matériel informatique et des logiciels à jour.
 - Il fournira une meilleure information en temps opportun aux décideurs.
- Le déploiement du nouveau système PRE devrait commencer en décembre 2020*
- Aucun échéancier pour l'achèvement de la mise en œuvre du système PRE*

<i>Le projet PRE a une vaste portée</i>	5.48	<p>Le déploiement du système PRE constitue un projet d'une vaste portée. Celui-ci sera utilisé par les parties I (ministères et certains organismes de la Couronne) et II (districts scolaires) des services publics, et les collèges communautaires. Il couvrira de nombreux domaines, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la paie et la gestion des ressources humaines; • l'approvisionnement (achats); • les finances (paiements, grand livre, immobilisations, gestion de la trésorerie, etc.); • la gestion des subventions; • d'autres domaines comme les locaux d'habitation.
<i>Des pratiques de gestion de projet sont utilisées</i>	5.49	<p>Le déploiement du PRE doit être bien géré par la province afin de prévenir les défaillances lors de la mise en œuvre du système. D'après les entrevues que nous avons réalisées, le ministère des Finances et le Conseil du Trésor ont entrepris d'implanter un solide cadre de gestion de projet afin de surveiller cette grande transition de système informatique.</p>
<i>Le coût total du système reste inconnu</i>	5.50	<p>Nous ne sommes toujours pas en mesure de déterminer le coût total du nouveau système PRE. Le projet est toujours en cours.</p>

Que fait la vérificatrice générale pour auditer le nouveau système PRE?

<i>La VG continuera à faire rapport</i>	5.51	<p>La mise en œuvre du système de PRE représente un risque important pour la province. Celle-ci a indiqué qu'elle surveille, évalue et gère ce risque. Toutefois, nous continuerons à rendre compte de la mise en œuvre du système PRE dans les prochains rapports.</p>
	5.52	<p>Jusqu'à ce que le système de PRE soit achevé, nous continuerons d'auditer les systèmes désuets existants.</p>

Systemes informatiques audités dans le cadre de l'audit des états financiers de la province

5.53	<p>Dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés de la province, nous effectuons des travaux sur différents systèmes informatiques. Dans la pièce 5.2, nous fournissons des informations sur les systèmes informatiques audités et indiquons si des</p>
-------------	--

recommandations ont été formulées ou non au ministère ou à l'organisme de la Couronne qui en est responsable.

- 5.54** Dans le présent rapport, nous avons présenté les constatations que nous estimons avoir un caractère significatif de nos travaux sur les systèmes informatiques.

Pièce 5.2 - Systèmes et domaines de TI audités par le VGNB en 2020 et recommandations formulées à la direction du ministère ou de l'organisme responsable

Ministère ou organisme	Système ou domaine de TI	Recommandations formulées
Éducation et Développement de la petite enfance	Système de paie des enseignants	Oui
Finances et Conseil du Trésor	Système de l'impôt foncier	Oui
Service Nouveau-Brunswick	Système de paie de la fonction publique (SIRH)	Oui
	Système de saisie des données Oracle (IPM)	Oui
	Infrastructure des TI	Oui
	Système d'évaluation foncière	Oui
Bureau du contrôleur	Systèmes financiers Oracle	Oui

Source : Le VGNB a préparé les informations.

- Certaines constatations sont délicates** **5.55** Nous ne publions pas les détails de nos travaux relatifs aux systèmes de TI en raison de la nature technique de plusieurs de nos constatations et du risque de perte de biens publics que leur publication pourrait entraîner. Nous présentons plutôt un résumé de nos observations et fournissons un aperçu des constatations les plus importantes.

Nombreuses faiblesses dans le système TI

- Préoccupés par la nature, le nombre et la gravité des faiblesses des systèmes** **5.56** Tous les audits listés à la figure 5.2 ont mis en lumière des faiblesses informatiques. Nous sommes préoccupés par la nature, le nombre et la gravité de ces faiblesses étant donné l'importance des systèmes examinés. Nous ne communiquons pas les détails de nos observations,

		car cela pourrait compromettre la sécurité des divers systèmes.
<i>Il faut des contrôles rigoureux pour protéger les données</i>	5.57	<p>Nous avons formulé 12 recommandations concernant le risque d'accès non autorisé aux systèmes et aux données. Voici quelques exemples des faiblesses que nous avons relevées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accès non autorisé d'un utilisateur pour consulter ou modifier des données, comme le fait de ne pas recevoir et examiner le rapport d'un organisme de services tiers sur la sécurité des données imparties; • absence d'examens visant l'accès des utilisateurs; • retards dans la désactivation des droits d'accès des utilisateurs; • faiblesse des dispositifs de contrôle des accès (p. ex., les mots de passe n'expirent pas); • absence de politiques ou procédures régissant les processus informatiques, notamment pour l'identification des changements aux données.
	5.58	Des contrôles robustes sont nécessaires pour protéger la confidentialité et l'intégrité des données. Faute de quoi, la province court un risque plus grand de fraude, d'erreur ou d'exposition involontaire à de renseignements confidentiels.
<i>Manque de surveillance des administrateurs de système</i>	5.59	<p>Nous avons formulé quatre recommandations concernant le manque de surveillance exercée sur le travail des administrateurs de système. Nous avons relevé trois cas pour lesquels aucun examen n'avait été fait et un cas où, bien qu'il y avait eu un examen, on avait omis de documenter les changements apportés au système par des utilisateurs privilégiés, notamment les administrateurs de système ou de base de données. Quand on ne revoit pas le travail des utilisateurs privilégiés, on augmente le risque de modifications non autorisées aux systèmes ou aux données.</p>
<i>Pièdre surveillance des sorties de processus clés</i>	5.60	<p>Nous avons formulé quatre recommandations concernant la piètre surveillance des sorties de processus clés, dont les paiements électroniques. Dans deux cas, nous avons constaté que les processus de vérification existants devaient être améliorés; dans deux autres, nous avons relevé l'absence complète de processus de vérification. Nous avons également trouvé un cas où l'information du système ne faisait pas l'objet d'un rapprochement. Faute d'une surveillance</p>

adéquate des sorties, on augmente le risque d'erreurs dans les processus clés, notamment les paiements.

Faiblesse des plans de continuité des activités

5.61 Nous avons formulé deux recommandations concernant les plans de continuité des activités. Nous avons constaté que les plans n'avaient pas été testés pour deux systèmes et que, dans un cas, le plan n'avait pas été mis à jour. L'essai régulier des plans de continuité permet de s'assurer que les services essentiels restent disponibles et de limiter la corruption et les pertes de données en cas de catastrophe.

Chapitre 6

Résultat des audits des états financiers des organismes de la Couronne

Contenu

Voici ce que nous avons constaté dans nos audits des organismes de la Couronne.....	85
Organismes de la Couronne audités pendant l'année.....	86

Résultat des audits des états financiers des organismes de la Couronne

Voici ce que nous avons constaté dans nos audits des organismes de la Couronne

Opinions sans réserve émises à tous les organismes de la Couronne

6.1 Pour tous les organismes de la Couronne que nous auditons, nous avons exprimé des opinions sans réserve (favorables). Au cours de l'exercice, nous avons effectué dix audits d'états financiers d'organismes de la Couronne, un audit d'une réclamation et un mandat d'avis au lecteur.

Recommandations formulées aux organismes de la Couronne

6.2 Nous avons formulé des recommandations dans le cadre de nos audits des états financiers de neuf de nos dix organismes de la Couronne, comme il l'est mentionné à la pièce 6.1. Nous avons adressé ces recommandations au conseil d'administration de chaque organisme. Nos recommandations touchaient les domaines suivants :

- gouvernance du conseil d'administration;
- préoccupations d'ordre comptable;
- faiblesses de contrôle interne;
- gestion de la trésorerie.

Nos constatations importantes sont intégrées dans nos observations tout au long du volume

6.3 Nous n'abordons pas expressément les résultats de nos travaux à l'égard des organismes de la Couronne dans le présent chapitre. Cependant, tout au long du présent volume, nous avons intégré à nos observations nos constatations les plus importantes relatives aux organismes de la Couronne.

Les organismes de la Couronne devraient mettre en œuvre nos recommandations avant le prochain cycle d'audit

6.4 Même si nous n'avons pas trouvé d'éléments probants de l'existence de fraude, de vol ou d'erreur d'importance, nos recommandations indiquent des déficiences de contrôle interne ou des erreurs dans l'information financière. Nous encourageons les organismes de la Couronne à mettre en œuvre nos recommandations avant le prochain cycle d'audit.

Organismes de la Couronne audités pendant l'année

6.5 La pièce 6.1 fournit des informations sur les organismes de la Couronne que nous avons audités au cours de la dernière année (d'octobre 2019 à octobre 2020), sur l'exercice terminé et précise si des recommandations ont été formulées à l'endroit de chaque organisme de la Couronne. Nous présentons aussi de l'information sur un organisme de la Couronne où nous avons effectué un mandat d'avis au lecteur.

Pièce 6.1 - Liste des audits d'organismes de la Couronne et du mandat d'avis au lecteur effectués par le VGNB et des cas dans lesquels des recommandations ont été formulées au conseil d'administration de l'organisme de la Couronne

Organisme de la Couronne	Recommandations formulées
Audits d'exercices terminés le 31 mars 2020	
Opportunités Nouveau-Brunswick	Oui
Service Nouveau-Brunswick	Oui
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick	Oui
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick – Réclamation auprès du fédéral	Oui
Avis au lecteur au 31 mars 2019	
Commission des sports de combat du Nouveau-Brunswick	s. o. – Pas un audit
Audit d'exercices terminés le 31 mars 2019	
Société de gestion du cannabis	Non
Société de Kings Landing	Oui
Société de solutions énergétiques du Nouveau-Brunswick	Oui
Société de voirie du Nouveau-Brunswick	Oui
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick	Oui
Société de développement régional	Yes
Audit d'un exercice terminé le 31 mars 2018	
Société de voirie du Nouveau-Brunswick	Oui

Source : Tableau préparé par le VGNB.

6.6 En général, les organismes de la Couronne ont indiqué qu'ils étaient d'accord avec nos recommandations et avaient l'intention de donner suite à nos préoccupations dans la prochaine année.

Création de Solutions énergétiques en juin 2017

6.7 La Société de solutions énergétiques du Nouveau-Brunswick (Solutions énergétiques) a été constituée en juin 2017. En août 2020, nous avons signé une opinion sans réserve (favorable) sur ses états financiers au 31 mars 2019. Les états financiers de la société au 31 mars 2018 n'ont pas été audités parce que les opérations ayant affecté son capital social au cours de son premier exercice n'étaient uniquement que des transactions nominales.

Raison d'être : investir dans le secteur de l'énergie

6.8 Les états financiers de Solutions énergétiques indiquent que la société [traduction] « s'attache à l'identification et au développement stratégiques de projets viables qui déboucheront sur des investissements dans le secteur de l'énergie, pour créer de nouvelles sources de revenus pour la province ».

6.9 Les documents d'incorporation indiquent que Solutions énergétiques a été créée pour réaliser des projets qui dépassent le mandat de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB). La méthode de financement choisie place Solutions énergétiques à l'abri du regard scrutateur de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick, l'organe de réglementation d'Énergie NB. La jeune société est administrée par un conseil d'administration composé principalement de hauts-fonctionnaires du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie (le Ministère) et d'Énergie NB, mais la totalité de son financement opérationnel (10,2 millions de dollars) est venue du Ministère.

Une aide financière de 10 millions de dollars pour la recherche sur les petits réacteurs nucléaires modulaires

6.10 Les premières opérations financières d'importance réalisées par Solutions énergétiques remontent à l'exercice 2019. Elle a alors versé une aide financière de 10 millions de dollars à deux bénéficiaires engagés dans la recherche sur les petits réacteurs nucléaires modulaires. Les accords de financements ont été signés par le Ministère, Solutions énergétiques, Énergie NB et chacun des deux bénéficiaires. En novembre 2020, au moment de produire le présent rapport, aucune autre opération financière

significative ne figurait aux registres de Solutions énergétiques.

Transfert budgétaire après la fin de l'exercice seulement

6.11 Les 10,2 millions de dollars versés par le Ministère à Solutions énergétiques n'étaient pas inscrits au budget initial du Ministère pour l'exercice 2019. Le Conseil du Trésor a approuvé la dépense supplémentaire en juin 2018. Le Ministère a couvert une partie du montant, mais 8,6 millions de dollars sont des crédits supplémentaires tirés du budget supplémentaire des dépenses, transférés par le gouvernement central. Le transfert et son approbation n'ont eu lieu qu'après la conclusion de l'exercice financier, le 10 mai 2019.

6.12 Le Ministère a indiqué qu'il n'avait pas tiré les crédits supplémentaires après l'approbation du Conseil du Trésor parce qu'il ignorait à l'époque combien il pourrait couvrir à même son budget existant. En outre, on ne savait pas à quelle vitesse les bénéficiaires rempliraient les conditions des accords de financement et deviendraient donc admissibles au paiement.

Les crédits supplémentaires doivent être obtenus avant qu'un ministère les dépense

6.13 Toutefois, au cours de l'exercice, le ministère a dépensé des sommes en trop avant d'obtenir les crédits supplémentaires nécessaires. Comme la vérificatrice générale l'a recommandé au chapitre 5 du présent rapport et dans des rapports antérieurs, il faudrait obtenir les crédits supplémentaires au préalable, de manière à ne pas avoir un excédent de dépenses.

Raisons nébuleuses de créer une société d'État

6.14 Dans notre audit de Solutions énergétiques au 31 mars 2019, notre révision des documents d'incorporation et nos discussions avec le Ministère, nous n'avons pu établir clairement pourquoi :

- il fallait créer une société d'État distincte du Ministère;
- le Ministère ne pouvait pas travailler directement avec Énergie NB pour réaliser ces investissements dans le secteur de l'énergie;
- l'aide financière n'est pas venue du Ministère ou d'un organisme de développement économique existant (p. ex. Opportunités NB, la Société de développement régional ou Gestion provinciale ltée);

6.15 Bien que nous ayons interrogé la direction de Solutions énergétiques et du Ministère à ce propos, nous n'avons reçu aucune explication satisfaisante. Nous avons donc choisi de mettre la situation en lumière dans ce rapport, afin que les membres du Comité des comptes publics puissent en prendre connaissance.

Chapitre 7

Pandémie de la COVID-19

Contenu

Quels programmes d'aide financière le gouvernement a-t-il mis en œuvre?..... 93

Pandémie de la COVID-19

Quels programmes d'aide financière le gouvernement a-t-il mis en œuvre?

Le gouvernement a mis en œuvre des initiatives d'aide financière et a engagé des dépenses supplémentaires en raison de la pandémie de la COVID-19

7.1 Le Nouveau-Brunswick a déclaré un état d'urgence le 19 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19. Le gouvernement a mis en œuvre des initiatives en réponse à la crise financière qui en a résulté. Ces initiatives comprenaient des programmes d'aide financière aux citoyens et à l'industrie, ainsi que des dépenses supplémentaires dans les entités et les ministères du gouvernement en raison de la pandémie.

7.2 Dans le cadre de nos travaux d'audit des états financiers de la province en date du 31 mars 2020, ainsi que des travaux subséquents à l'automne 2020, nous avons recueilli des renseignements sur les trois catégories suivantes :

- les programmes d'aide financière approuvés par le gouvernement (pièce 7.2);
- les recettes du gouvernement fédéral pour les programmes d'aide aux victimes de la pandémie de la COVID-19 (pièce 7.3);
- les dépenses additionnelles des ministères ainsi que des corporations et organismes de la Couronne (pièce 7.4).

7.3 On trouvera à la pièce 7.1 un résumé des pièces 7.2 à 7.4 du présent chapitre. Veuillez noter que chaque pièce présente des renseignements non vérifiés qui couvrent des périodes différentes. Veuillez consulter les pièces 7.2 à 7.4 pour de plus amples renseignements.

Pièce 7.1 - Résumé des pièces du chapitre présentant les dépenses gouvernementales liées à la pandémie de la COVID-19 (non vérifiées)

**Résumé des pièces du chapitre présentant les dépenses gouvernementales liées à la pandémie de la COVID-19 (non vérifiées)
(en millions de dollars)**

Pièce du chapitre		Dépenses réelles (revenus)	Prêts avancés	Total
7.2	Programmes d'aide financière approuvés par le gouvernement	42,6	21,2	63,8
7.3	Programmes d'aide financière Reçu du gouvernement fédéral	(10,3)	-	(10,3)
7.4	Dépenses additionnelles du gouvernement dans les ministères et dans les corporations et organismes de la Couronne	128,7	-	128,7
Total		161,0	21,2	182,2

Source : Préparé par le VGNB

7.4 La pièce 7.2 présente d'importants programmes d'aide financière mis en place par le gouvernement du Nouveau-Brunswick en réponse à la COVID-19. La pièce indique les montants réels qui ont été passés en charges ou qui pourraient avoir une incidence sur les dépenses entre le 26 mars 2020 (date à laquelle le gouvernement a approuvé les programmes d'aide) et le 30 septembre 2020, date à laquelle nous avons préparé ce rapport.

L'information présentée à la pièce 7.2 n'a pas été auditée

7.5 Les programmes d'aide financière énumérés à la pièce 7.2 ont été portés à notre attention à la suite de l'examen des décisions du gouvernement dans le cadre de notre audit financier régulier; par conséquent, seuls les montants au 31 mars 2020 ont été vérifiés. Les montants réels engagés au 1^{er} avril 2020 et après cette date n'ont pas encore été audités et seront inclus dans notre audit des états financiers de la province au 31 mars 2021.

Pièce 7.2 - Programmes d'aide financière approuvés par le gouvernement en réponse à la COVID-19 pour la période du 26 mars 2020 au 30 septembre 2020 (non vérifiés)

**Programmes d'aide financière approuvés par le gouvernement en réponse à la COVID-19 (non vérifiés)
(en millions de dollars)**

Du 26 mars au 30 septembre 2020					
Programmes d'aide financière	Ministère, corporation de la Couronne ou organisme de la Couronne	Approuvé par le gouvernement	Montant réel (2020)		
			Mars 26 au 31	1 ^{er} avril au 30 septembre	Total
Programmes d'aide financière ayant une incidence sur les dépenses :					
Programme de réaménagement des effectifs pour l'agriculture, l'aquaculture et le tourisme	Éducation postsecondaire, Formation et Travail (EPFT)	1,5	-	0,8	0,8
Programme d'aide à l'emploi	EPFT (administré par la Croix-Rouge canadienne)	75,0	41,8	-	41,8
Total		76,5	41,8	0,8	42,6
Crédits de fonds de roulement à l'industrie pouvant avoir une incidence sur les dépenses :					
Crédits de fonds de roulement à l'industrie	Société de développement régional (administré par les corporations au bénéfice du développement communautaire)	25,0	-	16,2	16,2
	Opportunités Nouveau-Brunswick	25,0	-	5,0	5,0
Total		50,0	-	21,2	21,2
Modifications aux encours de prêts à l'industrie qui peuvent avoir une incidence sur les dépenses :					
Modifications aux encours de prêts à l'industrie pour reporter les obligations de remboursement	Agriculture, Aquaculture et Pêches (AAP)	*	-	-	-
	Opportunités Nouveau-Brunswick (ONB)	*	-	11 prêts en cours reportés de 6 mois	11 prêts en cours reportés de 6 mois
	Société de développement régional (SDR)	*	-	-	-

*Approuvé en vue de modifier, au cas par cas, les modalités de certaines aides financières déjà versées qui dépassent actuellement 2 millions de dollars (ONB), 500 000 \$ (AAP) ou sans valeur fixe (SDR).

Source : Préparé par le VGNB

7.6 La pièce 7.3 indique les fonds substantiels reçus du gouvernement fédéral au 31 mars 2020 pour les programmes d'aide financière en réponse à la COVID-19.

Pièce 7.3 - Fonds substantiels reçus du gouvernement fédéral pour l'aide financière en réponse à la COVID-19

**Fonds substantiels reçus du gouvernement fédéral pour les programmes d'aide financière en réponse à la COVID-19
(en millions de dollars)**

Exercice terminé le 31 mars 2020	
Programmes d'aide financière	Recettes réelles
Augmentation du Transfert canadien en matière de santé	10,3

Source : Préparé par le VGNB

7.7 Au cours de notre audit régulier des états financiers de la province, nous avons demandé au Bureau du contrôleur de l'information sur la réponse à la COVID-19, spécifiquement une liste des programmes d'aide financière mis en œuvre vers la fin de l'exercice et les fonds fédéraux reçus ou approuvés vers la fin de l'exercice, notamment les transferts d'actifs.

Suivi des dépenses gouvernementales supplémentaires par le Bureau du contrôleur

7.8 Le Bureau du contrôleur a indiqué qu'il suit les dépenses supplémentaires engagées par les ministères ainsi que les corporations et organismes de la Couronne à cause de la pandémie de la COVID-19. Cela comprend les dépenses pour les programmes d'aide financière indiqués à la pièce 7.2.

7.9 La pièce 7.4 présente un résumé du document de suivi du Bureau. Elle présente les dépenses engagées entre le 11 mars 2020, date à laquelle il a demandé aux ministères, corporations et organismes de commencer à suivre leurs coûts différentiels, et le 2 octobre 2020, date du dernier rapport qu'il a fait avant la rédaction de ce chapitre.

L'information présentée à la pièce 7.4 n'a pas été vérifiée

7.10 Les dépenses supplémentaires énumérées à la pièce 7.4 ont retenu notre attention à cause de notre audit régulier ou de notre correspondance avec le Bureau du contrôleur à l'automne 2020; par conséquent, il ne faudrait pas nécessairement en conclure qu'il s'agit d'une liste définitive. Nous n'avons pas non plus vérifié si les dépenses énumérées par le gouvernement se rapportaient de fait à la pandémie de la COVID-19.

Pièce 7.4 - Dépenses additionnelles du gouvernement dans les ministères et dans les corporations et organismes de la Couronne pour la COVID-19 entre le 11 mars et le 2 octobre 2020 (non vérifiées)

Dépenses supplémentaires du gouvernement pour la COVID-19 dans les ministères, les corporations et les organismes de la Couronne (non vérifiées)
(en millions de dollars)

Du 11 mars au 2 octobre 2020			
Ministère, corporation de la Couronne ou organisme de la Couronne	Montant Réel	Total	
Ministères	Éducation et Développement de la petite enfance	24,2	
	Santé	26,0	
	Enseignement postsecondaire et Travail	42,4	
	Sécurité publique	24,3	
	Développement social	18,5	
	Autres ministères	2,8	
	Total des ministères		138,2
Corporations et organismes de la Couronne	Réseau de santé Horizon	19,3	
	Vitalité	11,3	
	Opportunités Nouveau-Brunswick	5,0	
	Autres corporations et organismes de la Couronne	1,7	
	Total des corporations et organismes de la Couronne		37,3
Total		175,5	
Moins : Montants inclus dans la pièce 7.1			
Enseignement postsecondaire et Travail (Programme d'aide à l'emploi administré par la Croix-Rouge)	(41,8)		
Opportunités Nouveau-Brunswick (Crédits de fonds de roulement à l'industrie)	(5,0)		
Total net		128,7	

Source : Préparé par le VGNB d'après l'information déclarée par le Bureau du contrôleur, adaptée pour les besoins de la pièce.

Le suivi des programmes d'aide financière en réponse à la pandémie de la COVID-19 n'est pas terminé

7.11 Nous sommes heureux que le Bureau du contrôleur assure un suivi des dépenses supplémentaires engagées par les ministères ainsi que par les corporations et les organismes de la Couronne en réponse à la pandémie de la COVID-19; cependant, nous avons remarqué que les revenus et d'autres programmes d'aide, notamment les prêts à l'industrie et les reports de remboursement, n'avaient pas été inclus. Par exemple, la liste ne comprenait pas le Transfert canadien en matière de santé, soit un montant de 10,3 millions de dollars reçus du gouvernement fédéral (voir la pièce 7.3).

7.12 Le Bureau du contrôleur n'avait pas non plus inclus dans son suivi le montant de tout financement approuvé, comme les montants approuvés par le gouvernement (ou le budget supplémentaire des dépenses).

7.13 Étant donné que la pandémie se poursuit, nous estimons que le Bureau du contrôleur doit améliorer son processus afin d'inclure tous les programmes d'aide financière ainsi que les revenus et dépenses supplémentaires des ministères et organismes gouvernementaux. Les décideurs disposeront ainsi de renseignements complets.

7.14 Nous recommandons que le Bureau du contrôleur collabore avec les ministères et les organismes afin d'améliorer le suivi des répercussions financières de la pandémie de la COVID-19 sur la province, ce qui pourrait comprendre :

- le financement du programme (financement approuvé ou indication de ce qui pourrait être dépensé) et ce qui a été dépensé à ce jour;
- les autres mesures d'aide financière (baisses des recettes, reports, etc.);
- aide fédérale (comme le Transfert canadien en matière de santé).

7.15 Nous recommandons au Bureau du contrôleur de rendre compte publiquement de son suivi des répercussions financières de la pandémie de la COVID-19.

Quelques dépenses ont été passées en charges avant le 31 mars 2020, mais la plupart au 1^{er} avril 2020 et après

7.16 Certaines des sommes listées aux pièces 7.2 et 7.4 figurent comme dépenses dans les états financiers de la province au 31 mars 2020. Dans notre audit, nous avons constaté qu'au moins 41,8 millions de dollars avaient été passés en charges au titre du Programme d'aide à l'emploi du ministère de l'Éducation postsecondaire et du Travail, comme le montre la pièce 7.2. Ce qui reste devrait être dépensé principalement entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021.

Dépenses non incluses dans les budgets initiaux du gouvernement pour les exercices 2020 et 2021

7.17 L'Assemblée législative a voté le budget de l'exercice 2020 le 4 juin 2019 et celui de l'exercice 2021 le 13 mars 2020; la sanction royale a été obtenue peu après. Les dépenses supplémentaires liées à la pandémie de la COVID-19 qui sont présentées aux pièces 7.2 et 7.4 n'étaient pas prévues et ne sont pas incluses dans les budgets originaux du gouvernement pour les exercices 2020 et 2021.

Aucune preuve d'une autorisation de dépenser

7.18 Au moment de notre travail, nous n'avons trouvé aucune preuve que l'Assemblée législative avait accordé une autorisation pour ces dépenses supplémentaires. En vertu de la *Loi sur l'administration financière*, un budget supplémentaire des dépenses ou un mandat spécial doit être approuvé en cas de dépenses excédentaires et imprévues que le gouvernement n'avait pas inscrites dans le budget. Nous avons confirmé auprès du ministère des Finances et du Conseil du Trésor qu'une telle approbation n'avait pas encore été obtenue.

7.19 Nous savons que d'autres gouvernements canadiens, dont ceux de la Colombie-Britannique, du Manitoba et de l'Île-du-Prince-Édouard, ont déposé un budget supplémentaire des dépenses durant la pandémie de la COVID-19.

7.20 Le VGNB a déjà relevé par le passé des dépenses qui, comme celles énumérées aux pièces 7.2 et 7.4, ne figuraient pas aux budgets initiaux du gouvernement et avaient été engagées avant qu'on obtienne de l'Assemblée législative l'approbation requise en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

Recommandation au chapitre 5 de modifier la Loi sur l'administration financière

7.21 Au chapitre 5 du présent rapport, nous constatons que la *Loi sur l'administration financière* est désuète et recommandons que le Bureau du contrôleur propose des changements pour l'actualiser en 2021.

Chapitre 8

Risque de contamination dans les logements publics

Contenu

Risque de contamination dans les logements publics.....	103
---	-----

Risque de contamination dans les logements publics

Détection de gaz radon dans certains logements publics

Deux cent quatre-vingt-quatre logements se sont révélés ayant des niveaux excessifs de radon

Quatre-vingt-quatorze logements contaminés ont fait l'objet de mesures correctives

- 8.1** Lors de nos audits réguliers des états financiers de la Province, il a été découvert que le ministère du Développement social (MDS) est propriétaire de logements publics présentant un niveau élevé de gaz radon. Le radon est un « gaz radioactif qui se produit naturellement lorsque l'uranium du sol et de la roche se fragmente. Il est invisible, inodore et sans goût.¹ » À certaines concentrations, l'inhalation de gaz radon accroît le risque de cancer du poumon².
- 8.2** En date du 28 novembre 2019, date de réalisation de nos travaux sur la question, le MDS est propriétaire et exploitant de quelque 4 516 logements publics. De ce nombre, 871 ont fait l'objet de tests visant à mesurer le niveau de radon, et 284, ou 33 %, se sont révélés ayant un niveau supérieur aux Lignes directrices sur le radon du gouvernement du Canada (ci-après désignées simplement comme les « lignes directrices »). Les logements publics contaminés sont des logements qui excèdent ces lignes directrices.
- 8.3** Les lignes directrices recommandent que des mesures correctives soient adoptées dans un logement dès lors que la concentration moyenne annuelle de radon dépasse les 200 Bq/m³ dans les aires normalement occupées.
- 8.4** Des 284 logements contaminés où la concentration s'était révélée excessive, le 28 novembre 2019, seulement 94, ou 33 %, ont vu leur situation régularisée par l'adoption de mesures correctives. En collaboration avec le ministère des Transports et de l'Infrastructure (MTI), le MDS a élaboré un plan de remédiation pour les 190 logements contaminés restants.

¹ <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/sante-environnement-milieu-travail/rapports-publications/radiation/radon-votre-maison-sante-canada-2009.html>

² <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/sante-environnement-milieu-travail/rapports-publications/radiation/radon-votre-maison-sante-canada-2009.html>

***Combien coûterait la
remédiation?***

8.5 Il existe trois types de systèmes utilisés par MTI pour remédier à une contamination au radon; en fonction de la situation particulière de chaque logement, de multiples systèmes pourraient parfois s'avérer nécessaires. Les coûts estimés pour chacun des systèmes fournis par le MTI sont les suivants :

- dépressurisation du sol sous la dalle, 4 000 \$;
- dépressurisation sous la membrane, 10 000 \$;
- ventilateur-récupérateur de chaleur (VRC), de 2 500 à 5 000 \$.

***Ce en quoi consiste le
plan de remédiation du
MDS pour les logements
contaminés***

8.6 La première étape du plan de remédiation pour les 190 logements contaminés restants se déroulera au cours de l'exercice 2020-2021, période durant laquelle des systèmes seront installés dans 95 des logements contaminés.

8.7 La deuxième étape est prévue pour l'exercice 2021-2022. Des systèmes de remédiation seront alors installés dans les 95 logements contaminés restants, tandis que les logements où de tels systèmes avaient été installés l'année précédente feront l'objet de tests afin de vérifier que ceux-ci se sont avérés efficaces.

8.8 La troisième étape du plan, prévue pour l'exercice 2022-2023, consistera à effectuer des tests dans les 95 derniers logements pour s'assurer de la réussite de la remédiation. Cet échéancier tient compte :

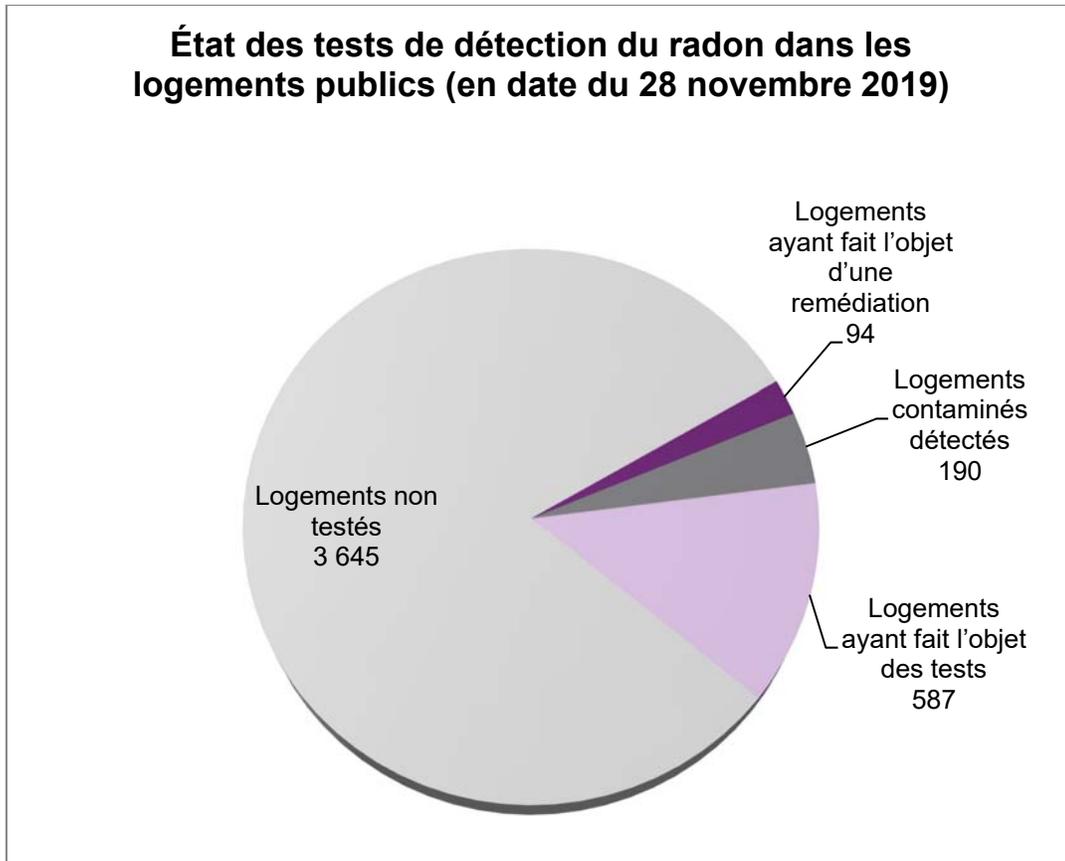
- du degré de spécialisation requis pour ce type de remédiation;
- de la capacité et de la disponibilité des cinq ou six entrepreneurs certifiés au Nouveau-Brunswick en mesure d'effectuer les travaux.

8.9 Le coût total du plan devrait être d'environ 1,5 million de dollars, ce qui comprend :

- 880 000 \$ pour les systèmes de remédiation;
- 600 000 \$ pour la main-d'œuvre;
- 11 400 \$ pour les tests faisant suite à la remédiation.

8.10 L'état actuel des tests de détection du radon dans les logements publics en date du 28 novembre 2019 est présenté à la pièce 8.1.

Pièce 8.1 - État des tests de détection du radon dans les logements publics en date du 28 novembre 2019



Source: Préparé par le VGNB

8.11 Comme l'illustre la pièce 8.1, la plupart des logements (3 645) n'ont pas encore fait l'objet de tests visant à déterminer si la concentration de radon y est supérieure aux lignes directrices. Le plan du MDS prévoit que le MTI continue d'effectuer des tests dans les 3 645 logements restants, au rythme de 160 par année.

8.12 La cadence adoptée par le MTI, soit 160 logements annuellement, est déterminée par le budget du Ministère et les contraintes inhérentes au processus de test, notamment :

- la disponibilité du personnel;
- l'accès aux logements;
- la manipulation de l'appareil de test par les locataires, notamment son déplacement;
- la durée du test, soit 3 mois;
- le fait qu'on recommande que le test soit effectué pendant l'hiver

8.13 Le coût d'une seule trousse de détection du radon s'élève à 60 \$; nous estimons donc qu'il en coûtera 218 700 \$ pour l'évaluation de l'ensemble des logements restants. À cette estimation viendraient s'ajouter l'affranchissement, les coûts de main-d'œuvre et les déplacements de la main-d'œuvre.

8.14 Jusqu'à ce que les tests aient été effectués, nous ne connaissons pas le nombre total de logements touchés ni l'étendue de la remédiation nécessaire.

8.15 Si nous extrapolons à partir du nombre de logements contaminés détectés à ce jour, nous pouvons estimer que 32,6 % des logements restants, ou 1 188 logements, obtiendront une concentration supérieure aux lignes directrices en matière de radon et devront faire l'objet de mesures de remédiation, ce qui représente un risque éventuel pour la santé des résidents de logements publics.

Le plan actuel du MDS, en vertu duquel les tests s'étaleraient sur 23 ans, est trop lent

8.16 Le rythme prévu pour les tests nous inquiète. S'ils devaient se poursuivre à ce rythme, en effet, il faudrait près de 23 ans pour évaluer tous les logements. À notre avis, étant donné les risques possibles pour la santé, le rythme en question est trop lent. Nous avons donc formulé une recommandation à l'intention du MDS pour améliorer ce processus.

Recommandation

8.17 Nous recommandons que le ministère du Développement social travaille avec le ministère des Transports et de l'Infrastructure pour remédier de façon plus énergique à la présence de radon dans les logements publics.

Le MDS s'est engagé à aviser les locataires des logements contaminés

8.18 Le MDS s'est engagé à aviser tous les occupants actuels et futurs de logements contaminés de la présence de radon dans leur logement public et à établir un moyen de déterminer quand les logements se libéreront, pour faciliter la notification future.

Les locataires touchés n'ont pas été avisés suffisamment rapidement par le MDS

8.19 Le MDS a envoyé les lettres d'avis aux gestionnaires des services techniques dans les régions des logements publics le 1^{er} juin 2020, afin qu'ils les distribuent aux locataires touchés pour les informer de la contamination de leur logement. En date du 29 octobre 2020, nous n'avons pas encore reçu confirmation de ladite distribution. Le MDS a confirmé que tous les lettres d'avis ont été distribuées par novembre 2020. Comme nous ont été informés de la sensibilisation de MDS de ce problème en novembre 2019, nous avons l'impression qu'il y avait un manque de rapidité dans la distribution des lettres d'avis aux locataires.

8.20 Étant donné les effets possibles sur la santé et la sécurité des locataires de logements contaminés, le processus devrait à notre avis constituer une priorité et être mené à bien plus rapidement. Nous avons donc formulé une recommandation à l'endroit du MDS.

Recommandation

8.21 Nous recommandons que le ministère du Développement social avise les locataires de logements publics des résultats de test indiquant la présence de radon et du processus de remédiation entrepris en temps opportun.

Chapitre 9

Évaluations foncières de Service Nouveau-Brunswick

Contenu

Pourquoi produisons-nous des rapports sur les évaluations foncières?.....	111
Améliorations nécessaires en ce qui concerne les processus de contrôle de la qualité.....	112
Retards dans la validation des données des évaluations accélérées de 2017.....	114
Processus requis pour la surveillance et le suivi des nouvelles inspections visuelles des propriétés.....	114
Améliorations nécessaires en ce qui concerne l'examen du travail des évaluateurs et du personnel d'évaluation.....	115
Améliorations à apporter aux mises à jour des systèmes et à la conversion des données.....	117
Améliorations nécessaires des contrôles d'accès aux systèmes.....	118

Évaluations foncières de Service Nouveau-Brunswick

Pourquoi produisons-nous des rapports sur les évaluations foncières?

Les évaluations foncières génèrent plus d'environ 530 millions de dollars de revenus et un 1 milliard de dollars d'impôts à recevoir pour la province

9.1 La valeur des évaluations foncières est un élément essentiel du calcul des revenus et des montants des comptes débiteurs pour la province. Chaque année, Service Nouveau-Brunswick (SNB) est chargé d'évaluer environ 470 000 propriétés qui génèrent environ 69 milliards de dollars en assiette des impôts fonciers pour la province et les municipalités. Cela se traduit par des revenus d'environ 530 millions de dollars et plus de 1 milliard de dollars d'impôts fonciers à recevoir pour la province.

Des problèmes importants ont été relevés en 2017

9.2 En novembre 2017, nous avons présenté à l'Assemblée législative un rapport spécial décrivant de nombreuses lacunes observées dans les processus d'évaluation foncière. Dans ce rapport, nous avons formulé de nombreuses recommandations sur la façon dont SNB pourrait améliorer ses processus d'évaluation foncière.

Il ne s'agit pas d'un suivi du rapport spécial de 2017 : les constatations proviennent de notre audit financier de la province pour 2020.

9.3 Le présent chapitre vise à informer l'Assemblée législative des résultats des travaux concernant les processus d'évaluation foncière de SNB que nous effectuons chaque année dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés de la province. Le présent chapitre ne constitue pas une suite à notre rapport spécial de 2017. Il traite des constatations de notre audit financier pour 2020.

9.4 En 2020, nous avons formulé six recommandations concernant l'évaluation foncière. Ces recommandations démontrent la nécessité pour SNB d'améliorer l'intégrité des données, de repérer les erreurs et d'améliorer le contrôle de la qualité. Nos recommandations correspondent aux domaines énumérés ci-dessous.

- Trois des recommandations sont nouvelles et se rapportent aux lacunes suivantes :
 - retards dans la validation des données d'évaluation;

- faiblesses des processus de mise à niveau du système et de conversion des données d'évaluation.
- Deux des recommandations sont reprises et se rapportent aux lacunes suivantes :
 - faiblesses des processus de contrôle de la qualité;
 - examen du travail des évaluateurs et du personnel d'évaluation.
 Ces recommandations sont semblables à celles que nous avons formulées en 2017, mais n'ont pas encore été mises en œuvre par SNB.
- Une recommandation porte sur les faiblesses des contrôles de l'accès aux systèmes; certaines de ces faiblesses ont été notées au cours des années précédentes.

Améliorations nécessaires en ce qui concerne les processus de contrôle de la qualité

Lacunes dans les processus de contrôle de la qualité permettant de vérifier l'exactitude des évaluations foncières

9.5 Pendant notre audit, nous avons relevé des lacunes dans les processus de contrôle de la qualité (CQ) utilisés par SNB pour vérifier l'exactitude des valeurs d'évaluation foncière utilisées pour la facturation. Toutes ces lacunes augmentent le risque que ces valeurs d'évaluation foncière contiennent des erreurs. Les erreurs qui en résulteraient pourraient entraîner une hausse des exigences imposées aux évaluateurs immobiliers de SNB ainsi qu'une augmentation des coûts pour SNB et pour la province.

Le fait de remédier à six des lacunes relevées lors de notre vérification contribuerait à améliorer l'exactitude des évaluations foncières.

9.6 Nous avons constaté les six lacunes suivantes. Le fait d'y remédier contribuerait à améliorer l'exactitude des évaluations foncières.

- Une propriété n'est assujettie au contrôle de la qualité qu'une seule fois avant la facturation. Si la valeur d'une propriété change après le contrôle de la qualité, celle-ci ne sera pas soumise au contrôle de la qualité de nouveau.
- Aucun examen ni vérification ponctuelle n'est effectué pour vérifier si les propriétés portant la mention « Examinée » ont bel et bien été examinées.
- La liste des propriétés exclues du CQ (comme les propriétés inondées) est préparée par une personne

et n'est pas examinée par une autre personne pour en assurer l'exhaustivité et l'exactitude.

- Le siège social n'effectue pas de CQ des croquis de données sur les propriétés. (SNB utilise un croquis de données sur les propriétés lorsqu'elle utilise des images aériennes pour évaluer la valeur des propriétés.) Nous avons été informés que cela fera partie des travaux de CQ en 2021.
- Les régions n'effectuent pas de CQ des croquis de données sur les propriétés pour toutes les propriétés. Le CQ est plutôt effectué à partir d'un échantillon. Dans le cadre du processus d'échantillonnage, les régions utilisent des seuils pour déterminer les propriétés qui se situent en dehors des limites acceptables. Seules les propriétés dépassant ces seuils sont assujetties au contrôle de la qualité. Il se peut que ces seuils ne permettent pas de saisir toutes les propriétés dont les valeurs d'évaluation foncière comportent des erreurs.
- Les progrès du contrôle de la qualité sont consignés manuellement dans Excel et reposent sur des formules complexes qui sont mises à jour régulièrement. Ce processus manuel est sujet à erreur et n'est pas vérifié.

Cette vérification est essentielle, étant donné qu'il existe environ un demi-million de propriétés qui génèrent des comptes débiteurs de plus de 1 milliard de dollars.

9.7 L'examen de la valeur des évaluations foncières avant la facturation est une fonction essentielle, étant donné qu'on trouve dans la province un demi-million de propriétés qui génèrent des comptes débiteurs de plus de 1 milliard de dollars.

Une nouvelle unité d'assurance de la qualité a été créée et pourrait aider à corriger les lacunes.

9.8 Nous savons que SNB a créé une unité d'assurance de la qualité au cours de l'année. Cette unité pourrait aider la direction de SNB à remédier aux faiblesses susmentionnées avant la vérification de l'an prochain.

Recommandation

9.9 Nous recommandons à nouveau à SNB d'améliorer les processus de contrôle de la qualité utilisés pour vérifier l'exactitude des valeurs d'évaluation foncière avant le cycle de facturation de l'an prochain.

Retards dans la validation des données des évaluations accélérées de 2017

- | | | |
|---|-------------|--|
| <i>Propriétés évaluées en mode accéléré : 70 % des évaluations de ces propriétés n'ont pas été validées</i> | 9.10 | Pendant notre audit, nous avons constaté que SNB n'avait pas validé les données d'environ 70 % ou 51 000 des propriétés qui avaient été évaluées à l'aide des méthodes de l'initiative de traitement accéléré en 2017. Même si une année ne suffit peut-être pas pour valider toutes les évaluations effectuées en mode accéléré, des retards importants dans ces processus augmentent le risque d'erreurs dans les valeurs d'évaluation foncière. |
| <i>Des efforts sont en cours, mais les progrès doivent être plus rapides</i> | 9.11 | Nous avons appris que le plan de travail annuel des évaluateurs comporte des travaux de validation des évaluations qui ont été effectuées en mode accéléré. À notre avis, ces évaluations devraient être validées le plus rapidement possible afin de réduire le risque d'erreur dans les valeurs d'évaluation foncière. |
| <i>Recommandation</i> | 9.12 | Nous recommandons que SNB procède le plus rapidement possible pour valider les données d'évaluation des propriétés qui ont été évaluées à l'aide des méthodologies de l'initiative de traitement accéléré de 2017. |

Processus requis pour la surveillance et le suivi des nouvelles inspections visuelles des propriétés

- | | | |
|---|-------------|--|
| <i>Nouvelles inspections des propriétés : 32 % des propriétés résidentielles n'ont pas fait l'objet d'une nouvelle inspection au cours des 10 dernières années.</i> | 9.13 | Nous avons constaté que SNB enregistre par voie électronique la date à laquelle les propriétés ont fait l'objet d'une nouvelle inspection visuelle pour la dernière fois. Toutefois, SNB ne produit pas de rapports pour suivre ou surveiller la dernière réinspection des propriétés. Nous avons été informés que SNB n'a pas procédé à une nouvelle inspection visuelle d'environ 32 % ou 118 600 des propriétés résidentielles depuis au moins dix ans. |
| <i>SNB ne disposait pas de renseignements facilement accessibles sur la date de la dernière inspection de 64 % des propriétés non résidentielles.</i> | 9.14 | En ce qui concerne les propriétés non résidentielles, SNB avait besoin de temps pour préparer des renseignements concernant la dernière inspection visuelle de 64 % ou 21 000 de celles-ci. À notre avis, SNB devrait pouvoir accéder facilement à ces renseignements et les utiliser pour connaître la date de la dernière inspection visuelle des propriétés. |

Les retards des nouvelles inspections augmentent le risque d'erreurs dans les valeurs d'évaluation foncière,

9.15 Bien qu'il soit impossible de procéder à une nouvelle inspection visuelle de toutes les propriétés chaque année, des retards importants dans ces processus augmentent le risque d'erreurs dans les valeurs d'évaluation foncière. Nous avons appris que des efforts sont en cours pour élaborer et mettre en œuvre un processus officiel de surveillance de la date des nouvelles inspections visuelles des propriétés.

Recommandation

9.16 **Nous recommandons à SNB d'élaborer et de mettre en œuvre un processus de suivi de la date des nouvelles inspections visuelles des propriétés. Nous recommandons que cette information soit utilisée lors de la création des plans de travail annuels des évaluateurs.**

Améliorations nécessaires en ce qui concerne l'examen du travail des évaluateurs et du personnel d'évaluation

Une grande partie du travail des évaluateurs et du personnel d'évaluation foncière n'est pas examinée.

9.17 L'évaluation de la valeur des propriétés est un processus complexe qui nécessite une formation spécialisée, des calculs complexes et un recours important au jugement. Pendant notre audit, nous avons constaté qu'une grande partie du travail des évaluateurs et du personnel d'évaluation foncière n'est pas examinée. Il s'agit d'une faiblesse importante étant donné que SNB est responsable de déterminer les valeurs d'évaluation d'environ un demi-million de propriétés chaque année.

Nous avons relevé des secteurs où les travaux n'avaient pas été examinés, ce qui pourrait entraîner des erreurs non détectées dans les valeurs d'évaluation.

9.18 Étant donné que les évaluateurs et le personnel d'évaluation travaillent surtout de façon indépendante, le risque que les valeurs d'évaluation comportent des erreurs non détectées est élevé si les travaux ne sont pas examinés. Par exemple, dans le cadre de nos travaux, nous avons noté qu'aucun examen n'avait été effectué dans les secteurs suivants :

- il arrive souvent que les données que les évaluateurs versent dans le système d'évaluation foncière (EvAN) pour calculer les valeurs d'évaluation ne soient pas examinées;
- aucun examen des rajustements effectués pour appliquer le crédit d'impôt foncier résidentiel n'est effectué;

<i>Un examen est effectué dans certains cas, mais n'est pas documenté.</i>	9.19	Nous avons également relevé des secteurs où un examen a été effectué, mais n'a pas été documenté. La documentation appropriée des processus d'examen fournit des preuves qu'un examen a bel et bien été effectué.
<i>L'examen n'a pas été documenté dans deux domaines : examen du rapport sur les propriétés industrielles évaluées à plus de 1 million de dollars; examen de l'évolution des facteurs d'ajustement du marché.</i>	9.20	On nous a informés que les processus importants suivants avaient été examinés. Toutefois, comme l'examen n'a pas été documenté, nous n'avons pas été en mesure de déterminer s'il avait bel et bien été effectué : <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="656 627 1354 802">• l'examen du rapport sur les propriétés industrielles évaluées à plus de 1 million de dollars n'a pas été documenté. Il s'agit d'un rapport qui énumère les évaluations de propriétés d'une valeur supérieures à 1 million de dollars; <li data-bbox="656 812 1382 879">• l'examen de l'évolution des facteurs d'ajustement du marché n'a pas toujours été documenté.
<i>Un examen accru est nécessaire</i>	9.21	Bien que, à notre avis, il ne soit peut-être pas pratique pour SNB d'examiner tous les travaux effectués par les évaluateurs et le personnel d'évaluation, les éléments énumérés ci-dessus démontrent la nécessité d'un examen accru du travail des évaluateurs.
<i>Une unité d'assurance de la qualité a été créée pour faciliter le processus d'examen</i>	9.22	Au cours de l'année, SNB a créé une unité d'assurance de la qualité qui sera chargée d'examiner le travail des évaluateurs et du personnel d'évaluation selon une approche fondée sur le risque. L'approche fondée sur le risque adoptée par cette nouvelle unité devrait tenir compte d'éléments tels que les propriétés de grande valeur, le travail effectué par des employés moins expérimentés ou d'autres éléments jugés importants par SNB.
<i>Recommandation</i>	9.23	Nous recommandons à Service Nouveau-Brunswick de renforcer ses processus de vérification des valeurs d'évaluation des impôts fonciers en utilisant une approche fondée sur le risque pour examiner le travail des évaluateurs et du personnel d'évaluation.

Améliorations à apporter aux mises à jour des systèmes et à la conversion des données
--

- | | | |
|---|-------------|---|
| <i>SNB n'a pas officiellement documenté la conversion des données relatives à 273 000 propriétés.</i> | 9.24 | Pendant notre audit, nous avons constaté que SNB n'a pas officiellement documenté et validé l'exactitude d'environ 273 000 valeurs d'évaluation foncière lorsque le système et les données d'évaluation foncière ont été mis à jour. |
| <i>La comparaison et l'approbation des données sont essentielles pour la conversion des données.</i> | 9.25 | La comparaison et la validation des valeurs d'évaluation foncière par rapport aux valeurs originales constituent un processus essentiel dans le cadre des mises à jour des systèmes afin de déterminer si les données sont converties correctement. En ne documentant pas adéquatement ce processus, le risque d'erreurs dans les valeurs d'évaluation foncière augmente. |
| <i>Nous n'avons relevé aucune erreur lors de nos procédures de vérification de l'exactitude de la conversion des données.</i> | 9.26 | Nous avons effectué des procédures pour vérifier l'exactitude des données converties et n'avons trouvé aucune erreur dans les éléments que nous avons testés. Ce travail a toutefois nécessité beaucoup de temps de la part du personnel de SNB et de notre bureau. |
| <i>SNB devrait documenter adéquatement les futures conversions de données.</i> | 9.27 | Les mises à jour des systèmes et les processus de conversion des données se poursuivront à mesure que SNB modernisera ses systèmes et ses données d'évaluation foncière. SNB devrait examiner ces processus pour s'assurer qu'elle dispose de la documentation et les validations appropriées pour fournir des preuves que les mises à jour et les conversions de données ont été réussies. |
| <i>Recommandation</i> | 9.28 | Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick documente ses travaux pour être en mesure de comparer, examiner et valider les valeurs d'évaluation foncière après la mise à niveau des systèmes ou la conversion des données d'évaluation foncière. Nous recommandons que les preuves de ces travaux soient conservées aux fins de vérification. |

Améliorations nécessaires des contrôles d'accès aux systèmes

- Faiblesses des contrôles de l'accès aux systèmes dans les domaines de l'examen et de la gestion de l'accès des utilisateurs***
- 9.29** Nous avons relevé des faiblesses dans les processus et contrôles d'accès aux systèmes pour le système d'évaluation foncière (EvAN) et pour la base de données et le système d'exploitation connexes. Nous avons relevé des faiblesses dans les domaines suivants :
- examen de l'accès des utilisateurs à l'application, à la base de données et au système d'exploitation;
 - gestion de l'accès des utilisateurs à l'application.
- 9.30** Un accès inapproprié au système peut avoir une incidence sur la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données du système, car il augmente le risque d'erreurs ou de modifications non autorisées. Ce risque est réduit si l'accès des utilisateurs est limité aux seuls rôles dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs responsabilités professionnelles.
- Recommandation***
- 9.31** **Nous recommandons à SNB d'examiner et de corriger les faiblesses du contrôle de l'accès au système d'évaluation foncière (EvAN) dès que possible. Ces faiblesses ont trait à l'examen de l'accès des utilisateurs et à la gestion de l'accès des utilisateurs pour l'application, la base de données et le système d'exploitation d'EvAN.**

Annexe II – Perte par suite de fraude, défaut ou d'erreur

1.1 Le paragraphe 17(2) de la *Loi sur le vérificateur général* précise que nous pouvons informer l'Assemblée législative de la découverte de cas de fraude ou de toute autre activité illégale.

1.2 Au cours de nos travaux nous avons pris connaissance des pertes qui suivent. Notre travail ne vise pas à repérer tous les cas possibles de pertes; il ne serait donc pas approprié de conclure que toutes les pertes ont été repérées.

Ministère	Montant de perte Exercice 2020
Ressources naturelles et Développement de l'énergie Matériel et encaisse manquant dans diverses régions	755 \$
Transports et Infrastructure Matériel manquant et endommagé	83 774 \$
Sécurité publique Perte du compte fiduciaire de détenu	2 100 \$
Éducation postsecondaire, Formation et Travail Matériel et encaisse manquant	6 863 \$
Éducation et Développement de la petite enfance Matériel endommagé	8 955 \$
Environnement et Gouvernements locaux Matériel manquant	500 \$
Justice Encaisse manquant	77 \$
Total	103 024 \$

1.3 Les pertes signalées par notre Bureau comprennent seulement les incidents où il n'y a aucune indication d'introduction par effraction, d'incendie ou de vandalisme.

1.4 La province fait rapport dans le volume 2 des Comptes publics du montant des pertes au chapitre des biens

corporels publics (autres que des écarts d'inventaire négatifs).

- 1.5** En 2020, la province a signalé des pertes au chapitre des biens corporels publics de 103 024 \$ contre une perte de 14 171 \$ en 2019 et une perte de 33 858 \$ en 2018.

Annexe I – Données étayant

La présente annexe contient les données étayant des pièces présentées dans le volume.

Chapitre 2 – Excédent annuel

Pièce A.1 – Excédents (déficits) annuels - données

Données sur les Excédents (déficits) annuels (en millions de dollars)

Exercice										
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Telles que retraitées ⁱ	(617,0)	(244,3)	(532,7)	(600,3)	(361,4)	(260,5)	(117,0)	(67,0)	72,6	s.o.
Telles que constatées initialement	(633,0)	(260,6)	(507,7)	(498,7)	(388,6)	(260,5)	(118,9)	(67,0)	72,6	48,7

Source : Information préparée par le VGNB d'après les Comptes publics des exercices pertinents avec les retraitements qui y sont indiqués.

Pièce A.2 – Total des recettes et des charges telles que retraitées

Total des recettes et des charges telles que retraitées (en milliards de dollars)

Exercice										
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total des recettes	7,6	7,8	7,8	7,8	8,4	8,4	8,9	9,3	9,7	9,9
Total des charges	8,2	8,1	8,3	8,4	8,8	8,7	9,0	9,3	9,6	9,8

Source : Information préparée par le VGNB d'après les Comptes publics des exercices pertinents avec les retraitements qui y sont indiqués.

Chapitre 3 - Dette

Pièce A.3 – Dette nette a augmenté par 4,3 milliards de dollars sur 10 ans – données

Dette nette augmenté 4,3 milliards sur 10 ans– données (en milliards de dollars)

	Exercice									
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Telle que retraitée ⁱ	9,6	10,1	11,0	11,7	13,1	13,7	13,8	13,9	14,0	s. o.
Tel que constatée initialement	9,5	10,0	11,1	11,6	12,4	13,7	13,8	13,9	14,0	13,9
Taux de croissance de la dette nette par rapport à l'exercice précédent	12,9 %	5,2 %	8,9 %	6,4 %	12,0 %	4,6 %	0,7 %	0,7 %	0,7 %	-0,7 %

Source : Préparée par le VGNB à partir des Comptes publics de l'année correspondante, avec des retraitements lorsque indiqués dans les comptes publics

Pièce A.4 – Données sur la comparaison du ratio de la dette nette / PIB avec d'autres provinces avec des populations de taille similaires

Données sur la comparaison du ratio de la dette nette / PIB avec d'autres provinces avec des populations de taille similaires – données (pourcentage)

Province	Exercice			
	2011	2015	2020	Augmentation de 2011-2020
Nouveau- Brunswick	31,8	40,5	36,6	15,2
Manitoba*	23,6	30,9	33,7	42,8
Terre-Neuve-et - Labrador**	24,6	34,3	44,7	81,7
Nouvelle-Écosse	34,8	37,0	33,1	-4,9
Saskatchewan	6,0	6,7	14,7	145,0

Remarque : Les provinces utilisées dans notre comparaison comprennent le Manitoba, la Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan. Ces provinces présentées à des fins comparatives ont été sélectionnées selon notre jugement en prenant en considération certaines similarités sur les plans démographique ou économique. L'application des principes comptables pourrait différer entre provinces lors de comparaisons des données financières, selon les circonstances particulières des provinces

** Les renseignements des comptes publics 2020 du Manitoba contenaient un rapport de vérification indépendant qualifié*

*** Les renseignements des comptes publics de 2019 ont été utilisés pour la Terre-Neuve-et-Labrador en 2020, car les résultats de 2020 n'étaient pas publiés à la rédaction de ce rapport*

Source : Les montants sont tirés de l'analyse des états financiers des exercices pertinents

Pièce A.5 – Données de l'histoire de 10 ans de la dette nette par habitant

Données de l'histoire de 10 ans de la dette nette par habitant

	Exercice									
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dette nette telle que retraitée ⁱ (en millions de dollars)	9 615	10 063	11 033	11 657	13 109	13 651	13 820	13 926	13 959	13 922
Population (en milliers)	753,0	755,7	758,4	758,5	759,0	758,8	763,4	766,8	770,9	776,8
Dette nette par habitant (\$)	12 769	13 316	14 548	15 368	17 272	17 990	18 105	18 162	18 107	17 922

Source : Les montants sont tirés de la discussion et de l'analyse des états financiers des exercices pertinents

Pièce A.6 – Comparaison de la dette nette par habitant avec les données d'autres provinces

Comparaison de la dette nette par habitant avec les données d'autres provinces (en milliers de dollars)

Province	Exercice			
	2011	2015	2020	% d'augmentation 2011-2020
Nouveau-Brunswick	12,8	17,3	17,9	40%
Manitoba*	10,2	15,5	18,4	80%
Terre-Neuve-et-Labrador	15,7	19,6	29,4	87%
Nouvelle-Écosse	13,7	15,9	15,7	15%
Saskatchewan	3,6	5,0	10,4	189%

Remarque : Les provinces utilisées dans notre comparaison comprennent le Manitoba, la Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan. Ces provinces présentées à des fins comparatives ont été sélectionnées selon notre jugement en prenant en considération certaines similarités sur les plans démographique ou économique. L'application des principes comptables pourrait différer entre provinces lors de comparaisons des données financières, selon les circonstances particulières des provinces.

Source : Montants du Manitoba pour 2011 et 2015 ont été calculés en Pièce A.7. Tous les autres montants sont tirés de l'analyse des états financiers des exercices pertinents.

Pièce A.7 – Calculs de la dette nette par habitant du Manitoba pour 2011 et 2015

Calculs de la dette nette par habitant du Manitoba pour 2011 et 2015

Province	Exercice	
	2011	2015
Population	1 220 780	1 279 014
Dette nette (en millions de dollars)	12 490	19 873

Source: Estimations de la population au 1^{er} juillet, par âge et sexe de Statistique Canada. Dette nette des comptes publics des exercices pertinents du Manitoba.

Pièce A.8 – Dette consolidée - données

Dette consolidée – données (en millions de dollars)

	Exercice				
	2011	2015	2019	2020	% d'augmentation 2011-2020
Dette consolidée	16 624	19 711	22 611	23 197	39,5 %
Énergie NB (Corporation financière d'électricité du Nouveau- Brunswick)	(4 662)	(4 607)	(4 624)	(4 795)	2,8 %
Dette consolidée aux fins provinciales	11 962	15 104	17 987	18 402	53,8 %
Augmentation d'un exercice à l'autre	s. o.	26,3 %	19,1 %	2,3 %	s. o.

Source : Préparée par le VGNB d'après les Comptes publics des exercices pertinents avec les retraitements qui y sont indiqués.

ⁱ Note: Les montants des exercices précédents ont été retraités pour conformer aux exigences de l'adoption des nouvelles normes comptables ou pour améliorer la présentation des états financiers. L'impact de la consolidation des résultats financiers pour les foyers de soins en 2016 dans les états financiers de la province n'étaient pas inclus dans les montants retraités pour les exercices antérieurs de 2016 dans les pièces, car cette information n'est pas disponible. Des écarts importants aux données présentées dans ce chapitre peuvent s'être produits pour 2014 et les années antérieures en raison de ce changement comptable.